



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Septembre 2020

CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS — COMMUNIQUÉ DE PRESSE; RAPPORT DES SERVICES DU FMI; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Dans le cadre de la cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de la demande d'augmentation de l'accès, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 2 septembre 2020, à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 5 août 2020 avec les autorités mauritaniennes sur l'évolution et la politique économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 26 août 2020.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République Islamique de Mauritanie.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**



Le conseil d'administration du FMI achève la cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie en faveur de la République islamique de Mauritanie et approuve une augmentation d'accès ainsi qu'un décaissement de 52 millions de dollars

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *La pandémie de COVID-19 continue d'affliger la Mauritanie sur les plans sanitaire, social et économique, avec notamment une contraction de l'ordre de 3,2 % de la production attendue en 2020.*
- *Les autorités ont rapidement réagi au choc en prenant des mesures pour endiguer la pandémie et atténuer ses répercussions économiques. Leurs priorités consistent à assurer les dépenses de santé et à fournir une aide ciblée aux ménages et aux secteurs économiques les plus vulnérables.*
- *Le soutien du FMI apportera des ressources supplémentaires pour atténuer l'impact socioéconomique de la pandémie et poursuivre la réforme institutionnelle afin de promouvoir une reprise inclusive.*

Washington, le 2 septembre 2020. Aujourd'hui, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République islamique de Mauritanie. L'accord a été approuvé le 6 décembre 2017 et l'accès total aux ressources du FMI qu'il prévoit s'élève à 115,92 millions de DTS (environ 164 millions de dollars au taux de change actuel), soit 90 % de la quote-part de la Mauritanie (voir communiqué de presse n° 17/468). En achevant la revue aujourd'hui, le conseil d'administration a aussi approuvé la demande des autorités d'une augmentation d'accès de 20,24 millions de DTS (environ 28,7 millions de dollars, soit 15,7 % de la quote-part du pays) en vue de répondre à des besoins de financement plus élevés que prévu, du fait de la pandémie de COVID-19. Cette augmentation porte l'accès total au titre de l'accord FEC à 136,16 millions de DTS (environ 193 millions de dollars, soit 105,7 % de la quote-part). L'achèvement de la revue permet à la Mauritanie d'effectuer un tirage de 36,80 millions de DTS (environ 52,2 millions de dollars, soit 28,6 % de la quote-part).

Plus tôt cette année, les autorités mauritaniennes ont sollicité une aide d'urgence au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) du FMI, afin de répondre aux besoins urgents de financement de la balance des paiements découlant de la pandémie de COVID-19. Le 23 avril 2020, le conseil d'administration du FMI a approuvé le décaissement de 95,680 millions de DTS (environ 130 millions de dollars au moment de l'approbation, soit 74,3 % de la quote-part du pays), ce qui a créé un espace pour financer une hausse des dépenses en faveur des services de santé et de la protection sociale, et catalysé le soutien d'autres bailleurs de fonds (communiqué de presse n° 20/186).

À la suite des débats du conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration ci-après :

« La pandémie de COVID-19 continue d'affliger la Mauritanie sur les plans humain, économique et social. L'activité économique s'est considérablement ralentie et les perspectives se sont dégradées. Le déficit budgétaire global pourrait fortement se creuser, entraînant des besoins notables de financement de la balance des paiements et du budget. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse, compte tenu des possibilités d'une épidémie de COVID-19 de plus grande ampleur dans le pays et dans le monde.

« Malgré le contexte difficile, les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC ont été solides. Les autorités mènent une politique économique prudente et poursuivent les réformes, malgré quelques retards, en vue d'assurer la stabilité macroéconomique, de promouvoir une reprise inclusive et de réduire les inégalités et la pauvreté. Nous saluons leur riposte rapide pour endiguer et atténuer les répercussions de la pandémie. Il est essentiel de continuer de donner la priorité aux dépenses de santé et à un appui ciblé aux ménages et aux secteurs économiques les plus vulnérables. L'assouplissement provisoire de l'orientation budgétaire se justifie et la mise en œuvre du plan national de riposte à la COVID-19 devrait être mis en œuvre rapidement dans le cadre de loi de finances rectificative pour 2020. La banque centrale a assoupli les conditions monétaires et devrait continuer de surveiller de près la solidité du secteur bancaire. Les autorités se sont engagées à faire preuve de la plus grande transparence, à rendre compte de l'utilisation des ressources déployées pour faire face à l'urgence, à publier les contrats de marchés publics, à procéder à un audit des dépenses d'atténuation de la crise le plus tôt possible et à en divulguer les résultats.

« Nous saluons l'engagement continu des autorités à réaliser les objectifs à moyen terme du programme de réforme économique appuyé par l'accord FEC. Ce programme a pour but de créer un espace budgétaire en mobilisant des recettes intérieures et de renforcer la gestion des finances publiques en vue d'augmenter les dépenses prioritaires en matière d'éducation, de santé, de protection sociale et d'infrastructure, tout en maintenant une politique d'emprunt prudente. Les autorités devraient s'efforcer de dégager un excédent budgétaire primaire dès que la situation sera de retour à la normale afin de garantir la viabilité de la dette, compte tenu du risque élevé de surendettement.

« Le concours financier que continue d'apporter le FMI, ainsi que les financements de la communauté internationale, aideront la Mauritanie à faire face de manière efficace à la crise de la COVID-19 en dégageant l'espace nécessaire à accroître les dépenses pour les services de santé et les programmes de protection sociale. Un appui extérieur supplémentaire sera requis pour combler les besoins de financement prospectifs l'année prochaine. »

Mauritanie : Principaux indicateurs économiques, 2017-21

Taux de pauvreté : 31 % (2014)
Population : 4,4 millions (en 2018)

Quote-part : 128,8 millions de DTS
Principales exportations : minerai de fer, poisson, or

	2017	2018	2019	2020	2021
			Est.	Proj.	
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)					
Comptes nationaux et prix					
PIB réel	3,5	2,1	5,9	-3,2	2,0
PIB réel y compris industrie extractive	-6,2	-9,5	27,2	-2,7	2,3
PIB réel hors industrie extractive	4,7	3,5	3,6	-3,3	2,0
Déflateur du PIB	3,7	1,8	4,7	5,5	4,1
Prix à la consommation (moyenne de la période)	2,3	3,1	2,3	3,9	4,5
(en pourcentage du PIB hors industrie extractive, sauf indication contraire)					
Opérations de l'administration centrale					
Recettes et dons	22,8	25,0	24,3	20,7	22,0
Hors industrie extractive	20,0	21,0	20,5	18,6	20,0
Taxes	14,1	15,5	14,9	12,7	14,7
Industrie extractive	2,0	3,5	1,9	1,5	1,6
Dons	0,8	0,5	1,9	0,6	0,4
Dépenses et prêts nets	22,9	22,3	21,8	25,2	23,0
Courantes	14,0	14,3	13,7	16,7	14,3
Équipement	8,8	8,1	8,1	8,5	8,7
Solde primaire (hors dons)	0,2	3,5	1,7	-3,6	0,0
Solde global (en pourcentage du PIB)	0,0	2,5	2,1	-3,8	-0,8
Dette du secteur public (en pourcentage du PIB) 1/ 2/	55,1	61,4	58,1	65,8	66,1
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)					
Monnaie et crédit					
Monnaie au sens large	13,7	13,8	11,8	2,1	7,8
Crédit au secteur privé	7,5	19,4	12,9	4,3	10,0
Balance des paiements					
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-10,0	-13,8	-10,6	-17,3	-18,5
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures	-	-	-	-	-
Réserves officielles brutes (en millions de dollars, fin de période) 3/	849	918	1 135	1 135	1 134
En mois d'importations prospectives hors industrie extractive	4,6	4,4	5,3	5,1	5,0
Dette publique extérieure (en millions de dollars) 2/	3 573	3 614	3 710	4 164	4 282
En pourcentage du PIB	52,7	51,3	48,8	56,1	56,7
Taux de change effectif réel	-2,1	-0,3	1,6
Pour mémoire :					
PIB nominal (en millions de dollars)	6 784	7 048	7 600	7 428	7 554
Prix du minerai de fer (dollars/tonne)	71,1	70,1	93,6	77,0	75,0

Sources : autorités mauritaniennes, estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris dette publique envers la banque centrale reconnue en 2018.

2/ Hors dette passive envers la banque centrale reconnue en 2018.

3/ Hors recettes tirées du Fonds national de revenus des hydrocarbures.



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Le 26 août 2020

CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS

RESUME

Évolution récente. La Mauritanie continue de souffrir de la pandémie de COVID-19 sur les plans social et économique, avec notamment une contraction brutale de la production attendue en 2020. Les autorités ont rapidement réagi au choc en prenant des mesures pour endiguer la pandémie et atténuer ses répercussions. Leurs priorités consistent à assurer les dépenses de santé et à fournir une aide ciblée aux ménages et aux secteurs économiques les plus vulnérables. Toutefois, les conditions se sont dégradées depuis le décaissement d'urgence au titre de la facilité de crédit rapide en avril 2020 (95,68 millions de DTS, soit 130 millions de dollars ou 74,3 % de la quote-part) et les déficits de financement extérieur et budgétaire devraient se creuser.

Accord au titre de la FEC. Les autorités restent déterminées à mettre en œuvre le programme, qui prévoit des politiques prudentes et des réformes institutionnelles. La conditionnalité a été adaptée et rationalisée pour tenir compte de la conjoncture difficile tout en maintenant la dynamique des réformes engagées au cours des deux premières années du programme au titre de la FEC. La réforme du marché des changes a notamment été mise en suspens en raison de capacités restreintes durant la pandémie mais elle sera relancée en priorité lorsque la crise se résorbera. De nouveaux repères structurels traduisent les engagements des autorités en matière de transferts sociaux ciblés et d'utilisation transparente des fonds d'urgence.

Cinquième revue et augmentation de l'accès aux ressources. Les services du FMI approuvent l'achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC. Les objectifs du programme ont été réalisés et les autorités maintiennent le cap dans la mise en œuvre de la politique économique et des réformes, d'après le cadre révisé tenant compte des effets de la pandémie de COVID-19. Les besoins de financement accrus et les solides antécédents du pays justifient une augmentation de l'accès aux ressources du FMI de 20,24 millions de DTS (environ 28 millions de dollars ou 15,7 % de la quote-part) portant la tranche actuelle à 36,80 millions de DTS (environ 51 millions de dollars ou 28,6 % de la quote-part) et l'accès total annuel au fonds fiduciaire RPC à

115,7 % de la quote-part. Le soutien du FMI apportera des ressources supplémentaires pour atténuer l'impact socioéconomique de la pandémie et appuyer les réformes institutionnelles afin de promouvoir une reprise inclusive.

Approuvé par
Taline Koranchelian et
Bjoern Rother

Les entretiens se sont déroulés à distance du 28 juillet au 5 août 2020, avec le gouverneur de la banque centrale, Cheikh El Kebir Moulaye Taher, le ministre des Finances, Mohamed-Lemine Dhehby, et le ministre de l'Économie et de l'Industrie, Abdel Aziz Dahi. L'équipe du FMI était composée de : Eric Mottu (chef), Jean van Houtte, Mariam El Hamiani Khatat, Joseph Karangwa (tous du département Moyen-Orient et Asie centrale), Babacar Sarr (du département des finances publiques), et Eric Pondi Endengle (du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). MM. Mohamed-Lemine Raghani et Mohamed Sidi Bouna (tous deux des bureaux des administrateurs) ont pris part aux entretiens. Les échanges se sont inscrits dans la continuité des débats qui se sont déroulés lors d'une visite précédente à Nouakchott entre le 27 février et le 11 mars, en présence du Président Mohamed Cheikh Ghazouani, du Premier ministre Ismail Bedda Cheikh Sidiya, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires, représentants du secteur privé et de syndicats, et partenaires au développement. Mme Imen Ben Mohamed et M. Farid Talishli (tous deux du département Moyen-Orient et Asie centrale) ont également participé à cette mission. Mmes Maaloum Braham et Abdulkarim ont apporté leur concours en matière de recherche ; Mme Cruz, Mme Calaycay et M. Kane ont assuré le soutien administratif.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RECENTE	5
PERSPECTIVES ET RISQUES	8
ENTRETIENS	12
A. Politiques budgétaire et sociale	12
B. Politiques monétaire, financière et de change	15
PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS	17
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	19
GRAPHIQUES	
1. Scénarios du Programme, 2016-25	11
2. Évolution du Secteur Réel, 2013-20	22

3. Évolution du Secteur Extérieur, 2013-20	23
4. Évolution du Secteur Budgétaire, 2013-20	24
5. Indicateurs du Secteur Monétaire, 2013-20	25
6. Indicateurs du Secteur Financier	26
7. Indicateurs du Climat des Affaires et de la Gouvernance, 2008-20	27

TABLEAUX

1. Cadre Macroéconomique, 2016-25	28
2. Balance des Paiements, 2016-25	29
3a. Opérations de l'Administration Centrale, 2016-25 (en milliards de MRU)	30
3b. Opérations de l'Administration Centrale, 2016-25 (en pourcentage du PIB hors industries extractives)	31
4. Situation monétaire, 2016-22	32
5. Indicateurs de Solidité Bancaire, 2010-19	33
6. Besoins et Sources de Financement Extérieur, 2016-22	34
7. Capacité à Rembourser le FMI, 2020-34	35
8. Niveau d'Accès et Échelonnement des Décaissements dans le Cadre de l'Accord Triennal au Titre de la FEC, 2017-20	36
9. Encours Dette Extérieure et Service de la Dette, 2019-25	37
10. Matrice d'Évaluation des Risques	38

APPENDICES

I. Lettre d'intention	40
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières	44
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique	72

CONTEXTE

1. Le conseil d'administration a approuvé un décaissement au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) pour un montant de 95,680 millions de DTS (environ 74,3 % de la quote-part) le 23 avril¹. La pandémie de COVID-19 a des conséquences humaines, économiques et sociales dramatiques pour la Mauritanie. L'activité économique devrait se contracter cette année, causant de graves difficultés pour la population. La pandémie a engendré des besoins urgents de financement de la balance des paiements et du budget. Le décaissement au titre de la FCR a permis d'accroître les dépenses consacrées aux services de santé et aux programmes de protection sociale face à la chute des recettes intérieures. Il a couvert environ un tiers du déficit de financement prévu et a aidé à mobiliser l'aide des bailleurs de fonds.

2. L'accord triennal en vigueur au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), qui couvre la période 2017–20, arrive à expiration le 5 décembre, avec deux autres revues qui demeurent à compléter. La mission pour la cinquième revue qui s'est achevée en début mars (avant la détérioration de la situation économique du fait de la pandémie) a trouvé que le programme était globalement en bonne voie, malgré quelques retards dans les réformes structurelles². Cependant, suite au retour de la mission, la priorité a été accordée au financement d'urgence au titre de la FCR, compte tenu de l'ampleur du choc et de l'urgence des besoins de financement. Malgré cela, les autorités n'ont cessé d'affirmer leur volonté de réaliser les objectifs de réforme figurant dans l'accord au titre de la FEC et sollicitent l'achèvement de la cinquième revue pour préserver la viabilité de leur programme d'action. Elles ont également exprimé leur intérêt pour un nouvel accord.

3. Le gouvernement a démissionné en début août et un nouveau gouvernement a été formé avec trois-quarts des anciens ministres qui ont été renommés. Une enquête judiciaire est en cours sur des allégations de détournement de fonds publics sous l'ancien président. Les autorités ont assuré les services du FMI de la continuité intégrale de leur action.

ÉVOLUTION RECENTE

4. Depuis avril, la pandémie s'est considérablement aggravée mais le nombre de nouveaux cas de COVID-19 a entamé une baisse après la flambée enregistrée entre mai et août. Au cours des quatre derniers mois, le nombre de cas de COVID-19 a fortement augmenté, passant de 9 à 6 000 au total, avec 158 décès.

5. Afin de prévenir la propagation du coronavirus, les autorités ont maintenu des mesures strictes afin de limiter la circulation des personnes, ont adopté un plan de riposte national et ont commencé à fournir des aides sociales.

- En février, les autorités ont lancé, en consultation avec l'OMS et d'autres partenaires au développement, un plan de prévention et de riposte, qui comporte des contrôles de

¹ Rapport du FMI n° 20/140.

² Communiqué de presse n° 20/87.

santé/sécurité, la préparation des hôpitaux, et l'approvisionnement en médicaments et en équipements sanitaires. Au mois de mars, les autorités ont suspendu tous les vols commerciaux, fermé tous les postes-frontières (sauf pour les biens essentiels), imposé un couvre-feu nocturne strict, fermé les écoles et les universités, interdit les grands rassemblements, et fermé les entreprises non essentielles. Elles ont ensuite fermé tous les commerces et interdit les déplacements interrégionaux. Les autorités ont également commencé à allouer des dépenses supplémentaires considérables à la sécurité et à la logistique pour faire respecter les mesures de confinement et sécuriser les frontières ainsi que pour constituer des stocks de denrées alimentaires et autres biens essentiels.

- Un fonds d'assistance sociale (pouvant recevoir des financements privés et dont toutes les dépenses sont incluses dans le budget) a été créé pour fournir des équipements médicaux urgents et soutenir les ménages vulnérables. Les autorités ont par ailleurs exonéré certains biens essentiels et les PME de taxes et d'impôts.
- Afin d'atténuer l'impact sanitaire, social et économique, les autorités ont adopté au mois de mai un plan exhaustif de riposte à la COVID-19 pour la période 2020–21, élaboré avec l'aide des partenaires au

développement et des institutions de l'ONU. Le plan prévoit des dépenses de 644 millions de dollars (8,5 % du PIB) pour des mesures de prévention et d'intervention sanitaires, un appui à la production agricole, la constitution de stocks de denrées alimentaires essentielles, des aides directes aux ménages vulnérables et aux PME, ainsi que des lignes de crédit et des

garanties aux entreprises. En raison des capacités restreintes et des mesures de confinement, un grand nombre de mesures restent à définir ou sont à un stade précoce d'élaboration et ne seront probablement pas mises en œuvre cette année.

Mauritanie : Plan National de Riposte à la COVID-19, 2020–21

	Milliards de MRU	Millions de dollars	Pourcentage du PIB
Riposte sanitaire	2.10	55.6	0.7
Plan national de préparation et de riposte sanitaire	2.10	55.6	0.7
Riposte sociale et économique	22.20	588.4	7.8
Planification et coordination	0.08	2.3	0.0
Atténuation de l'impact	5.40	143.1	1.9
Sécurité et stocks alimentaires	4.23	112.2	1.5
Appui à la production agricole et piscicole	1.17	30.9	0.4
Appui économique et social, résilience et reprise	16.51	437.8	5.8
Appui généralisé aux secteurs formel et informel	0.33	8.8	0.1
Transferts monétaires et rations alimentaires aux foyers vulnérables	6.47	171.4	2.3
dont: Transferts monétaires et distribution de rations alimentaires	2.31	61.3	0.8
Stock de denrées alimentaires en zone rurale	2.22	58.8	0.8
Petites et moyennes entreprises	0.82	21.7	0.3
Secteurs productifs touchés	8.90	235.9	3.1
dont: Fonds pour les entreprises informelles	3.00	79.5	1.1
Lignes de crédit pour entreprises	3.70	98.1	1.3
Fonds de garantie en appui au crédit bancaire	2.00	53.0	0.7
Sécurité	0.20	5.3	0.1
Total	24.29	644.0	8.5

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations des services du FMI.

6. En mai, les autorités ont adopté une loi de finances rectificative pour 2020, prévoyant un déficit primaire de 5 % du PIB hors industries extractives (hors dons) qui permettra de couvrir environ la moitié du plan de riposte national. La loi de finances rectificative prévoit un manque à gagner de plus de 7 % par rapport à la loi initiale (dont des recettes fiscales inférieures de 21 %) et une hausse des dépenses primaires de 20 %, même compte tenu de la réduction généralisée des dépenses courantes non prioritaires. La loi de finances rectificative ne tient compte que des dépenses et des mesures d'allégement fiscal envisagées dans le plan national de riposte à la

COVID-19 qui étaient prêtes à être mises en œuvre (5,3 % du PIB hors industries extractives).³ Les ressources consacrées à la riposte sanitaire (0,5 % du PIB) sont proches de celles des pays comparables.

7. Le confinement a eu de graves répercussions sur l'exécution du budget et sur les recettes. Les recettes fiscales ont baissé de 16 % au deuxième trimestre de 2020 par rapport à l'année précédente, tandis que les dépenses totales ont été inférieures de 10 %. Cela a été en partie compensé par l'augmentation des dividendes versés par les entreprises publiques et reflétant les bons résultats de l'année dernière, en particulier pour la société minière. En conséquence, et compte tenu de l'excédent enregistré au premier trimestre, un excédent budgétaire primaire confortable de 2,6 % du PIB hors industries extractives (hors dons) a été enregistré au premier semestre de l'année. Toutefois, les résultats au second semestre de l'année devraient se détériorer sensiblement en raison du ralentissement de l'activité économique qui pèse sur les impôts indirects, la non-récurrence des recettes tirées de l'impôt sur le revenu et des dividendes, et l'augmentation des transferts sociaux et de l'investissement public à mesure que l'administration réouvrira.

8. Peu d'indicateurs à haute fréquence sont disponibles pour le deuxième trimestre de 2020, y compris en ce qui concerne l'évolution des échanges commerciaux. Jusqu'à présent, les réserves internationales brutes se sont maintenues à 1 320 millions de dollars à fin juin, soit une hausse de 185 millions de dollars au cours du premier semestre à la suite des décaissements du FMI et d'autres bailleurs de fonds. La masse monétaire au sens large s'est accélérée à 14 % en glissement annuel sur fond d'une forte demande de monnaie fiduciaire, tandis que la croissance du crédit a ralenti à 10 %. L'inflation est restée contenue à un niveau bas de 2 % en glissement annuel en juillet. En outre, la banque centrale (BCM) a libéré des liquidités en réduisant le coefficient des réserves obligatoires de 7 à 5 %.⁴ Au mois de juillet, la BCM a découvert une opération de détournement interne de devises qui a causé une perte de 1,6 million de dollars ; elle s'est engagée à renforcer ses contrôles internes.⁵

9. Afin de renforcer la position du Trésor, la BCM lui a prêté l'équivalent de la somme de 300 millions de dollars en monnaie nationale (4 % du PIB) qui avait été déposée à la BCM par l'Arabie Saoudite en 2015. Les autorités ont indiqué aux services du FMI qu'il s'agissait d'une mesure de précaution et qu'elles n'utiliseraient ces fonds qu'en dernier ressort pour combler les déficits de financement budgétaire, car cela exercerait des pressions sur les réserves de change.⁶

³ Principalement les mesures sanitaires, les transferts monétaires et la distribution de denrées alimentaires aux ménages, les mesures de soutien à l'agriculture et à la pêche, les réductions d'impôts sur les biens essentiels et les PME, les stocks alimentaires dans les zones rurales et le fonds de garantie pour soutenir le crédit bancaire.

⁴ La BCM a par ailleurs baissé son taux directeur de 6,5 % à 5 %, mais cela n'a pas eu d'effet notable en l'absence d'instruments de refinancement monétaire opérationnels.

⁵ Cette découverte n'a pas d'incidence sur le respect des critères de réalisation dans le cadre du présent accord.

⁶ Les chiffres de la dette publique restent inchangés puisque le dépôt avait déjà été inclus. Le prêt non concessionnel est assorti d'un taux d'intérêt de 3 % et est remboursable sur la période 2021–25. Les autorités examinent la possibilité d'un rééchelonnement.

PERSPECTIVES ET RISQUES

10. Sur la base de ces récentes évolutions et de la mise à jour des plans budgétaires des autorités, les perspectives se sont quelque peu dégradées par rapport à celles établies lors de l'accord FCR d'avril.

- L'**économie** devrait se contracter plus que prévu, de 3,2 % en 2020, puis rebondir plus lentement en 2021. Les marchés internationaux de produits de base pour les exportations de la Mauritanie (minerai de fer, or) ont bien résisté à la crise, mais le secteur de la pêche a souffert de la baisse de la demande mondiale. Le transport et les services ont été durement impactés par le confinement et l'agriculture a été affectée par la sécheresse dans le Sahel. Toutefois, le secteur de la construction a été soutenu par les dépenses publiques, malgré des retards dans la mise en œuvre des projets d'infrastructure. Le projet de production de gaz offshore Grand Tortue-Ahmeyim (GTA) a été reporté d'un an à 2023. Cependant, un accord de développement des activités dans le pays qui a été conclu avec une société aurifère étrangère a amélioré les perspectives.
- La **position extérieure** sera significativement affectée par la baisse des exportations en volume de produits de base et de poissons malgré la résilience remarquable des cours mondiaux du minerai de fer jusqu'à présent. Le déficit de financement extérieur prévu pour 2020 a été révisé à la hausse de 26 millions de dollars, pour s'établir à 394 millions de dollars (5,3 % du PIB, 1,8 mois d'importations hors industries extractives) par rapport à la FCR du mois d'avril. Les réserves brutes devraient baisser au deuxième semestre, parallèlement à la baisse des exportations et à la reprise des importations essentielles, se stabilisant en fin d'année à leur niveau de fin 2019, proche du niveau adéquat estimé de 5 mois d'importations.

Tableau 1. Mauritanie : Principaux Indicateurs Économiques, 2019-23

	2019	2020			2021			2022	2023
		4e rev.	FCR	Proj.	4e rev.	FCR	Proj.		
(variation annuelle en pourcentage)									
Comptes nationaux et prix 1/									
PIB réel	5.9	6.3	-2.0	-3.2	6.4	4.2	2.0	4.2	6.1
PIB réel y compris industries extractives	27.2	10.2	-1.4	-2.7	8.9	9.1	2.3	6.7	16.4
PIB réel hors industries extractives	3.6	5.8	-2.1	-3.3	6.1	3.3	2.0	3.7	4.0
Prix à la consommation (fin de période)	2.7	4.0	5.0	5.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Opérations de l'administration centrale									
(en pourcentage du PIB hors industries extractives, sauf indication contraire)									
Recettes et dons	24.3	29.9	21.6	20.7	29.9	22.7	22.0	22.6	23.2
Hors industrie extractive	20.5	26.8	19.4	18.6	26.9	20.6	20.0	20.3	20.4
Impôts	14.9	20.8	13.8	12.7	20.9	15.5	14.7	14.9	15.0
Industrie extractive	1.9	2.2	1.6	1.5	2.3	1.6	1.6	1.9	2.4
Dépenses et prêts nets	21.8	29.5	25.6	25.2	29.7	23.5	23.0	22.8	23.3
Dont : Dépenses courantes	13.7	18.9	17.9	16.7	18.2	15.0	14.3	13.9	13.9
Équipement	8.3	10.6	7.7	8.5	11.5	8.5	8.7	8.8	9.3
Solde primaire (hors dons)	1.7	1.1	-3.2	-3.6	1.1	0.0	0.0	0.7	0.8
Solde global (en pourcentage du PIB)	2.1	0.3	-3.4	-3.8	0.1	-0.7	-0.8	-0.2	-0.1
Dettes du secteur public (en % du PIB)	58.1	78.9	67.8	65.8	76.1	68.0	66.1	64.9	62.0
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-10.6	-20.7	-17.3	-17.3	-15.4	-17.4	-18.5	-14.5	-6.6
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures	-3.6	-11.5	-12.1	-12.2	-9.2	-11.6	-12.6	-9.6	-5.2
Réserves officielles brutes (en millions de dollars, fin de période)	1,135	1,181	1,136	1,135	1,254	1,123	1,134	1,164	1,159
En mois d'importations prospectives hors industries extractives	5.3	5.6	5.2	5.1	5.6	5.0	5.0	4.9	5.0
Dettes publiques extérieures (en millions de dollars)	3,710	3,913	4,269	4,164	4,033	4,387	4,282	4,361	4,412
En pourcentage du PIB	48.8	66.2	57.6	56.1	64.1	57.3	56.7	55.1	52.0

Sources : autorités mauritaniennes, estimations et projections des services du FMI.

1/ Nouvelles séries de PIB rebasées, supérieures de 35 % en 2018, publiées par les autorités en avril 2020 (rapport du FMI n° 20/140, encadré 1).

- Le **solde budgétaire primaire** devrait baisser d'environ 4,6 points de pourcentage pour s'établir à 3,6 % du PIB hors industries extractives (hors dons), soit environ 0,4 point de pourcentage de plus que prévu dans l'accord FCR, mais moins que ce qui avait été prévu par les autorités en raison de la sous-exécution attendue des plans de dépenses due aux capacités administratives restreintes. D'après la loi de finances rectificative, les services du FMI estiment que les dépenses additionnelles liées à la crise ne dépasseront pas 220 millions de dollars environ (3,4 % du PIB hors industries extractives) et que les pertes de recettes fiscales seront d'environ 3,5 % du PIB hors industries extractives; ces dernières seront compensées par des coupes dans les dépenses non prioritaires, des gains issus du différentiel de prix intérieurs des carburants et des contributions privées, ainsi que d'une sous-exécution attendue (tableau du texte).

Mauritanie : Impact de la Pandémie sur le Budget 2020		
	Milliards de MRU	Pourcentage du PIBHIE
Incidence de la crise sur les recettes avant l'instauration de mesures	-7.6	-3.2
Baisse de recettes fiscales et non fiscales	-7.6	-3.2
Mesures relatives aux recettes	-0.7	-0.3
Mesures relatives à l'allègement fiscal	-5.2	-2.2
Mesures relatives à l'administration fiscale	0.3	0.1
Recettes exceptionnelles tirées du différentiel du prix du pétrole	1.9	0.8
Contributions des particuliers et des sociétés privées	2.3	1.0
Dépenses d'urgence	8.2	3.4
Riposte sanitaire à la pandémie	1.2	0.5
Transferts aux ménages / programmes sociaux	5.0	2.1
Aides sociales et appui à l'agriculture prioritaires	2.0	0.8
Fonds de solidarité	1.5	0.6
Sécurité alimentaire	1.5	0.6
Aide aux entreprises et aux PME	2.0	0.8
Aide à l'élevage	0.5	0.2
Subventions aux entreprises et aux PME	1.5	0.6
Réduction et sous-exécution des dépenses	-5.5	-2.3
Réduction des dépenses et réaffectations budgétaires	-3.0	-1.3
Sous-exécution attendue	-2.5	-1.0
Incidence globale sur le solde primaire (hors dons)	-11.1	-4.6

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations des services du FMI.

- Sous l'effet du creusement du déficit budgétaire et de conditions de liquidité moins favorables ne permettant pas un recours notable au financement intérieur, le **déficit de financement budgétaire** projeté a augmenté par rapport à l'accord FCR d'environ 71 millions de dollars pour s'établir à 394 millions de dollars (5,3 % du PIB).

11. Les bailleurs de fonds internationaux ont promis une aide financière d'un montant total de 191 millions de dollars, relativement similaire à celui prévu en avril. La Banque mondiale a accordé un don de 70 millions de dollars dans le cadre d'un programme de développement⁷, la France a fourni 2,5 millions de dollars ; l'Union européenne a promis 12 millions de dollars et la Banque Africaine de Développement 10 millions de dollars sous forme de dons budgétaires. L'Arabie Saoudite, la Chine, le Koweït, les créanciers du Club de Paris et le Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social ont confirmé leur participation à l'initiative de suspension du service de la dette appuyée par le G20 et le Club de Paris, ce qui dégagerait 96 millions de dollars (1,3 % du PIB) cette année au titre de la suspension du service de la dette. Plusieurs bailleurs de fonds ont accordé des dons au lieu des prêts supposés au moment de l'approbation de l'accord FCR, ce qui a réduit la dette publique extérieure attendue.

⁷ L'opération, qui vise à protéger des vies et à soutenir la reprise, est centrée sur l'acquisition de matériel médical, le renforcement de la gouvernance autour de l'utilisation des ressources liées à la COVID-19, notamment le suivi des dépenses et un mécanisme institutionnel transparent (basé sur le registre social) pour la protection sociale, la publication d'un bulletin de la dette publique pour accroître la transparence de la dette et la mise en place d'un fonds de garantie pour appuyer les PME.

Tableau 2. Mauritanie : Financement, 2020

	FCR d'avril		Projections révisées			
	Millions de dollars	pourcentage du PIB	Milliards de dollars	pourcentage du PIB		
Balance des paiements						
Déficit de la balance des paiements	346	4.7	371	5.0		
Autres besoins de financement	22	0.3	23	0.3		
Total des besoins de financement	368	5.0	394	5.3		
Tirages sur réserves officielles	0	0.0	0	0.0		
Initiative de suspension du service de la dette (ISSD)	0	0.0	96	1.3		
Financement du FMI	175	2.4	203	2.7		
FCR	130	1.8	130	1.7		
FEC (prospective)	45	0.6	73	1.0		
Dont : Augmentation	28	0.4		
Dons officiels attendus 1/	95	1.3		
Écart de financement résiduel	193	2.6	0	0.0		
Administration centrale						
	Milliards de MRU	Millions de dollars	pourcentage du PIB	Milliards de dollars	pourcentage du PIB	
Déficit global	9.6	250	3.4	10.8	281	3.8
Financement intérieur (net)	0.3	8	0.1	-1.3	-34	-0.5
Emprunts extérieurs (référence, nets)	-3.1	-81	-1.1	-3.1	-80	-1.1
Décaissements (projets)	4.2	110	1.5	4.2	110	1.5
Amortissement	-7.3	-191	-2.6	-7.3	-190	-2.6
Écart de financement	12.4	323	4.3	15.1	394	5.3
Initiative de suspension du service de la dette (ISSD)	0.0	0	0.0	3.7	96	1.3
Financement du FMI	5.0	130	1.7	7.8	203	2.7
FCR	5.0	130	1.7	5.0	130	1.7
FEC (prospective)	0.0	0	0.0	2.8	73	1.0
Dons officiels attendus 1/	0.0	0	0.0	3.7	95	1.3
Écart de financement résiduel	7.4	193	2.6	0.0	0	0.0

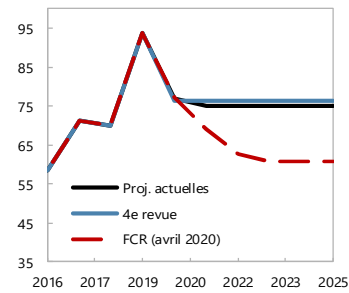
Source : autorités mauritaniennes, estimations et projections des services du FMI.

1/ Dons officiels attendus pour faire face à la crise de COVID-19, dont 70 millions de dollars de la Banque mondiale, 12 millions de dollars de l'UE et 10 millions de dollars de la BAD.

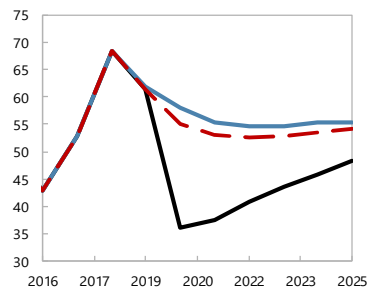
12. Les perspectives économiques demeurent exposées à des risques de dégradation (tableau 10). L'augmentation du nombre de cas de COVID-19 amplifie le risque d'une pandémie plus grave et plus longue que prévu, ce qui entraînerait de sérieuses difficultés humaines et socio-économiques. Il en résulterait un affaiblissement de l'activité en 2020-21, une réduction des recettes budgétaires, un ralentissement de la prestation des services publics et sociaux, une augmentation de la dette publique, des pressions sur le taux de change et les réserves internationales ainsi qu'une hausse de la pauvreté. Les retards dans l'exécution des projets dans le secteur des industries extractives (notamment le projet GTA) en raison d'une dégradation de l'environnement mondial pourraient aussi peser sur les perspectives de croissance. Les risques sécuritaires dans le Sahel demeurent préoccupants. Les mesures d'urgence prises par les autorités pour atténuer les effets de la crise sont notamment les suivantes : la mobilisation de financements supplémentaires des bailleurs de fonds, la réduction des dépenses non prioritaires et le recours au fonds national des hydrocarbures et au dépôt saoudien ; cependant, ce dernier risque de porter les réserves de change en deçà des niveaux prudents et d'exposer le pays en cas de chocs futurs.

Graphique 1. Mauritanie : Scénarios du Programme, 2016-25

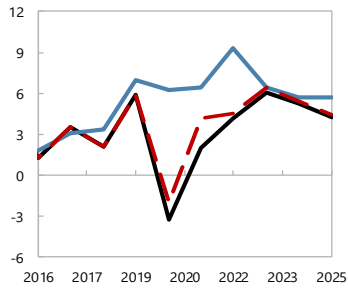
Prix du minerai de fer
(en dollars par tonne métrique)



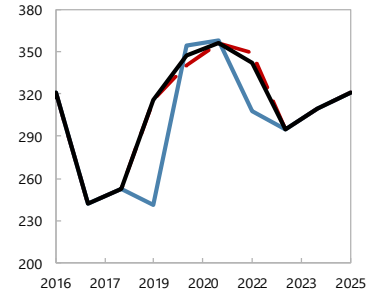
Prix du pétrole
(en dollars par baril)



Croissance du PIB réel
(en pourcentage)

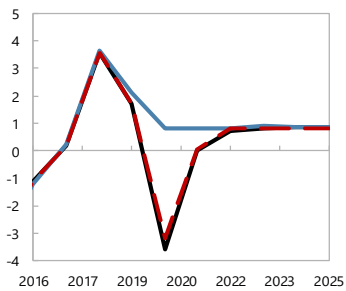


Emprunts officiels bruts à moyen et long terme
(en millions de dollars)



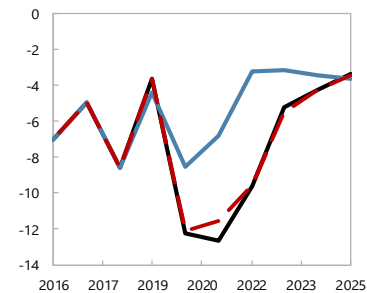
Solde primaire (hors dons)

(en % du PIB hors industries extractives)



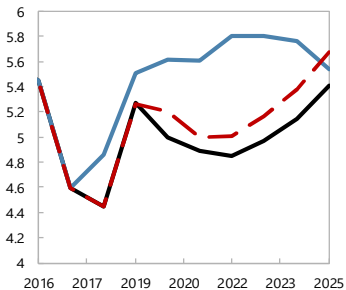
Solde des transactions courantes

(hors biens d'équipement du secteur extractif financés sur ressources extérieures, en pourcentage du PIB)



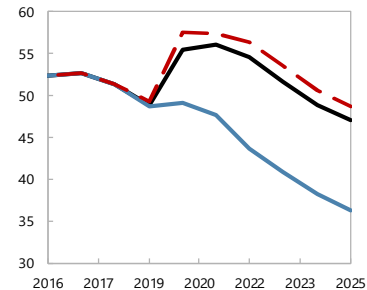
Réserves de change officielles

(en mois d'importations prospectives hors industries extractives)



Dettes extérieures

(hors dette envers le Koweït, en % du PIB)



Sources : autorités mauritaniennes, estimations et projections des services du FMI.

ENTRETIENS

13. De l'avis général, le programme appuyé par la FEC aidera la Mauritanie à faire face aux effets à court terme de la pandémie de COVID-19. Les services du FMI et les autorités ont examiné les mesures prioritaires dans l'immédiat : i) privilégier les mesures essentielles d'endiguement et d'appui aux systèmes de santé ; ii) protéger les personnes et les entreprises touchées au moyen de mesures budgétaires et financières appropriées, opportunes et ciblées ; et iii) réduire les tensions sur le secteur financier. Les deux nouveaux repères structurels liés à la protection sociale et à la transparence des dépenses d'urgence sont importants d'un point de vue macroéconomique et favorisent une riposte efficace à la pandémie.

14. Dans le même temps, la poursuite du programme contribuera au maintien de la dynamique de réformes et favorisera la stabilisation économique ainsi que la reprise à moyen terme. Les autorités ont réaffirmé leur volonté de mettre en œuvre leur programme de réformes économiques, qui vise à dégager un espace budgétaire en augmentant les recettes intérieures et en renforçant la gestion des finances publiques en vue d'accroître les dépenses prioritaires d'éducation, de santé, de protection sociale et d'infrastructure, tout en maintenant une politique d'emprunt prudente pour préserver la viabilité de la dette. Le programme favorisera la reprise des travaux sur les réformes sociales et les projets d'infrastructure cruciaux (tels que l'élargissement des dispositifs de protection sociale), les réformes de l'enseignement public, et les projets dans les domaines de l'énergie, de l'irrigation et des routes) ainsi que d'autres réformes structurelles prévues, en fonction de la capacité d'exécution des autorités. Ces mesures seront utiles durant les phases de stabilisation et de reprise car elles réduiront au minimum les séquelles de la crise sur le capital humain et physique.

A. Politiques budgétaire et sociale

Politique budgétaire

15. Compte tenu de l'ampleur du choc, il est inévitable de prévoir une hausse du déficit budgétaire, à condition qu'elle reste provisoire et qu'un financement suffisant soit mobilisé. Il a été convenu qu'il est nécessaire de continuer d'exécuter des projets d'investissement public contracycliques et bien conçus pour soutenir la croissance à court et moyen terme, d'engager des dépenses sociales de base (santé et éducation primaires, pour éviter les effets à long terme sur les jeunes et les pauvres) et d'augmenter les dépenses de protection sociale. Dans le même temps, pour préserver la stabilité macroéconomique face à la baisse des recettes intérieures, les services du FMI et les autorités ont examiné la nécessité d'éviter l'adoption de nouveaux programmes de dépenses et de creuser le déficit au-delà des objectifs révisés du programme, à moins que des ressources intérieures et/ou des dons additionnels des bailleurs de fonds puissent être mobilisés. Les autorités élaboreront des plans d'urgence pour recenser les dépenses qui peuvent être réduites sans compromettre l'efficacité des mesures essentielles si la situation budgétaire venait à se dégrader davantage que prévu. Afin de préserver les réserves de change dont le pays a tant besoin, les services du FMI ont mis en garde contre une ponction dans les ressources limitées du fonds national

des recettes des hydrocarbures (environ 74 millions de dollars actuellement, soit 1 % du PIB) ou le dépôt saoudien (300 millions de dollars, soit un quart des RIB) pour financer le déficit.

16. Les autorités ont exprimé leur ferme volonté de préserver la viabilité des finances publiques et de la dette à moyen terme en revenant à un excédent primaire à mesure que les conditions se normaliseront. Pour commencer, elles élaboreront un budget primaire équilibré (hors dons) en 2021 et mettront en place un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) élémentaire.

Politique de dépenses publiques à court terme

17. Les entretiens ont principalement porté sur les mesures à prendre pour remédier aux répercussions de la pandémie sur les plans humain, économique et social. Il a été convenu de procéder à la mise en œuvre des éléments urgents et prioritaires du plan de riposte à la COVID-19 en allouant des ressources suffisantes aux soins de santé essentiels, aux services d'urgence et à la protection sociale, conformément à la loi de finances rectificative pour 2020.

- Les autorités élargissent le dispositif de transferts monétaires destinés aux populations pauvres et vulnérables : l'objectif est de faire passer le nombre de ménages bénéficiaires de 34 000 en mars à 55 000 d'ici fin octobre (nouveau repère structurel), à 70 000 d'ici fin 2020 et à 100 000 d'ici fin 2021 (ce qui représente près de 700 000 personnes). Les autorités devraient atteindre cet objectif en généralisant à l'ensemble du territoire le registre social des ménages vulnérables et le programme de transferts monétaires, avec le soutien de la Banque mondiale⁸. Un dispositif temporaire a également permis de fournir une aide alimentaire d'urgence et une aide en espèces à plus de 200 000 ménages au mois de juillet, sur la base du registre social et d'autres listes locales de ménages vulnérables.
- Pour venir en aide aux secteurs économiques touchés, y compris les activités informelles, les autorités sont en train d'établir, avec l'appui de bailleurs de fonds, un fonds de garantie de crédit pour les PME et les autres types d'entreprise, qui devrait être en place d'ici le début de l'année 2021.
- Compte tenu de l'espace budgétaire restreint et du niveau élevé de la dette, les autorités ont réduit les dépenses non essentielles pour dégager une marge de manœuvre qui permet de répondre aux besoins urgents et sociaux. À cet égard, la loi de finances rectificative pour 2020 a réduit les crédits pour les biens et services d'environ 10 % et les plans de constitution de réserves alimentaires nationales ont été reportés.

Gestion des finances publiques, gouvernance, transparence et responsabilité

18. Les autorités ont réaffirmé leur volonté de faire un usage transparent des ressources liées à la COVID-19. La structure institutionnelle a été renforcée grâce à la création d'une commission nationale présidée par le ministre des Finances et composée de représentants du Parlement, du secteur privé et de la société civile. Cette commission supervise la coordination, la

⁸ La généralisation du registre social en cours a pour objectifs de concerner 200 000 ménages et de mieux cibler les transferts à partir de critères de pauvreté établis.

planification et l'exécution des mesures d'urgence et est chargée d'informer régulièrement le public sur l'état des dépenses liées à la COVID-19 ; elle rend compte à un comité interministériel présidé par le Premier ministre.

- Les autorités ont également confirmé que toutes les ressources (y compris le fonds d'assistance sociale) étaient inscrites au budget et ont convenu de la nécessité de publier les contrats de marchés publics, de procéder à un audit des dépenses d'atténuation de la crise dès que possible et d'en publier les résultats. Elles ont créé des postes budgétaires spécifiques visant à faciliter le suivi des fonds au moyen du système informatique existant, afin de s'assurer que les ressources budgétaires consacrées aux mesures d'urgence transitent par ces postes et soient comptabilisées en conséquence (nouveau repère structurel).
- Les autorités ont également accepté de publier le texte complet des contrats de marchés publics liés à l'atténuation de la crise sur le site Web du Ministère des Finances, en indiquant notamment les noms des entreprises retenues et de leurs bénéficiaires effectifs, la nature spécifique des biens ou services acquis et leur prix unitaire, et de procéder à une validation ex-post de la livraison. Elles envisageront d'étendre ces mesures de transparence à tous les marchés publics l'année prochaine.
- Enfin, les autorités demanderont à la Cour des comptes de procéder régulièrement à un audit des dépenses liées à l'atténuation de la crise et d'en publier les résultats en ligne d'ici septembre 2021.

19. Les autorités s'efforceront de mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP), achevée en janvier 2020, en fonction des capacités disponibles dans le contexte de la pandémie. Les principaux domaines de réforme recensés sont l'établissement d'un budget pluriannuel pour les investissements publics, y compris les dépenses d'entretien, le renforcement des procédures d'évaluation et de sélection des projets et l'amélioration du processus de passation des marchés. Ces réformes seront essentielles pour privilégier les projets d'infrastructure favorisant la croissance et leur mise en œuvre en temps voulu dans les années à venir. Les autorités donneront la priorité à la mise en œuvre des cadres de dépenses à moyen terme pour 2021–23 dans au moins trois des ministères les plus importants pour l'investissement public et utiliseront ces cadres pour faire correspondre les investissements aux dépenses d'entretien ultérieures.

20. Les autorités ont demandé aux services du FMI de mener une mission de diagnostic de la gouvernance pour les aider à définir des domaines d'amélioration et à renforcer leur stratégie de gouvernance et de lutte contre la corruption.

Augmentation des recettes intérieures

21. Les autorités ont rappelé leur détermination à poursuivre leurs efforts sur le plan administratif et la mise en œuvre de réformes visant à élargir l'assiette fiscale et à améliorer le respect des obligations fiscales. Il sera essentiel d'augmenter les recettes fiscales pour rétablir l'espace budgétaire à moyen terme, compte tenu du niveau élevé des dépenses à engager. À court

terme, les autorités ont l'intention d'encourager les grands contribuables à déposer leur déclaration et à payer conformément aux délais impartis ; elles envisagent de rendre la déclaration en ligne obligatoire et de mettre en place un système d'auto-évaluation qui s'appliquerait dans un premier temps aux grands contribuables. Elles privilégieront les contrôles sur pièces aux contrôles sur place et poursuivront la mise en place d'une fonction de gestion des risques de non-conformité pour les grands et moyens contribuables. Elles continueront de chercher à obtenir des contributions auprès des couches les plus riches de la population et des entreprises à titre de mesure de solidarité (17,8 millions de dollars ont déjà été collectés, ce qui représente environ 26 % des besoins du fonds spécial d'assistance sociale). À moyen terme, elles entendent accélérer les travaux relatifs au paiement en ligne numérisé des impôts et des droits de douane, ainsi qu'au paiement par l'intermédiaire des banques, des téléphones portables ou d'autres moyens électroniques, afin de favoriser le respect des obligations fiscales et le versement de l'aide sociale pendant et après la pandémie.

Gestion de la dette et transparence

22. Les autorités ont convenu de la nécessité d'améliorer l'établissement et la divulgation des données relatives à la dette publique extérieure afin d'en améliorer la prise en compte et la transparence. Avec l'appui de la Banque mondiale, elles publieront chaque année un bulletin de la dette publique contenant des informations sur les modalités des prêts (intérêt, échéance et montant) des entités emprunteuses du secteur public (conformément à l'édition 2014 du Manuel de statistiques de finances publiques), le profil du service de la dette, les fluctuations des taux de change et les indicateurs de risque.

B. Politiques monétaire, financière et de change

23. L'orientation de la politique monétaire a été globalement appropriée. La réduction du ratio des réserves obligatoires en mars a atténué les pressions croissantes sur la liquidité, tandis que le taux directeur est resté positif en termes réels malgré la baisse de 150 points de base. Dans le cadre du programme appuyé par la FEC, la BCM a progressivement réformé son cadre de politique monétaire et de change, avec l'assistance technique du FMI. Néanmoins, le collatéral éligible aux opérations de politique monétaire, actuellement limité aux titres d'État, demeure rare et les plans visant à étendre ce collatéral aux crédits bancaires n'ont pas encore été mis en œuvre ; cela limite de facto l'accès des banques aux opérations standards d'injection de liquidités (graphique 6). En outre, l'absence de gestion active de la liquidité bancaire et d'un marché interbancaire réduit l'efficacité de l'instrument de taux d'intérêt. Avant la pandémie, la BCM avait fourni une aide en liquidité d'urgence à deux banques pour des volumes limités.

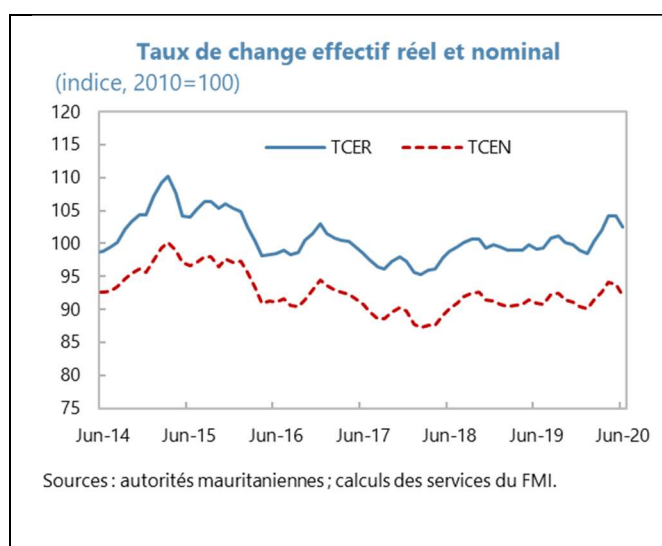
24. La BCM a continué à renforcer le cadre prudentiel et le dispositif de surveillance des banques. Au titre de ce programme, la banque centrale a durci les normes réglementaires relatives à l'adéquation des fonds propres et à la liquidité, applicables à partir de janvier 2020, et les banques ont été tenues d'augmenter le niveau minimal de leurs fonds propres de deux tiers ; 13 des 18 banques l'ont réalisé à ce jour alors que les dossiers des cinq autres sont en cours de traitement. La BCM a amélioré la gouvernance des banques en renforçant les mandats des auditeurs externes des banques et a rendu obligatoire leur pré-certification (repère structurel pour décembre 2019). Elle a

également demandé aux banques de retirer de leur bilan les prêts improductifs entièrement provisionnés après cinq ans (repère structurel pour mars 2020) et a adopté une nouvelle série de sanctions réglementaires applicables aux banques, en vue de moderniser le dispositif de surveillance et de le rendre plus efficace (repère structurel pour juin 2020). Avant la fin de l'année, elle exigera de chaque banque la mise en place des comités de crédit, d'audit et de gestion des risques, et durcira les critères de sélection des membres des conseils d'administration, conformément à la nouvelle loi bancaire, afin de mitiger les conflits d'intérêts.

25. Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité de continuer à mener une politique monétaire prudente, fondée sur des données, et qui vise à remédier aux pressions sur la liquidité tout en surveillant étroitement la solidité du secteur bancaire ainsi que l'évolution du taux de change et de l'inflation. La BCM est prête à fournir une aide en liquidité d'urgence aux banques solvables et les autorités examinent les possibilités d'aide ciblée pour les ménages et les PME faisant face à des difficultés de remboursement de leurs prêts, notamment au moyen d'un mécanisme de garanties de crédits conçu avec l'aide de la Banque mondiale et qui devrait être mis en place au début de l'année 2021 (à cet égard, les services du FMI recommandent que les garanties soient fournies par l'État plutôt que par la banque centrale). Les services du FMI félicitent la BCM pour la surveillance étroite de l'évolution des banques et lui déconseillent d'assouplir les exigences prudentielles, la classification des prêts et les règles de provisionnement. La BCM devrait soumettre les banques qui disposent de réserves limitées ou qui ne se conforment pas aux exigences prudentielles à des mesures ciblées, notamment la présentation de plans crédibles de rétablissement des fonds propres avec des restrictions sur les distributions de dividendes, tout en permettant aux banques disposant de suffisamment de fonds propres et de liquidités de les utiliser pour absorber les pertes. Elle devrait également réformer le cadre de collatéral afin de remédier aux obstacles structurels à la transmission de la politique monétaire et ce, malgré les retards dus à la pandémie.

26. Les autorités estiment que les possibilités d'utiliser le taux de change sont limitées dans les circonstances actuelles. Les services du

FMI reconnaissent que si, à moyen terme, une certaine flexibilité du taux de change peut aider à absorber le choc, à court terme, celle-ci réduirait davantage la demande intérieure par ses effets sur les prix des denrées alimentaires et n'apporterait qu'une faible impulsion compte tenu du manque de possibilités d'exportation immédiatement disponibles hors industries extractives. En outre, un ajustement du taux de change peut présenter des risques pour la stabilité financière en raison de l'apparition de positions de change nettes ouvertes courtes dans certaines banques à la suite de la baisse des exportations de produits de la pêche ; à cet égard, la BCM devrait faire pleinement respecter les limites relatives aux positions de change après le choc de la COVID-19. Dans le cadre de la consultation au titre de l'article IV de 2019, il a été constaté que



le taux de change réel continuait d'être légèrement surévalué, mais avec une incertitude considérable ; le taux de change effectif réel (TCER) est resté globalement stable depuis lors. Dans ces circonstances, il a été convenu que, à court terme, la BCM devrait continuer d'être le principal fournisseur de devises sur le marché officiel tout en calibrant ses interventions en vue de préserver les réserves de change.

27. Les services du FMI encouragent la BCM à continuer son projet d'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS), une des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation des sauvegardes de 2018. En juin 2020, la BCM a établi et publié des états financiers *pro forma* conformes aux normes IFRS pour l'exercice 2019 (repère structurel). La prochaine étape consistera à mettre en place un nouveau système d'information et de comptabilité d'ici à la fin de l'année 2020, ce qui permettrait d'achever la transition vers les normes IFRS en 2021 (Mémorandum de politique économique et financière (MPEF) ¶19).

PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS

28. Les résultats enregistrés dans le cadre du programme sont satisfaisants. Tous les objectifs du programme pour la présente (cinquième) revue ont été atteints. En particulier, tous les critères de réalisation pour la fin décembre 2019, pertinents pour la cinquième revue, ont été remplis (tableau 1 du MPEF)⁹ ; les quatre repères structurels pour la fin décembre 2019 ont été respectés ou mis en œuvre avec retard, car le projet de loi sur le recouvrement des prêts bancaires n'a été soumis au Parlement qu'en juillet 2020 ; et les quatre repères structurels pour la fin mars 2020 ont été respectés ou mis en œuvre avec retard (tableau 2 du MPEF). En ce qui concerne les objectifs pertinents pour la prochaine (sixième) revue, les deux critères de réalisation pour juin 2020 ont été remplis et, selon les données préliminaires, tous les objectifs pour la fin juin seront probablement atteints.

29. Les objectifs indicatifs prospectifs ont été recalibrés conformément au cadre macroéconomique actualisé, tandis que la conditionnalité structurelle a été rationalisée. Compte tenu de la détérioration probable des soldes extérieur et budgétaire au cours du second semestre 2020, de nouveaux objectifs indicatifs pour septembre 2020 et des objectifs quantitatifs non officiels pour la fin de l'année 2020 ont été fixés afin d'orienter l'action des autorités au cours du second semestre et de garantir la réalisation des objectifs du programme, notamment une augmentation du plancher des dépenses sociales¹⁰. Le critère de réalisation relatif à un emprunt non concessionnel nul reste en place pour éviter de contracter des dettes coûteuses, compte tenu du risque élevé de surendettement. Plusieurs des repères structurels initialement prévus pour octobre ne peuvent plus être respectés en raison de contraintes liées à la capacité administrative et aux priorités liées à la lutte contre la pandémie. Ils ont été remplacés par de nouveaux repères :

⁹ En décembre 2019, le conseil d'administration a approuvé la demande de dérogation présentée par les autorités pour le non-respect en août 2019 du critère de réalisation continu relatif aux emprunts non concessionnels (communiqué de presse du FMI n° 19/453).

¹⁰ Il n'est pas possible de fixer des objectifs officiels pour la fin 2020, car ils dépasseraient l'échéance de l'accord triennal.

- Sur le plan budgétaire, un accord a été trouvé pour abandonner les repères structurels relatifs : i) à la méthode du budget-programme (octobre 2020), car les travaux ont été suspendus et auront probablement lieu en 2021, et ii) aux vérifications fiscales (septembre 2020), étant donné la portée limitée des contrôles sur place, même si les contrôles sur pièces se poursuivront ;
- Dans le même temps, deux nouveaux repères structurels ont été définis afin : i) d'établir des postes budgétaires spécifiques pour que les ressources budgétaires consacrées aux mesures d'urgence soient clairement comptabilisées (septembre 2020) et ii) de faire passer le nombre de ménages pauvres et vulnérables bénéficiant du programme ciblé de transferts monétaires de 34 000 à 55 000 (octobre 2020) ;
- Le programme de travail visant à mettre en place un marché des changes interbancaire (et, à terme, instaurer des adjudications de devises régulières et concurrentielles et mettre fin aux interventions ponctuelles) a été mis en suspens, car la BCM a confiné la plupart de son personnel et les experts étrangers n'ont pas pu se déplacer. En conséquence, les quatre repères structurels correspondants ont été regroupés en une seule étape intermédiaire, à savoir la finalisation des termes de référence relatifs à l'acquisition de la plateforme du marché des changes interbancaire, dans le respect des règles de financement et d'acquisition de la Banque Africaine de Développement (BAfD) (repère structurel pour septembre 2020). Les autorités restent fermement déterminées à mener à bien les réformes du marché des changes en 2021.

30. Les autorités ont demandé une augmentation de 20,24 millions de DTS (environ 15,7 % de la quote-part, soit 28 millions de dollars) de l'accès aux ressources au titre de la FEC, afin de répondre à des besoins de financement plus élevés que prévu. L'achèvement de la cinquième revue permettrait un décaissement de 36,8 millions de DTS (28,6 % de la quote-part, soit 51 millions de dollars). Les services du FMI estiment que cette augmentation se justifie par les besoins de financement extérieur et budgétaire dus à des déficits plus importants et à un financement moins élevé que prévu de la part des bailleurs de fonds, par la solidité du programme, par la capacité de remboursement et l'encours du crédit, ainsi que par de solides antécédents. Ajoutée à l'accès déjà prévu dans le cadre de la FEC, l'augmentation porterait l'accès annuel au titre du fonds fiduciaire RPC à 115,7 % de la quote-part¹¹ et l'accès total au titre de l'accord triennal appuyé par la FEC à 105,7 %. Globalement, le FMI comblerait environ 48 % de l'écart de financement prévu cette année, soit la même part que celle envisagée en avril, lors du décaissement au titre de la FCR.

31. Les autorités ont demandé que les décaissements restants au titre de la FEC soient rétrocedés au Trésor pour satisfaire les besoins budgétaires dus à la pandémie. Les projections actualisées laissent entrevoir un écart de financement budgétaire plus élevé et il est important de répondre rapidement à la nécessité impérieuse d'augmenter les dépenses sociales et les dépenses de santé publique, que le système bancaire national ne devrait pas pouvoir financer sans l'éviction du crédit au secteur privé. Afin que les décaissements au titre de la FEC puissent financer le budget,

¹¹ Y compris le décaissement au titre de la FCR effectué en avril (74,3 % de la quote-part), les deux décaissements prévus au titre de la FEC (25,7 % au total) et l'augmentation prévue de l'accès aux ressources de la FEC (15,7 %). L'accès sur une période de 36 mois ne dépasserait pas le seuil supérieur fixé à 18 % de la quote-part et l'encours du crédit culminerait à 193,7 % de la quote-part.

un protocole d'accord a été signé entre le Ministère des Finances et la BCM ; il précise leurs responsabilités respectives en ce qui concerne les obligations financières à l'égard du FMI. Les autorités se sont engagées à entreprendre une évaluation actualisée des sauvegardes avant l'approbation par le conseil d'administration de tout accord ultérieur, à remettre aux services du FMI les rapports d'audit nécessaires et à autoriser les auditeurs externes de la BCM à s'entretenir avec les services du FMI ; la dernière évaluation des sauvegardes a été achevée en mai 2018.

32. La capacité à rembourser le FMI demeure adéquate et le programme est entièrement financé cette année, mais les besoins de financement resteront élevés dans les années à venir.

L'encours de la dette à l'égard du FMI devrait atteindre 249,5 millions de DTS en 2020 (31 % des réserves internationales brutes, soit 4,6 % du PIB), tandis que le service de la dette envers le FMI devrait rester gérable, atteignant 1,9 % des exportations (4,2 % des réserves internationales brutes) en 2026 (tableau 7). Toutefois, la persistance de la pandémie ou la concrétisation de certains des risques relevés mettrait à rude épreuve la capacité de remboursement. Le programme est entièrement financé cette année par des financements de bailleurs de fonds déjà versés ou attendus¹², mais des ressources extérieures supplémentaires devront être identifiées pour combler les écarts éventuels en 2021. Malgré un risque élevé de surendettement, la dette publique est viable (voir l'analyse de viabilité de la dette (AVD)). Toutefois, le niveau élevé du service global de la dette en 2021-25, en particulier le remboursement du dépôt de l'Arabie Saoudite, qui absorbera 0,9 % du PIB par an, représente un risque majeur de surendettement qui pèsera lourdement sur la stabilité extérieure.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

33. La pandémie de COVID-19 a de dramatiques conséquences humaines, économiques et sociales pour la Mauritanie. Les perspectives économiques à court terme se sont dégradées en raison de la détérioration rapide de la conjoncture mondiale et de l'incidence des mesures d'endiguement. Bien que les perspectives soient très incertaines, l'économie devrait se contracter de 3,2 % cette année, entraînant de sérieuses difficultés pour la population, tandis que le déficit budgétaire global pourrait se creuser pour atteindre près de 4 % du PIB, ce qui donnerait lieu à d'importants besoins de financement de la balance des paiements et du budget. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse, compte tenu de l'incertitude qui entoure la possibilité d'une épidémie de COVID-19 de plus grande ampleur au niveau de la Mauritanie et dans le monde, qui pourrait conduire à une contraction économique bien plus prononcée cette année et possiblement l'année prochaine, et à une reprise plus progressive par la suite.

34. Les services du FMI félicitent les mesures que les autorités ont rapidement prises pour atténuer les effets de la pandémie. Il est pertinent de prioriser les dépenses de santé et l'appui ciblé aux ménages et aux secteurs économiques les plus vulnérables, et les autorités devraient continuer sur cette voie. Le plan de riposte national à la COVID-19 devrait être rapidement mis en

¹² La Mauritanie devrait recevoir des dons de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Mondiale, de la France, de l'Union européenne et d'autres bailleurs de fonds, et faire partie des pays bénéficiaires de l'initiative de suspension du service de la dette.

œuvre, conformément à la loi de finances rectificative pour 2020, afin d'atténuer réellement les répercussions du choc. L'assouplissement provisoire de la politique économique se justifie. Il convient de suivre attentivement l'évolution du secteur bancaire afin d'assurer la stabilité financière. Si la crise s'aggrave, les autorités pourraient avoir à renforcer leur riposte au moyen de mesures de soutien provisoires et ciblées permettant de préserver l'équité et les finances publiques. Les services du FMI saluent l'engagement des autorités à canaliser toutes les dépenses liées à la crise vers le budget, à assurer un suivi de l'utilisation des ressources d'urgence, à les comptabiliser et à les communiquer de manière transparente, ainsi qu'à procéder dans les meilleurs délais à un audit des dépenses liées à l'atténuation des effets de la crise et à en publier les résultats.

35. Les services du FMI saluent l'engagement constant des autorités envers les objectifs fixés par le programme de réforme économique à moyen terme appuyé par l'accord au titre de la FEC. Ce programme a pour but de créer un espace budgétaire en augmentant les recettes intérieures et de renforcer la gestion des finances publiques en vue d'augmenter les dépenses prioritaires en matière d'éducation, de santé, de protection sociale et d'infrastructure, tout en continuant d'appliquer une politique d'emprunt prudente qui permet de préserver la viabilité de la dette. La conditionnalité du programme a été adaptée et rationalisée en fonction de la conjoncture difficile tout en maintenant la dynamique de réforme engagée au cours des deux premières années du programme. S'il est regrettable que la réforme du marché des changes ait été interrompue en raison d'une insuffisance des capacités pendant la pandémie, les autorités sont déterminées à prioriser la poursuite des réformes une fois la crise passée. De nouveaux repères structurels traduisent les engagements des autorités en matière de transferts sociaux ciblés et d'utilisation transparente des fonds d'urgence.

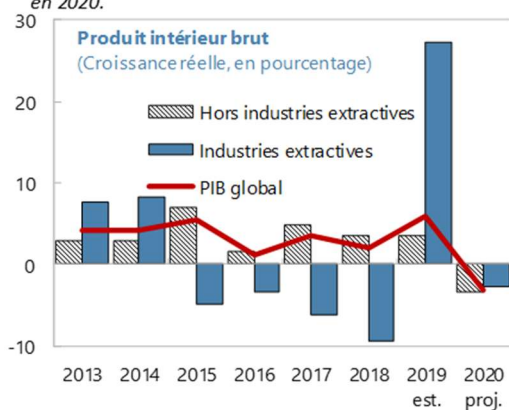
36. Les services du FMI saluent l'engagement des autorités à assurer la viabilité des finances publiques et de la dette à moyen terme en revenant à des excédents primaires lorsque les conditions se normaliseront. L'AVD actualisée confirme que la dette reste viable même si les nouvelles perspectives sont plus négatives, mais le risque de surendettement extérieur et global reste élevé. Les dons d'un montant élevé, les financements concessionnels et la suspension du service de la dette accordés par la communauté internationale sont essentiels pour combler les écarts de financement cette année et aider la Mauritanie à faire face à la crise de la COVID-19 de manière efficace. Une aide extérieure supplémentaire sera nécessaire pour combler les écarts de financement prévus en 2021. Les services du FMI encouragent les autorités à obtenir de nouveaux dons et ressources concessionnelles auprès de partenaires pour le développement afin de faire face aux pressions budgétaires, de conserver des réserves et d'assurer la viabilité de la dette. Bien que les produits du dépôt de l'Arabie Saoudite à la BCM aient été rétrocédés à l'État en 2020, il est important qu'ils ne soient utilisés qu'en dernier recours dans le contexte de la crise de la COVID-19.

37. Les résultats du programme sont satisfaisants ; les services du FMI approuvent l'achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC et la demande d'augmentation de l'accès aux ressources présentée par les autorités. Les objectifs du programme ont été globalement atteints et les autorités maintiennent le cap de la politique économique et des réformes, malgré quelques retards dus à la pandémie. L'augmentation de l'accès aux ressources se justifie au regard des besoins immédiats de financement de la balance des paiements engendrés par les graves répercussions de la pandémie, des mesures que les autorités ont

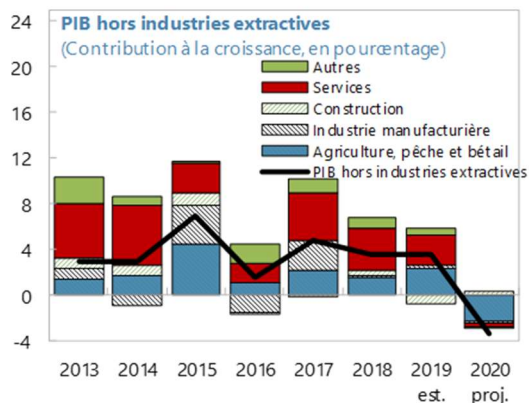
prises ou prendront pour faire face à ce choc externe et des antécédents solides du pays, qui atténueront les risques pour le FMI. Compte tenu des besoins considérables de financement budgétaire, les services du FMI acceptent que les décaissements restants au titre de la FEC soient effectués sous forme d'appui budgétaire. La Lettre d'Intention et le Mémoire de Politiques Économiques et Financières, en pièces jointes, établissent les politiques à suivre pour poursuivre et renforcer la réalisation des objectifs du programme, qui ont été adaptés aux circonstances de la pandémie de COVID-19.

Graphique 2. Mauritanie : Évolution du Secteur Réel, 2013–20

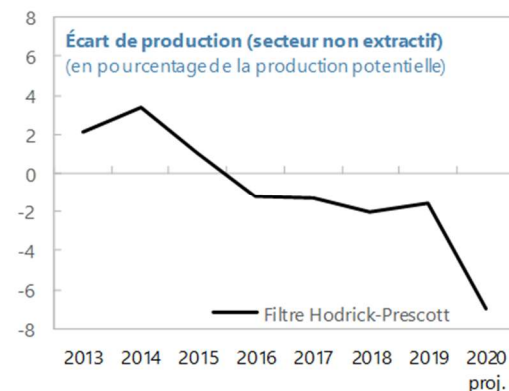
La pandémie de COVID-19 plombe aussi bien la demande que la production, entraînant une contraction de l'activité en 2020.



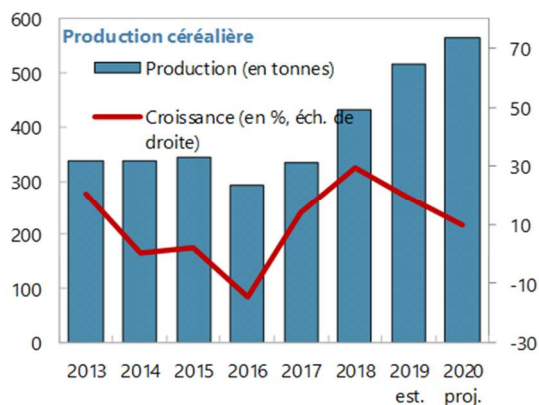
Les services, l'agriculture et la pêche ont tous été touchés...



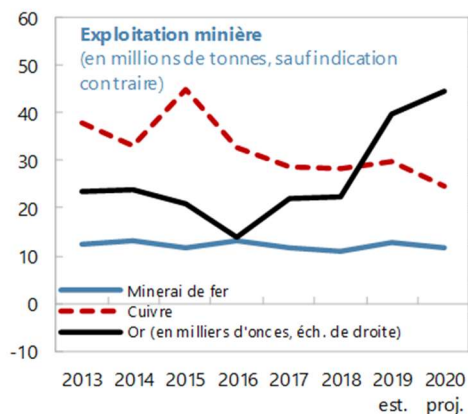
et la production a chuté en deçà de son potentiel.



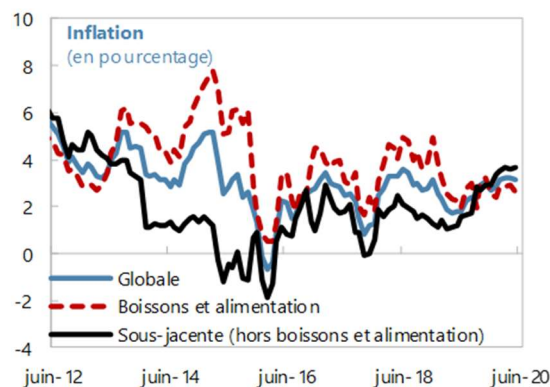
L'irrigation a continué de soutenir la production céréalière...



...Et la production de minerai de fer et de cuivre ont bien résisté, et la production aurifère est stimulée par un nouvel investissement.



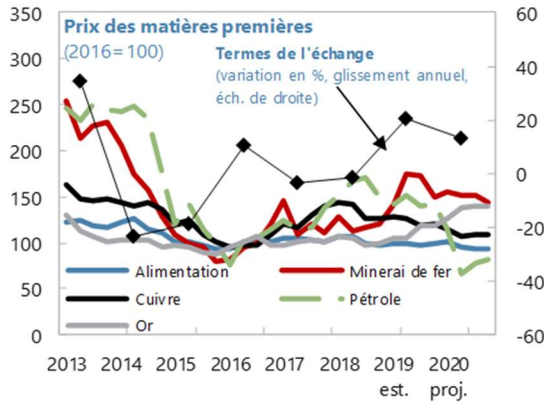
Dans le même temps, l'inflation demeure modérée.



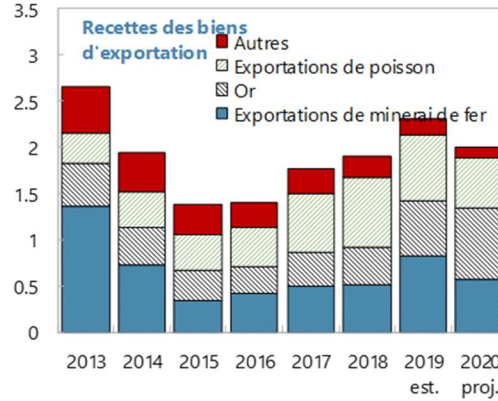
Sources : Autorités mauritaniennes, estimations et projections des services du FMI.

Graphique 3. Mauritanie : Évolution du Secteur Extérieur, 2013-20

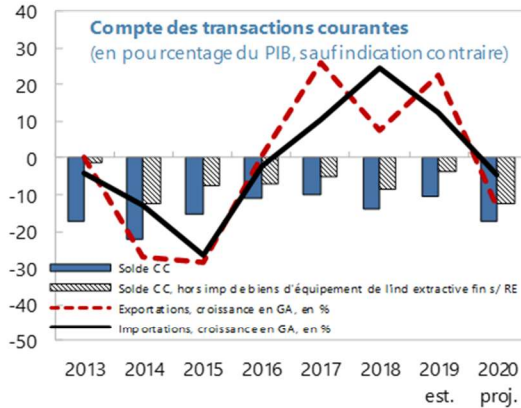
Les termes de l'échange demeurent favorables pour l'instant compte tenu des prix des métaux résilients et des faibles prix du pétrole...



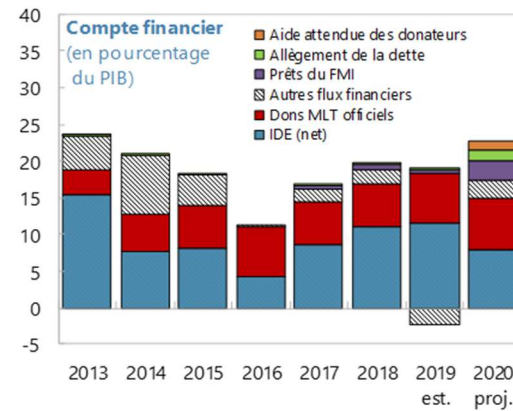
... Mais les exportations devraient baisser en raison du ralentissement de la demande mondiale.



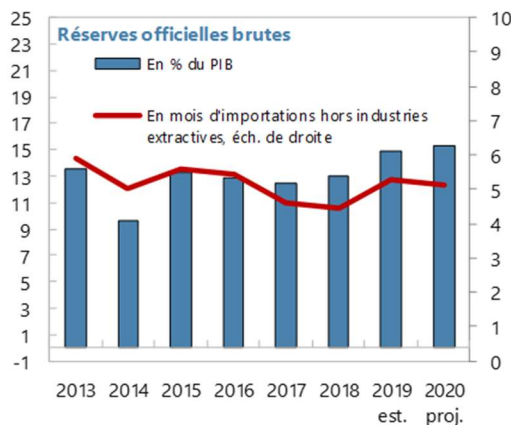
La chute des exportations est plus rapide que celle des importations, le déficit du compte courant devrait donc se creuser...



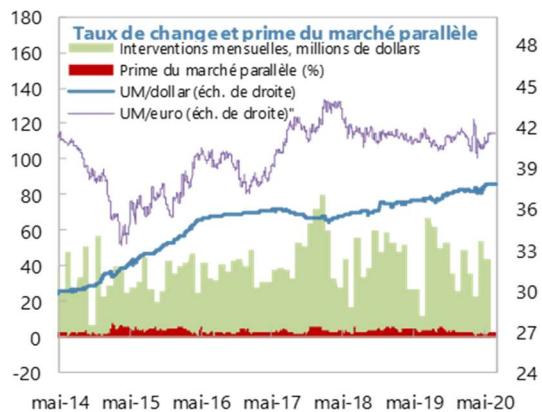
...et être financé par des financements officiels et un appui budgétaire exceptionnel.



Cela est favorable aux réserves officielles...



...car le taux de change n'a connu qu'une faible dépréciation par rapport au dollar et à l'euro.

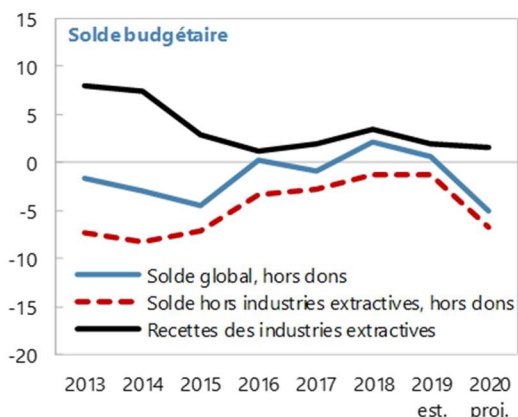


Sources : Autorités mauritaniennes, estimations et projections des services du FMI.

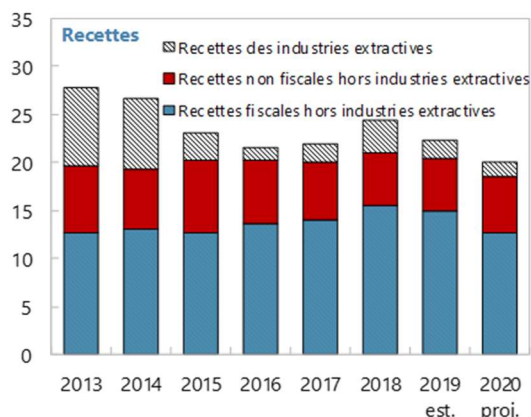
Graphique 4. Mauritanie : Évolution du Secteur Budgétaire, 2013-20

(En pourcentage du PIB hors industries extractives, sauf indication contraire)

La pandémie de COVID-19 a causé une forte dégradation des soldes budgétaires.



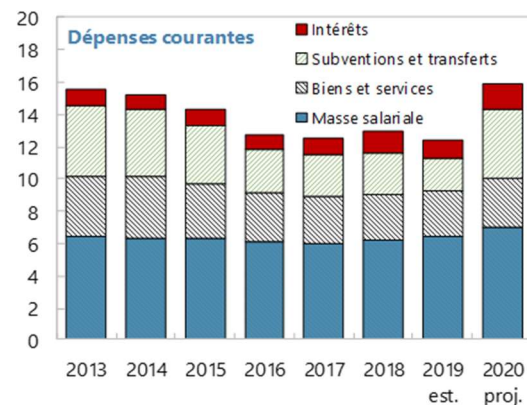
La contraction économique nuit principalement aux recettes fiscales non extractives...



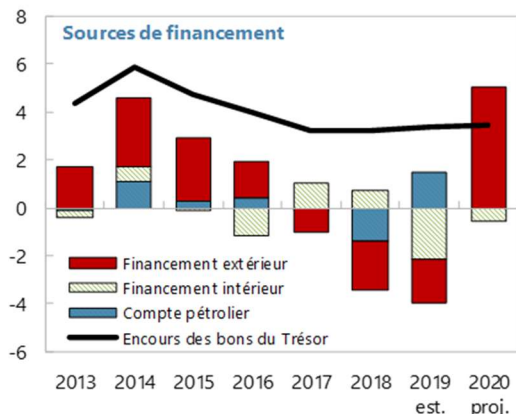
... tandis que l'investissement public, y compris les programmes d'urgence, devrait être préservé en 2020.



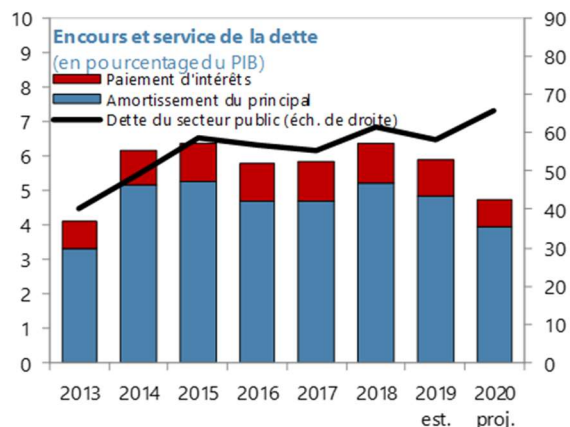
La riposte d'urgence entraîne aussi une hausse des dépenses courantes de santé et de protection sociale.



Le déficit budgétaire fait croître les besoins de financement...



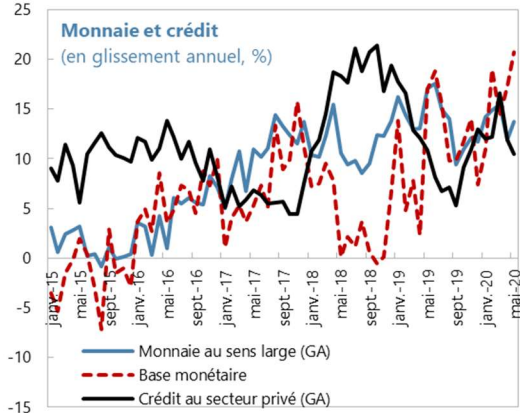
... mais le service de la dette publique a été réduit par l'initiative de suspension du service de la dette.



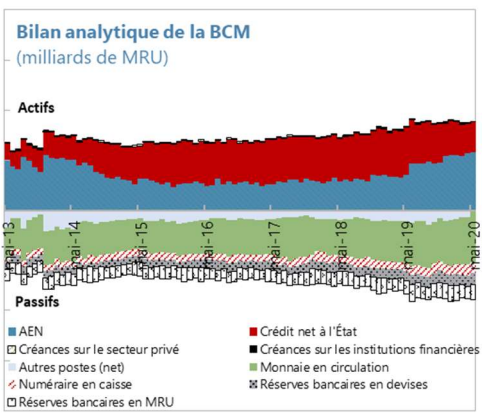
Sources : Autorités mauritaniennes, estimations et projections des services du FMI.

Graphique 5. Mauritanie : Indicateurs du Secteur Monétaire, 2013-20

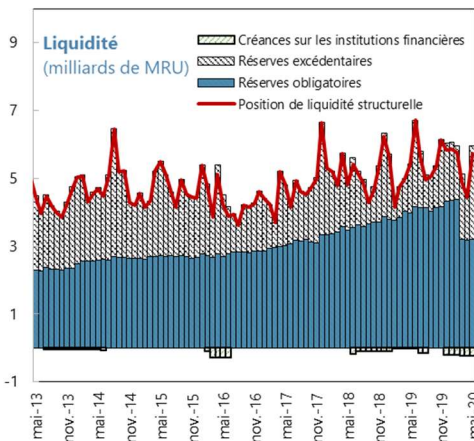
La croissance de la masse monétaire au sens large et du crédit est restée vigoureuse...



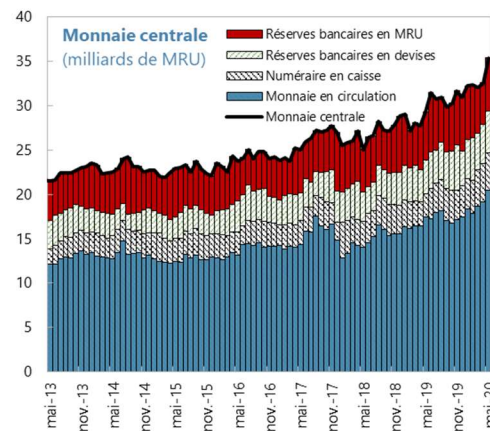
...malgré le bilan relativement stable de la banque centrale...



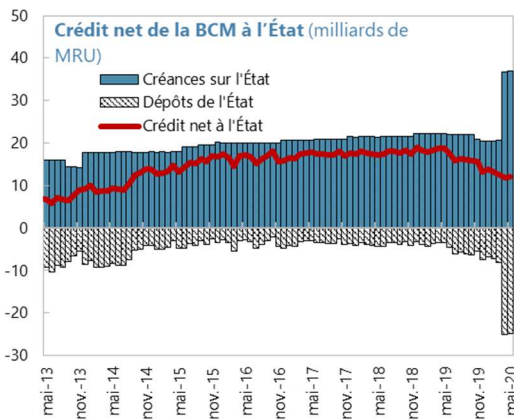
...et une contraction de la liquidité en mars-avril...



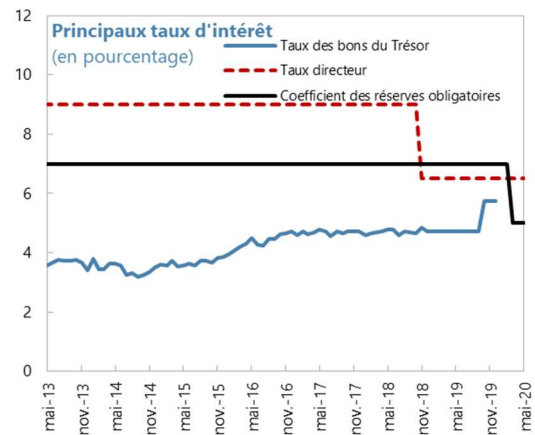
...principalement due à une accélération de la monnaie en circulation...



...tandis que les créances nettes sur l'État se sont stabilisées.



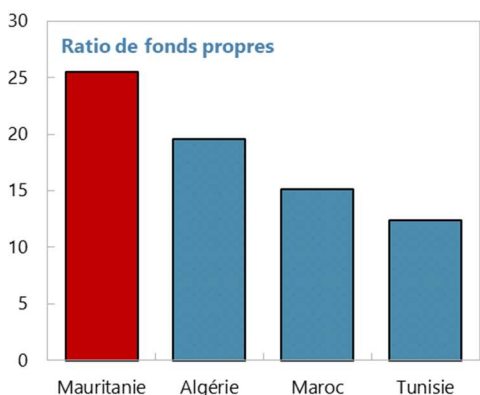
La BCM a diminué le coefficient de réserves obligatoires pour faire face aux tensions sur la liquidité.



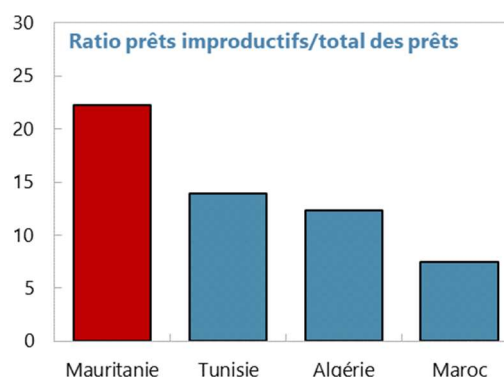
Sources : Autorités mauritaniennes ; calculs des services du FMI.

Graphique 6. Mauritanie : Indicateurs du Secteur Financier

Le ratio de solvabilité global est élevé bien que des différences existent entre les banques.



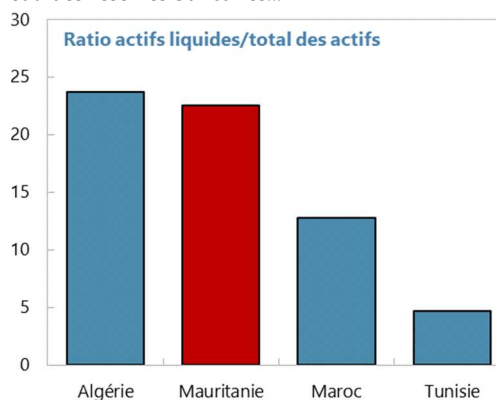
La qualité des actifs est plus faible que dans les pays comparables...



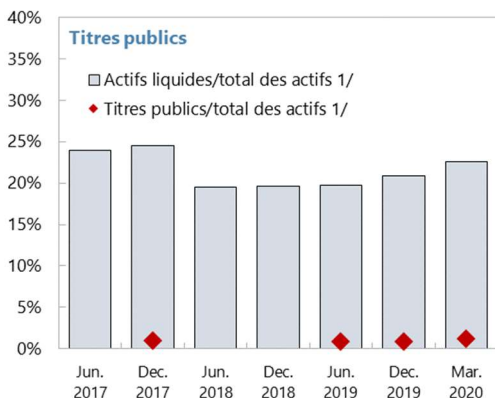
...mais les provisions se renforcent.



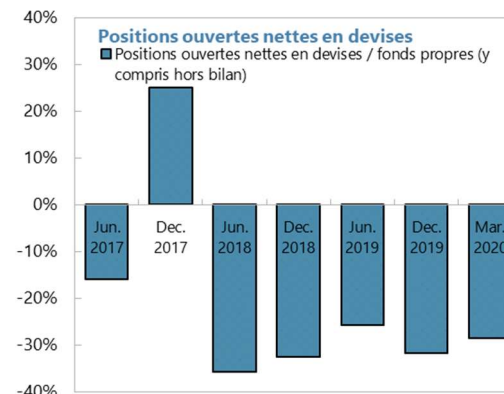
Les actifs liquides sont à un niveau satisfaisant, grâce au niveau des réserves bancaires...



...mais les avoirs des banques en titres publics sont faibles, et le collatéral rare...



...et les positions de change nettes ouvertes courtes des banques sont importantes.

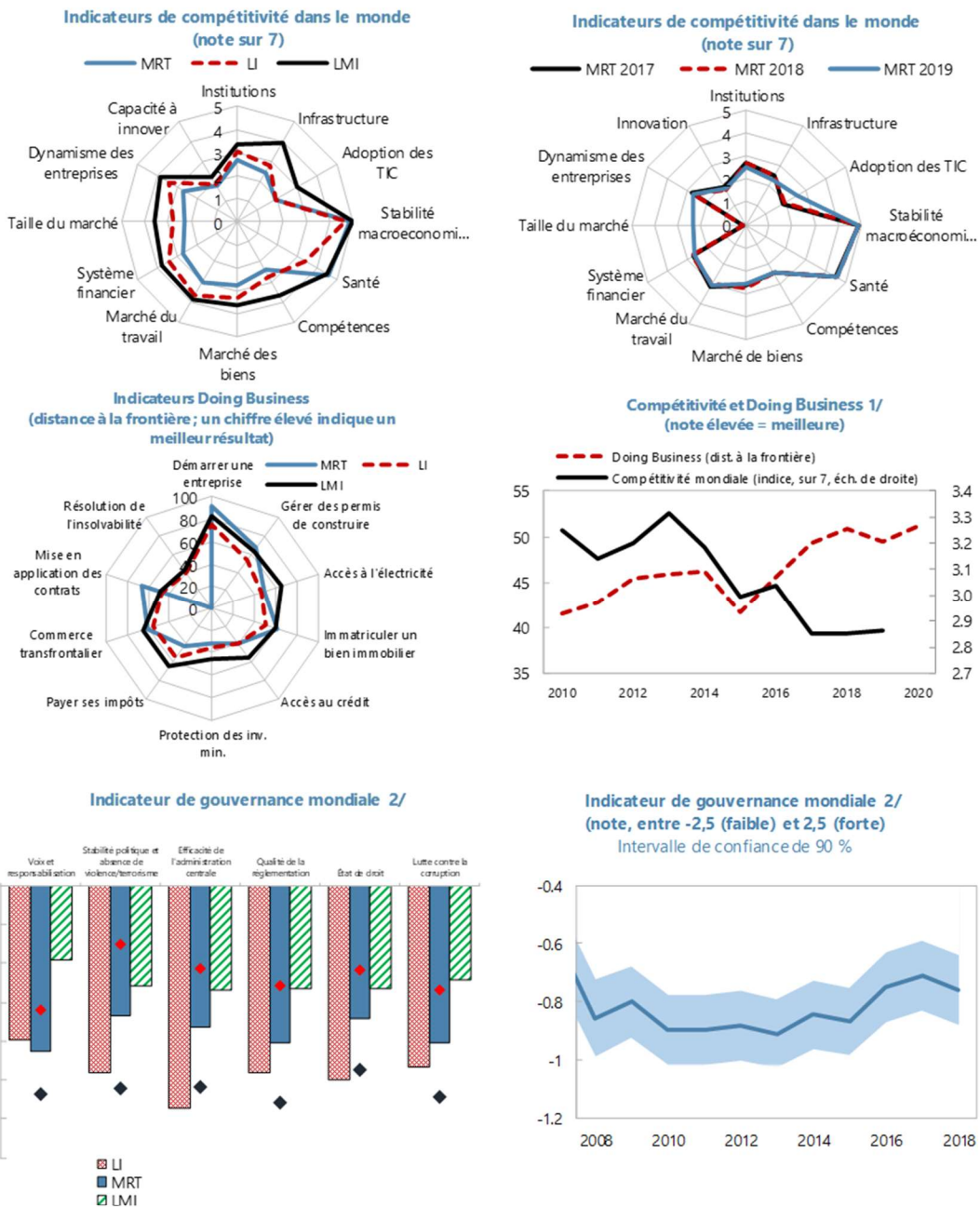


Sources : Autorités nationales ; calculs des services du FMI.

Notes : Les normes nationales sont appliquées pour les ratios prudentiels et les observations correspondent au mois de mars 2020 pour la Mauritanie, à l'année 2017 pour l'Algérie, au mois de juin 2019 pour le Maroc et au mois de septembre 2019 pour la Tunisie.

1/ Actifs liquides en Mauritanie : espèces, réserves et bons du Trésor.

Graphique 7. Mauritanie : Indicateurs du Climat des Affaires et de la Gouvernance, 2008-20



Sources : Rapport de la Banque mondiale sur la pratique des affaires ; Rapport sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial ; Indicateurs mondiaux de la gouvernance de D. Kauffman (Natural Resource Governance Institute et Brookings Institution) et Aart Kraay (Banque mondiale) ; calculs des services du FMI.

1/ L'indice mondial de compétitivité du Forum économique mondial associe des données officielles et des réponses de chefs d'entreprise obtenues au moyen d'enquêtes, sur plusieurs aspects de la compétitivité.

2/ Les notes des Indicateurs mondiaux de la gouvernance reposent sur des données fondées sur des perceptions et doivent donc être utilisées avec prudence. Pour chaque année, elles sont normalisées pour que la moyenne de tous les pays soit de zéro. Par conséquent, la série chronologique mesure les performances de la Mauritanie par rapport aux autres pays au fil du temps. Les plages correspondent à un intervalle de variation de confiance de 90 %. Les intervalles de confiance des moyennes de groupes de pays comparables sont négligeables.

Tableau 1. Mauritanie : Cadre Macroéconomique, 2016-25

 Taux de pauvreté : 31 % (2014)
 Population : 4,4 millions (en 2018)

 Quote-part : 128,8 millions de DTS
 Principales exportations : minerai de fer, poisson, or - principalement vers la Chine et l'UE

	2016	2017	2018	2019	2020		2021	2022	2023	2024	2025	
					Est.	4e rev. FCR Proj.						
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)												
Comptes nationaux et prix 1/												
PIB réel	1.3	3.5	2.1	5.9	6.3	-2.0	-3.2	2.0	4.2	6.1	5.2	4.3
PIB réel y compris industries extractives	-3.4	-6.2	-9.5	27.2	10.2	-1.4	-2.7	2.3	6.7	16.4	8.2	1.9
PIB réel hors industries extractives	1.6	4.7	3.5	3.6	5.8	-2.1	-3.3	2.0	3.7	4.0	4.5	4.8
PIB réel par habitant	-1.1	1.2	-0.2	3.6	4.1	-4.2	-5.4	-0.2	1.9	3.9	3.0	2.1
Production de minerai de fer (millions de tonnes)	13.3	11.8	11.1	12.7	14.5	12.0	11.7	12.0	13.1	13.2	13.1	13.5
Déflateur du PIB	11.2	3.7	1.8	4.7	2.9	4.1	5.5	4.1	3.5	3.2	3.3	2.5
PIB nominal	12.6	7.3	4.0	10.9	9.4	2.0	2.1	6.2	7.8	9.5	8.7	6.8
Prix à la consommation (moyenne de la période)	1.5	2.3	3.1	2.3	3.4	3.9	3.9	4.5	4.0	4.0	4.0	4.0
Prix à la consommation (fin de période)	2.8	1.2	3.2	2.7	4.0	5.0	5.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
(en pourcentage du PIB)												
Épargne et investissement												
Investissement brut	26.0	28.3	26.8	44.9	50.2	41.4	42.0	43.8	41.2	34.9	32.0	32.0
Épargne nationale brute	28.2	31.0	29.4	34.3	29.5	24.1	24.7	25.3	26.7	28.3	27.0	27.8
Équilibre épargne-investissement	2.2	2.8	2.5	-10.6	-20.7	-17.3	-17.3	-18.5	-14.5	-6.6	-5.0	-4.3
(en pourcentage du PIB hors industries extractives, sauf indication contraire)												
Opérations de l'administration centrale												
Recettes et dons	23.1	22.8	25.0	24.3	29.9	21.6	20.7	22.0	22.6	23.2	23.4	23.3
Hors industrie extractive	20.2	20.0	21.0	20.5	26.8	19.4	18.6	20.0	20.3	20.4	20.3	20.4
Impôts	13.6	14.1	15.5	14.9	20.8	13.8	12.7	14.7	14.9	15.0	15.1	15.1
Industrie extractive	1.3	2.0	3.5	1.9	2.2	1.6	1.5	1.6	1.9	2.4	2.7	2.6
Dons	1.6	0.8	0.5	1.9	0.9	0.6	0.6	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Dépenses et prêts nets	23.5	22.9	22.3	21.8	29.5	25.6	25.2	23.0	22.8	23.3	23.5	23.4
Dont : Dépenses courantes	13.8	14.0	14.3	13.7	18.9	17.9	16.7	14.3	13.9	13.9	13.9	13.7
Équipement	9.7	8.7	8.0	8.3	10.6	7.7	8.5	8.7	8.8	9.3	9.6	9.7
Solde primaire (hors dons)	-1.1	0.2	3.5	1.7	1.1	-3.2	-3.6	0.0	0.7	0.8	0.9	0.9
Solde primaire hors industries extractives (dons exclus)	-2.4	-1.8	0.1	-0.2	-1.1	-4.8	-5.1	-1.6	-1.1	-1.6	-1.9	-1.7
Solde global (en pourcentage du PIB)	-0.4	0.0	2.5	2.1	0.3	-3.4	-3.8	-0.8	-0.2	-0.1	-0.1	0.0
Dettes du secteur public (en pourcentage du PIB) 2/	72.3	69.6	75.8	71.4	96.2	81.5	79.5	79.5	77.6	73.9	70.4	67.4
Dettes du secteur public (en pourcentage du PIB) 2/ 3/	56.6	55.1	61.4	58.1	78.9	67.8	65.8	66.1	64.9	62.0	59.2	57.2
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)												
Monnaie												
Monnaie au sens large	7.1	13.7	13.8	11.8	11.4	3.0	2.1	7.8	9.0	8.2	8.8	9.1
Crédit au secteur privé	8.1	7.5	19.4	12.9	12.3	5.1	4.3	10.0	11.4	10.8	11.3	12.2
Secteur extérieur												
Exportations de biens, f.à.b.	0.9	26.1	7.3	22.3	4.0	-12.2	-13.4	10.1	6.6	15.7	5.9	3.5
Importations de biens, f.à.b.	-2.5	10.2	24.2	12.3	15.9	-4.0	-4.7	4.2	-1.0	-4.8	0.4	2.0
Termes de l'échange	10.7	-3.5	-1.2	20.7	-0.5	10.3	13.5	3.4	0.9	1.9	2.1	-1.2
Taux de change effectif réel	-5.7	-1.7	-0.3	1.6
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-11.0	-10.0	-13.8	-10.6	-20.7	-17.3	-17.3	-18.5	-14.5	-6.6	-5.0	-4.3
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures	-7.0	-5.0	-8.6	-3.6	-11.5	-12.1	-12.2	-12.6	-9.6	-5.2	-4.3	-3.4
Réserves officielles brutes (en millions de dollars, fin de période) 4/	824	849	918	1,135	1,181	1,136	1,135	1,134	1,164	1,159	1,205	1,341
En mois d'importations prospectives hors industrie extractive	5.4	4.6	4.4	5.3	5.6	5.2	5.1	5.0	4.9	5.0	5.1	5.4
Dettes publiques extérieures (en millions de dollars)	4,348	4,567	4,608	4,704	4,907	5,263	5,158	5,276	5,355	5,406	5,419	5,459
En pourcentage du PIB	67.8	67.3	65.4	61.9	83.0	71.0	69.4	69.8	67.7	63.8	60.1	57.8
Dettes publiques extérieures (en millions de dollars) 3/	3,355	3,573	3,614	3,710	3,913	4,269	4,164	4,282	4,361	4,412	4,426	4,465
En pourcentage du PIB	52.3	52.7	51.3	48.8	66.2	57.6	56.1	56.7	55.1	52.0	49.1	47.3
Pour mémoire :												
PIB nominal (milliards de MRU) 1/	225.5	241.9	251.5	278.9	228.4	284.4	284.8	302.4	326.1	357.0	388.2	414.7
PIB nominal hors industries extractives (en milliards d'MRU) 1/	200.0	216.2	227.0	237.0	194.4	240.9	238.9	252.9	271.2	291.0	314.4	336.9
PIB nominal (en millions de dollars) 1/	6,414	6,784	7,048	7,600	5,912	7,417	7,428	7,554	7,915	8,477	9,021	9,436
PIB nominal (en dollars, variation annuelle en pourcentage)	3.8	5.8	3.9	7.8	4.8	-2.4	-2.3	1.7	4.8	7.1	6.4	4.6
Taux de change (MRU/dollars)	35.2	35.7	35.7	36.7
Prix du pétrole (dollars/baril)	42.8	52.8	68.3	61.4	57.9	35.6	36.2	37.5	40.8	43.6	46.0	48.2
Prix du minerai de fer (dollars/tonne)	58.6	71.1	70.1	93.6	76.4	74.0	77.0	75.0	75.0	75.0	75.0	75.0
Prix de l'or (dollars/once)	1,248	1,257	1,269	1,392	1,531	1,640	1,699	1,767	1,780	1,803	1,822	1,840

Sources : autorités mauritaniennes, estimations et projections des services du FMI.

1/ Nouvelles séries de PIB rebasées, supérieures de 35 % en 2018, publiées par les autorités en avril 2020 (rapport pays du FMI n° 20/140, encadré 1).

2/ Y compris dette publique envers la banque centrale reconnue en 2018.

3/ Hors dette passive envers le Koweït en cours de négociation.

4/ Hors recettes tirées du Fonds national de revenus des hydrocarbures.

Tableau 2. Mauritanie : Balance des Paiements, 2016-25

(En millions de dollars, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020			2021	2022	2023	2024	2025
					Est.	4e rev.	FCR	Proj.			Proj.		
Solde des transactions courantes	-956	-707	-681	-976	-805	-1,222	-1,287	-1,285	-1,399	-1,146	-557	-451	-405
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures 1/	-463	-451	-337	-606	-277	-678	-897	-908	-954	-763	-442	-384	-322
Balance commerciale	-559	-499	-327	-706	-605	-542	-770	-776	-692	-515	-7	145	193
Exportations (f.à.b.)	1389	1,401	1,767	1,895	2,318	2,395	2,035	2,008	2,211	2,357	2,727	2,888	2,990
Dont: Minéral de fer	340	418	496	508	831	691	556	564	563	615	619	615	633
Hydrocarbures	73	87	65	11	0	0	0	0	0	0	326	504	502
Cuivre	195	138	139	148	145	118	99	106	84	55	38	0	0
Or	334	289	370	420	596	723	772	780	859	925	941	905	927
Poisson	389	421	625	750	712	763	569	550	652	678	681	710	738
Importations (f.à.b.)	-1948	-1,900	-2,094	-2,601	-2,923	-2,937	-2,805	-2,784	-2,903	-2,872	-2,734	-2,743	-2,797
Dont: Alimentation	-395	-334	-391	-495	-484	-480	-590	-580	-552	-527	-541	-514	-500
Pétrole	-338	-355	-445	-624	-585	-585	-396	-416	-485	-518	-539	-555	-580
Biens d'équipement	-640	-538	-523	-558	-825	-790	-714	-651	-725	-637	-344	-280	-282
Services et revenus (net)	-575	-452	-623	-471	-550	-869	-650	-642	-842	-772	-700	-741	-745
Services (net)	-395	-335	-526	-432	-459	-914	-640	-625	-825	-798	-722	-603	-680
Crédit	246	270	230	250	319	180	219	219	228	237	246	257	280
Débit	-641	-605	-756	-682	-778	-1,094	-860	-845	-1,053	-1,034	-968	-861	-960
Revenu (net)	-180	-117	-97	-38	-91	45	-9	-16	-17	26	22	-138	-65
Crédit	77	59	71	80	86	172	154	156	161	160	164	168	182
Débit	-257	-176	-168	-119	-177	-127	-164	-172	-178	-134	-142	-306	-246
Transferts courants (net)	178	245	269	202	349	188	133	133	135	141	150	146	148
Transferts privés sans contrepartie (net)	77	75	93	97	109	119	52	52	65	68	71	66	69
Dons officiels	101	170	175	104	240	69	81	81	70	73	80	80	79
Compte de capital et d'opérations financières	953	492	806	1,008	864	1,275	941	914	1,394	1,292	681	655	659
Compte de capital	31	8	11	19	24	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte d'opérations financières	1222	483	795	989	840	1,275	941	914	1,394	1,292	681	655	659
Investissement direct étranger (net)	502	271	588	772	884	937	594	580	1,120	1,071	620	427	493
Emprunts officiels à long et moyen terme	174	205	89	83	125	164	157	151	151	152	98	125	121
Décaissements	270	322	242	253	316	355	348	341	356	349	295	310	321
Dont: Le projet d'exploitation gazière GTA	0	0	0	0	27	131	124	117	96	64	0	0	0
Amortissement	97	117	153	169	191	191	191	189	205	198	197	185	200
Emprunts SNIM à long et moyen terme	-66	-60	-63	-63	-64	51	51	43	-15	-2	-43	17	25
Autres flux financiers	313	68	180	196	-105	123	130	139	137	72	7	86	20
Erreurs et omissions	-138	135	-82	159	25	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-141	-80	43	191	84	52	-346	-371	-5	146	124	204	254
Financement	141	80	-43	-191	-83	-52	153	276	-75	-146	-124	-204	-254
Avoirs extérieurs nets	135	80	-49	-195	-88	-52	153	180	-75	-112	-90	-170	-254
Banque centrale (net)	103	-21	-8	-57	-198	-52	153	180	-75	-105	-66	-133	-219
Avoirs (négatifs=accumulation de réserves)	-182	-2	-26	-70	-219	-76	0	0	1	-30	5	-46	-137
Passifs	285	-19	17	13	21	23	153	180	-76	-75	-72	-87	-82
Utilisation des ressources du FMI	0	0	23	47	46	46	175	203	0	0	0	0	0
FEC (prospective)	0	0	23	47	46	46	45	73	0	0	0	0	0
FCR	—	—	—	—	—	—	130	130	0	0	0	0	0
Autre	-19	-6	-34	-24	-23	-22	-22	-23	-76	-75	-72	-87	-82
Banques commerciales (net)	16	77	-18	-44	25	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds national des revenus des hydrocarbures (net)	16	24	-22	-93	85	0	0	0	0	-8	-24	-37	-35
Financement exceptionnel (allègement de la dette PPTE, ISSD)	6	0	5	4	5	0	0	96	0	-34	-34	-34	0
Dons officiels attendus 1/	0	0	0	0	0	0	0	95	0	0	0	0	0
Écart de financement résiduel		0	0	0	0	0	193	0	80	0	0	0	0
Pour mémoire :													
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-15.5	-11.0	-10.0	-13.8	-10.6	-20.7	-17.3	-17.3	-18.5	-14.5	-6.6	-5.0	-4.3
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures	-7.5	-7.0	-5.0	-8.6	-3.6	-11.5	-12.1	-12.2	-12.6	-9.6	-5.2	-4.3	-3.4
Balance commerciale (en % du PIB)	-9.0	-7.8	-4.8	-10.0	-8.0	-9.2	-10.4	-10.5	-9.2	-6.5	-0.1	1.6	2.0
Total des besoins de financement extérieur (en % du PIB)	18.1	13.8	13.2	17.2	14.0	24.9	20.7	20.7	22.0	17.6	9.4	7.1	6.4
Dette publique extérieure (en millions de dollars)	4,202	4,348	4,567	4,608	4,704	4,907	5,263	5,158	5,276	5,355	5,406	5,419	5,459
(en pourcentage du PIB)	68.0	67.8	67.3	65.4	61.9	83.0	71.0	69.4	69.8	67.7	63.8	60.1	57.8
Service de la dette publique extérieure (en millions de dollars)	141	161	204	275	276	283	275	186	354	381	383	387	366
(en pourcentage des recettes)	10.6	13.2	15.3	17.6	19.1	19.4	20.8	14.8	25.9	26.2	24.4	23.0	20.8
Contribution SNIM à la balance des paiements (en millions de dollars)	135	102	210	173	390	353	309	310	303	378	374	413	450
Réserves internationales brutes (millions de dollars)	823	824	849	918	1,135	1,181	1,136	1,135	1,134	1,164	1,159	1,205	1,341
(en mois d'importations hors industries extractives)	5.6	5.4	4.6	4.4	5.3	5.6	5.2	5.1	5.0	4.9	5.0	5.1	5.4
Fonds national des revenus des hydrocarbures	77	53	75	168	74	76	74	74	74	81	105	143	177
PIB nominal (en millions de dollars)	6,182	6,414	6,784	7,048	7,600	5,912	7,417	7,428	7,554	7,915	8,477	9,021	9,436

Sources : autorités mauritaniennes, estimations et projections des services du FMI

1/ Dons officiels attendus pour faire face à la crise de COVID-19, dont 70 millions de dollars de la Banque mondiale, 12 millions de dollars de l'UE et 10 millions de dollars de la BAD.

Tableau 3a. Mauritanie : Opérations de l'Administration Centrale, 2016-25
(En milliards de MRU sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2019	2020			2021	2022	2023	2024	2025
				Est.	4e rev.	FCR	Proj.			Proj.		
Recettes et dons	46.1	49.3	56.8	57.5	58.2	52.1	49.5	55.7	61.2	67.4	73.6	78.6
Recettes	43.0	47.6	55.6	53.1	56.4	50.7	48.1	54.7	60.0	66.2	72.4	77.4
Hors industrie extractive	40.5	43.3	47.7	48.5	52.1	46.8	44.4	50.7	54.9	59.2	63.9	68.7
Impôts	27.2	30.5	35.2	35.4	40.5	33.2	30.3	37.2	40.5	43.7	47.6	51.0
Non fiscales	13.3	12.8	12.5	13.1	11.7	13.6	14.0	13.5	14.4	15.5	16.3	17.7
Industrie extractive	2.5	4.3	7.9	4.6	4.3	3.9	3.7	4.1	5.1	7.0	8.5	8.7
Pétrole et gaz	1.1	1.9	6.3	1.8	1.0	1.0	1.0	1.0	1.8	3.3	4.6	4.5
Dont gaz	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6	2.1	3.3	3.1
Exploitation minière	1.4	2.5	1.6	2.8	3.3	2.9	2.7	3.1	3.3	3.7	3.9	4.2
Dons	3.1	1.7	1.2	4.4	1.7	1.4	1.4	1.0	1.1	1.2	1.2	1.2
Dont : Projets	0.6	0.6	1.0	1.8	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses et prêts nets	47.0	49.4	50.6	51.6	57.4	61.7	60.2	58.1	61.7	67.8	74.0	78.8
Courantes	27.6	30.4	32.4	32.4	36.8	43.1	40.0	36.2	37.8	40.5	43.8	46.0
Rémunération des salariés	12.3	13.0	14.0	15.4	16.7	16.7	16.7	17.9	19.2	20.6	22.3	23.9
Biens et services	5.9	6.4	6.4	6.6	8.1	7.5	7.2	6.9	7.4	8.2	8.2	8.7
Subventions et transferts 1/	5.6	5.5	6.0	4.8	6.2	13.4	10.2	5.6	5.7	6.1	6.6	6.6
Dont : Programme d'urgence, y compris pour la COVID-19	1.6	1.6	2.2	2.0	2.1	9.9	10.0	1.4	1.4	1.5	1.7	1.7
Subventions énergétiques	0.2	0.4	0.8	0.8	0.8	0.9	0.0	1.1	1.1	1.2	1.3	1.3
Remboursement d'arriérés	0.4	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts	1.7	2.2	3.1	2.6	3.1	3.3	3.6	3.4	3.7	4.0	4.3	4.3
Extérieurs (avant ISSD)	1.3	1.8	2.6	2.2	2.2	2.3	2.3	2.1	2.3	2.4	2.6	2.4
Intérieures	0.4	0.5	0.4	0.5	0.9	1.0	1.3	1.3	1.4	1.6	1.7	1.9
Comptes Spéciaux	0.9	1.5	1.1	1.4	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Réerves communes	1.1	1.1	1.2	1.4	2.0	1.5	1.5	1.4	1.5	1.6	1.8	1.9
Autres	0.1	0.6	0.6	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Équipement	19.4	18.9	18.1	19.7	20.7	18.6	20.3	21.9	23.9	27.2	30.2	32.8
Financées sur ressources extérieures	4.5	3.8	2.8	4.5	4.2	4.2	4.2	4.5	5.3	7.2	8.1	8.8
Financées sur ressources intérieures, dont COVID-19	14.9	15.1	15.3	15.2	16.5	14.4	16.1	17.4	18.6	20.0	22.0	24.0
Prêts nets	0.0	0.2	0.2	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire (hors dons)	-2.2	0.4	8.0	4.1	2.1	-7.7	-8.5	0.1	2.0	2.4	2.7	2.9
Solde primaire (hors dons, def. prog.) 2/	6.5	3.9	2.1	-7.7	-8.2
Solde primaire	0.9	2.2	9.3	8.5	3.8	-6.3	-7.1	1.1	3.2	3.6	3.9	4.1
Solde global (hors dons)	-4.0	-1.8	5.0	1.5	-1.0	-11.0	-12.2	-3.4	-1.7	-1.5	-1.6	-1.4
Solde global	-0.9	-0.1	6.2	5.9	0.7	-9.6	-10.8	-2.3	-0.5	-0.4	-0.4	-0.2
Financement	0.9	0.1	-6.2	-5.9	-0.7	9.6	10.8	2.3	0.5	0.4	0.4	0.2
Intérieur	-2.4	2.2	1.6	-5.1	2.8	0.3	-1.3	2.9	4.7	3.5	3.4	1.7
Système bancaire	-1.6	1.4	0.1	-4.2	1.4	0.9	0.1	1.9	2.6	1.7	1.7	0.8
Compte du Trésor	-1.0	2.2	0.8	-5.3	0.0	0.0	-11.5	3.4	3.0	2.5	2.6	2.6
Banque centrale	0.0	0.0	-0.6	0.0	...	0.0	11.5	-2.4	-2.5	-2.5	-2.6	-2.6
Banques commerciales	-0.6	-0.8	-0.1	1.1	1.4	0.9	0.1	0.9	2.1	1.7	1.7	0.8
Établissements non bancaires	-0.7	1.3	0.4	0.1	1.4	0.9	0.1	0.9	2.1	1.7	1.7	0.8
Arriérés Intérieurs	0.0	0.2	0.1	1.4	0.0	-1.4	-1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres comptes de dépôts	-0.1	-0.6	1.0	-2.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieures	3.8	-2.2	-7.7	-0.8	-3.6	9.3	12.0	-0.5	-4.2	-3.1	-3.0	-1.5
Fonds national des revenus des hydrocarbures (net)	0.9	-0.1	-3.1	3.5	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.3	-1.0	-1.6	-1.5
Recettes gazières et pétrolières	-1.1	-1.9	-6.3	-1.8	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.8	-3.3	-4.6	-4.5
Transferts budgétaires	1.9	1.8	3.1	5.3	1.0	1.0	1.0	1.0	1.4	2.2	3.0	3.0
Autres financements extérieurs	3.0	-2.1	-4.6	-4.4	-3.6	9.3	12.0	-0.5	-3.8	-2.1	-1.4	0.1
Emprunts (net)	2.8	-1.7	-4.3	-4.1	-3.6	-3.1	-3.1	-3.7	-2.4	-0.7	0.1	0.1
Décaissements	6.3	3.2	2.0	2.8	3.8	4.2	4.2	4.5	5.3	7.2	8.1	8.8
Amortissement	-3.6	-4.8	-6.3	-6.9	-7.4	-7.3	-7.3	-8.2	-7.7	-7.9	-8.1	-8.7
Financement exceptionnel (allègement de la dette PPTE, ISSD)	0.3	0.0	0.2	0.3	0.0	0	3.7	0.0	-1.4	-1.4	-1.5	0.0
FMI-FCR	0.0	0.0	0.0	0.0	...	5.0	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI (FEC, prospective)	0.0	0.0	0.0	0.0	2.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons officiels attendus 3/	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	3.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement résiduel	7.4	0.0	3.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	-0.6	0.1	-0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :												
Taux de croissance réelle des dépenses publiques (%)	-9.9	2.8	-0.3	-0.3	8.3	15.0	12.4	-7.7	2.2	5.6	5.0	2.4
Courantes (pourcentage)	-6.3	7.4	8.0	-2.1	7.4	28.1	18.9	-13.5	0.5	3.1	4.0	0.9
D'équipement (pourcentage)	-13.2	-4.6	-12.0	6.3	14.7	-8.9	-0.8	3.5	4.9	9.4	6.6	4.5
Solde primaire hors industries extractives (dons exclus)	-4.7	-3.9	0.2	-0.5	-2.2	-11.6	-12.2	-4.0	-3.1	-4.5	-5.8	-5.8
Solde primaire hors industries extractives	-1.6	-2.2	1.4	3.9	-0.5	-10.2	-10.8	-3.0	-1.9	-3.4	-4.6	-4.6
Solde budgétaire de base (hors dons) 4/	0.5	2.0	7.8	5.9	3.2	-6.8	-8.0	1.1	3.6	5.7	6.5	7.4
Dépenses sociales	8.7	9.1	8.8	9.6	11.9	14.5	14.5	12.4	14.4	16.5	19.0	21.8
Dépenses de réduction de la pauvreté	18.7	19.4	18.5	...	28.5	32.0	32.0	29.2	32.7	36.5	41.0	45.7

Sources : autorités mauritaniennes, estimations et projections des services du FMI.

1/ Inclut les transferts aux entités publiques en dehors de l'administration centrale.

2/ Ajusté pour la moitié des recettes extractives supplémentaires/du manque à gagner.

3/ Dons officiels attendus pour faire face à la crise de COVID-19, dont 70 millions de dollars de la Banque mondiale, 12 millions de dollars de l'UE et 10 millions de dollars de la BAD.

4/ Solde global hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 3b. Mauritanie : Opérations de l'Administration Centrale, 2016-25
(En pourcentage du PIB hors industries extractives, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2019	2020			2021	2022	2023	2024	2025
				Est.	4e rev. 5/	FCR	Proj.			Proj.		
Recettes et dons	23.1	22.8	25.0	24.3	22.2	21.6	20.7	22.0	22.6	23.2	23.4	23.3
Recettes	21.5	22.0	24.5	22.4	21.5	21.1	20.1	21.6	22.1	22.8	23.0	23.0
Hors industrie extractive	20.2	20.0	21.0	20.5	19.9	19.4	18.6	20.0	20.3	20.4	20.3	20.4
Impôts	13.6	14.1	15.5	14.9	15.4	13.8	12.7	14.7	14.9	15.0	15.1	15.1
Non fiscales	6.6	5.9	5.5	5.5	4.4	5.7	5.9	5.3	5.3	5.3	5.2	5.3
Industrie extractive	1.3	2.0	3.5	1.9	1.6	1.6	1.5	1.6	1.9	2.4	2.7	2.6
Pétrole et gaz	0.5	0.9	2.8	0.8	0.4	0.4	0.4	0.4	0.6	1.1	1.5	1.3
Dont gaz	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.7	1.0	0.9
Exploitation minière	0.7	1.1	0.7	1.2	1.3	1.2	1.1	1.2	1.2	1.3	1.3	1.2
Dons	1.6	0.8	0.5	1.9	0.7	0.6	0.6	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Dont : projets	0.3	0.3	0.4	0.8	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses et prêts nets	23.5	22.9	22.3	21.8	21.9	25.6	25.2	23.0	22.8	23.3	23.5	23.4
Courantes	13.8	14.0	14.3	13.7	14.0	17.9	16.7	14.3	13.9	13.9	13.9	13.7
Rémunération des salariés	6.2	6.0	6.2	6.5	6.4	6.9	7.0	7.1	7.1	7.1	7.1	7.1
Biens et services	2.9	3.0	2.8	2.8	3.1	3.1	3.0	2.8	2.6	2.6	2.6	2.6
Subventions et transferts 1/	2.8	2.5	2.6	2.0	2.4	5.6	4.3	2.2	2.1	2.1	2.1	1.9
Dont : Programme d'urgence, COVID-19 inclus	0.8	0.7	0.9	0.8	0.8	4.1	4.2	0.6	0.5	0.5	0.6	0.5
Subventions énergétiques	0.1	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4	0.0	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Remboursement d'arriérés	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts	0.9	1.0	1.3	1.1	1.2	1.4	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3
Extérieurs (avant DSSI)	0.7	0.8	1.2	0.9	0.8	0.9	1.0	0.8	0.9	0.8	0.8	0.7
Intérieures	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6
Comptes spéciaux	0.5	0.7	0.5	0.6	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2
Réserves communes	0.6	0.5	0.5	0.6	0.8	0.6	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6
Autres	0.0	0.3	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Équipement	9.7	8.7	8.0	8.3	7.9	7.7	8.5	8.7	8.8	9.3	9.6	9.7
Financées sur ressources extérieures	2.2	1.7	1.2	1.9	1.6	1.7	1.8	1.8	1.9	2.5	2.6	2.6
Autres	7.5	7.0	6.7	6.4	6.3	6.0	6.7	6.9	6.9	6.9	7.0	7.1
Prêts nets	0.0	0.1	0.1	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire (hors dons)	-1.1	0.2	3.5	1.7	0.8	-3.2	-3.6	0.0	0.7	0.8	0.9	0.9
Solde primaire (hors dons, def. prog.) 2/	2.9	1.6	0.8	-3.2	-3.5
Solde primaire	0.4	1.0	4.1	3.6	1.5	-2.6	-3.0	0.4	1.2	1.2	1.2	1.2
Solde global (hors dons)	-2.0	-0.8	2.2	0.6	-0.4	-4.6	-5.1	-1.3	-0.6	-0.5	-0.5	-0.4
Solde global	-0.4	0.0	2.7	2.5	0.3	-4.0	-4.5	-0.9	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
Financement	0.4	0.0	-2.7	-2.5	-0.3	4.0	4.5	0.9	0.2	0.1	0.1	0.1
Intérieur	-1.2	1.0	0.7	-2.2	1.1	0.1	-0.6	1.1	1.7	1.2	1.1	0.5
Système bancaire	-0.8	0.6	0.0	-1.8	0.5	0.4	0.0	0.8	1.0	0.6	0.5	0.2
Compte du Trésor	-0.5	1.0	0.4	-2.3	0.0	0.0	-4.8	1.3	1.1	0.9	0.8	0.8
Banque centrale	0.0	0.0	-0.9	0.0	...	0.0	4.8	-1.0	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8
Banques commerciales	-0.3	-0.4	-0.1	0.5	0.5	0.4	0.0	0.4	0.8	0.6	0.5	0.2
Établissements non bancaires	-0.4	0.6	0.2	0.0	0.5	0.4	0.0	0.4	0.8	0.6	0.5	0.2
Arriérés Intérieurs	0.0	0.1	0.1	0.6	0.0	-0.6	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres comptes de dépôts	0.0	-0.3	0.5	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieures	1.9	-1.0	-3.4	-0.3	-1.4	3.9	5.0	-0.2	-1.5	-1.1	-1.0	-0.4
Fonds national des revenus des hydrocarbures (net)	0.4	-0.1	-1.4	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.4	-0.5	-0.5
Recettes gazières et pétrolières	-0.5	-0.9	-2.8	-0.8	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.6	-1.1	-1.5	-1.3
Transferts budgétaires	1.0	0.8	1.4	2.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.8	0.9	0.9
Autre	1.5	-1.0	-2.0	-1.8	-1.4	3.9	5.0	-0.2	-1.4	-0.7	-0.4	0.0
Emprunts (net)	1.4	-0.8	-1.9	-1.7	-1.4	-1.3	-1.3	-1.5	-0.9	-0.2	0.0	0.0
Décaissements	3.2	1.5	0.9	1.2	1.5	1.7	1.8	1.8	1.9	2.5	2.6	2.6
Amortissement	-1.8	-2.2	-2.8	-2.9	-2.8	-3.0	-3.1	-3.2	-2.8	-2.7	-2.6	-2.6
Financement exceptionnel - allègement de la dette (PPE, ISSD)	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	1.5	0.0	-0.5	-0.5	-0.5	0.0
FMI-FCR	0.0	0.0	0.0	0.0	...	2.1	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FEC du FMI (prospective)	0.0	0.0	0.0	0.0	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons officiels attendus 3/	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement résiduel	3.1	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	-0.3	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :												
Solde primaire hors industries extractives (dons exclus)	-2.4	-1.8	0.1	-0.2	-0.8	-4.8	-5.1	-1.6	-1.1	-1.6	-1.9	-1.7
Solde primaire hors industries extractives	-0.8	-1.0	0.6	1.7	-0.2	-4.2	-4.5	-1.2	-0.7	-1.2	-1.5	-1.4
Solde global (en pourcentage du PIB)	-0.4	0.0	2.5	2.1	0.3	-3.4	-3.8	-0.8	-0.2	-0.1	-0.1	0.0
Solde budgétaire de base (hors dons) 4/	0.2	0.9	3.4	2.5	1.2	-2.8	-3.3	0.4	1.3	1.9	2.1	2.2
Dépenses sociales	4.4	4.2	3.9	4.1	4.5	6.0	6.1	4.9	5.3	5.7	6.1	6.5
Dépenses de réduction de la pauvreté	9.4	9.0	8.2	...	10.9	13.3	13.4	11.5	12.1	12.5	13.0	13.6

Sources : autorités mauritaniennes, estimations et projections des services du FMI.

1/ Inclut les transferts aux entités publiques en dehors de l'administration centrale.

2/ Ajusté pour la moitié des recettes extractives supplémentaires/du manque à gagner.

3/ Dons officiels attendus pour faire face à la crise de COVID-19, dont 70 millions de dollars de la Banque mondiale, 12 millions de dollars de l'UE et 10 millions de dollars de la BAD.

4/ Solde global hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 4. Mauritanie : situation monétaire, 2016-22
(En milliards de MRU, taux de change de fin de période, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2019	2020			2021	2022
					Est.	4e rev.	FCR	Proj.	Proj.
Situation monétaire									
Avoirs extérieurs nets	6.1	7.0	10.0	18.5	19.4	13.5	12.4	15.9	20.6
Avoirs intérieurs nets	48.7	55.4	61.0	60.9	70.8	68.2	68.7	71.5	74.6
Crédit intérieur net	69.3	74.9	86.7	89.7	100.3	94.4	92.9	102.7	115.1
Crédit net à l'État	16.9	18.6	19.6	13.9	16.7	14.7	14.0	15.9	18.5
Crédit à l'économie	52.4	56.3	67.1	75.8	83.6	79.6	79.0	86.8	96.7
Autres postes (net)	-20.6	-19.6	-25.7	-28.8	-29.5	-26.2	-24.3	-31.2	-40.6
Monnaie au sens large (M2)	54.8	62.4	71.0	79.4	90.2	81.7	81.0	87.4	95.2
Autorités monétaires									
Avoirs extérieurs nets	11.5	11.7	13.8	21.6	23.6	16.8	15.7	19.3	24.1
Avoirs intérieurs nets	12.7	15.3	15.1	9.4	12.5	15.0	15.8	14.5	12.6
Crédit intérieur net	16.3	18.2	19.5	13.7	14.7	13.3	13.3	9.2	9.7
Crédit net à l'État	15.9	17.8	19.0	13.1	14.9	13.1	13.1	14.1	14.6
Autres postes (net)	-3.6	-2.9	-4.5	-4.3	-2.2	1.8	2.6	5.3	2.8
Monnaie centrale	24.3	27.0	28.8	31.0	36.0	31.8	31.5	33.8	36.7
Monnaie en circulation	14.1	14.9	15.6	17.4	19.8	18.0	17.8	19.2	20.9
Réserves bancaires	10.1	12.1	13.2	13.5	16.2	13.8	13.7	14.6	15.8
<i>Dont</i> : dépôts bancaires en devises	2.9	3.6	3.8	4.0	4.6	4.1	4.0	4.3	4.6
Banques commerciales									
Avoirs extérieurs nets	-5.4	-4.7	-3.8	-3.1	-4.1	-3.3	-3.3	-3.4	-3.5
Crédit intérieur net	53.0	56.8	67.3	76.2	85.0	80.9	79.4	88.2	100.1
Crédit net à l'État	1.0	0.8	0.5	0.8	1.8	1.6	0.8	1.8	3.9
Crédit au secteur privé	52.0	55.9	66.8	75.4	83.2	79.3	78.6	86.5	96.3
Autres postes (net)	-17.1	-16.7	-21.2	-24.7	-26.7	-27.7	-26.6	-31.3	-38.2
(variation annuelle en pourcentage)									
Situation monétaire									
Avoirs extérieurs nets	-21.8	14.1	42.1	85.6	17.8	-27.2	-33.0	28.3	29.9
Avoirs intérieurs nets	12.3	13.7	10.2	-0.3	9.8	12.1	12.8	4.1	4.3
Crédit intérieur net	3.6	8.1	15.7	3.4	11.7	5.2	3.6	10.5	12.1
Crédit net à l'État	-8.1	10.0	5.3	-28.9	9.2	6.1	0.4	13.8	16.3
Crédit à l'économie	8.0	7.5	19.2	12.9	12.2	5.1	4.2	10.0	11.3
Autres postes (net)	12.6	5.2	-31.2	-12.3	-16.6	9.3	15.7	-28.6	29.8
Monnaie au sens large (M2)	7.1	13.7	13.8	11.8	11.4	3.0	2.1	7.8	9.0
Autorités monétaires									
Avoirs extérieurs nets	12.5	1.6	17.6	57.0	15.4	-22.5	-27.5	23.2	25.0
Avoirs intérieurs nets	7.8	20.1	-1.5	-37.9	3.4	60.6	69.2	-8.2	-13.3
Crédit intérieur net	-5.4	11.4	7.4	-29.8	-3.0	-3.3	-3.3	-30.2	5.4
Crédit net à l'État	-5.3	11.7	7.2	-31.1	0.0	0.0	0.0	7.6	3.5
Monnaie centrale	9.9	11.3	6.8	7.4	11.0	2.6	1.7	7.4	8.5
Banques commerciales									
Avoirs extérieurs nets	-125.0	12.8	19.0	18.1	-5.3	-5.3	-5.3	-3.6	2.4
Crédit intérieur net	6.7	7.0	18.6	13.2	14.1	6.2	4.3	11.1	13.5
Crédit net à l'État	-37.4	-18.1	-36.3	48.4	408.3	109.7	7.2	111.6	119.3
Crédit au secteur privé	8.1	7.5	19.4	12.9	12.3	5.1	4.3	10.0	11.4
Pour mémoire :									
Ratio monnaie au sens large (M2)/PIB (en pourcentage) 1/	24.3	25.8	28.2	28.5	29.3	28.7	28.5	28.9	29.2
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (par rapport au PIB hors industries extractives) 1/	3.6	3.5	3.2	3.0	2.9	2.9	2.9	2.9	2.8
Crédit au secteur privé (% du PIB hors industries extractives) 1/	26.0	25.9	29.4	31.8	31.7	32.9	32.9	34.2	35.5
Avoirs extérieurs nets des banques (en millions de dollars)	-150.7	-132.6	-104.4	-83.3	-104.4	-83.3	-83.3	-83.3	-83.3

Sources : Autorités mauritaniennes, estimations et projections des services du FMI.

1/ Utilisant le PIB rebasé.

Tableau 5. Mauritanie : Indicateurs de Solidité Bancaire, 2010-19
(En pourcentage, sauf indication contraire)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bilan										
Actifs/PIB	31.1	30.9	32.5	35.2	42.5	43.2	45.6	52.5	55.6	54.1
Crédit net au secteur privé/total des actifs	53.2	48.2	50.8	52.1	55.5	57.0	54.9	43.8	41.2	41.0
Crédit au entreprises publiques/total des actifs	13.3	10.2	7.2	3.4	6.9	3.3	5.4	5.3	4.7	5.3
Titres d'État/total des actifs	18.8	11.1	11.2	5.8	5.8	2.0	2.0	1.0	0.6	0.9
Croissance du crédit au secteur privé (en glissement annuel)	16.0	10.6	15.1	14.9	21.3	8.0	8.3	7.5	19.4	12.8
Ratio prêts improductifs bruts/prêts bruts	45.3	39.2	25.7	20.4	23.0	30.0	25.5	22.4	22.6	21.5
<i>Dont</i> : intérêts courus sur prêts improductifs/prêts bruts	11.6	11.5	8.3	7.1	10.1	5.1	7.2	6.0
<i>Dont</i> : prêts improductifs historiques (avant 2010)/prêts bruts	16.7	13.7	13.8	12.8	9.7	9.7	9.7
<i>Dont</i> : nouveaux prêts improductifs/prêts bruts	17.0	14.1	3.6	0.5	0.4	0.4	0.6
Provisions/(prêts improductifs bruts - intérêts courus)	30.0	31.2	53.1	52.9	52.5	78.5	63.0	70.7	77.8	76.1
Provisions/arriérés de plus de 360 jours	87.7	90.7	88.0	88.8	87.0	93.0	58.0	72.3
Dépôts/total des actifs	59.3	60.9	59.1	57.8	61.0	60.8	59.0	60.2	55.6	63.2
Prêts bruts au secteur privé/dépôts du secteur privé	118.4	105.9	110.7	113.7	137.7	134.1	110.4	88.4	94.5	94.7
Ratios de fonds propres										
Ratio fonds propres/total des actifs	16.7	18.5	17.5	18.7	14.7	13.7	14.2	13.8	12.9	18.4
Ratio d'adéquation des fonds propres	34.0	35.2	29.2	32.4	28.1	23.1	23.7	22.2	24.7	25.3
Exposition au risque de change										
Actifs en devises/total des actifs	10.5	10.5	10.5	10.6	10.5	6.7	8.9	12.0	10.1	12.0
Actifs en devises/passifs en devises (sur bilan)	112.1	135.2	100.1	106.6	138.6	108.2	116.0	102.5	99.5	103.2
Position ouverte en devises/fonds propres (y compris hors bilan)	-16.0	-32.7	-45.9	-26.0	-70.4	-72.7	-69.8	25.0	-32.6	-31.8
Rentabilité et liquidité										
Rentabilité des actifs	0.4	1.2	1.4	1.2	1.2	0.7
Rentabilité des fonds propres	2.7	6.0	8.4	6.4	6.6	5.1
Actifs liquides/total des actifs 1/	29.5	29.7	29.8	24.0	23.5	21.4	17.0	24.6	19.6	20.9
Pour mémoire :										
Part des actifs détenue par les trois plus grandes banques	53.7	50.7	45.4	42.3	45.7	42.0	41.0	38.8
Nombre de banques	10	12	12	15	15	16	16	17	17	18

Sources : autorités mauritaniennes ; services du FMI.

1/Actifs liquides : espèces, réserves et bon du Trésor.

Tableau 6. Mauritanie : Besoins et Sources de Financement Extérieur, 2016-22
(En millions de dollars)

	2016	2017	2018	2019	2020			2021	2022
					Est.	4e rev.	FCR	Proj.	Proj.
Besoins totaux	-1,051	-1,035	-1,354	-1,325	-1,564	-1,641	-1,572	-1,808	-1,564
Déficit du compte des transactions courantes, hors dons	-877	-856	-1,080	-1,046	-1,291	-1,368	-1,366	-1,469	-1,219
Amortissement dette publique extérieure 1/	-175	-179	-274	-279	-273	-273	-206	-339	-345
<i>Dont</i> : Arabie saoudite	-5	-8	-8	-9
Fonds monétaire arabe	0	-18	-46	-38	-28	-23	-8
Fonds arabe pour le développement économique et social	-35	-37	-45	-47	-54	-63	-67
Banque islamique de développement	-10	-11	-30	-22	-22	-25	-25
Chine	-18	-19	-18	-24
FMI	-10	-15	-19	-21	-20	-14	-9
Ensemble des sources	1,051	1,035	1,354	1,325	1,519	1,273	1,178	1,728	1,564
Investissement direct étranger et entrées de capitaux (net)	280	599	792	908	937	594	580	1,120	1,071
<i>Dont</i> : Union européenne	11	11	...	13	12
Banque mondiale	26	26	15	34	35
BAFD	...	10	10	3
Émirats arabes unis	...	40	...	2
<i>Dont</i> : Fonds monétaire arabe	322	242	253	289	224	224	224	260	285
Fonds arabe pour le développement économique et social	100
Banque islamique de développement	81	122	110	164
Chine	51	25	14	7
Chine	39	7	11
Inde	...	9	53	39
Arabie saoudite	26	49	35
les décaissements du FMI	...	23	47	46
Autres flux 2/	258	43	321	-24	365	374	292	277	172
Prélèvements sur les réserves (négatif = accumulation)	-2	-26	-70	-219	-76	0	0	1	-30
Prélèvements sur compte pétrolier (négatif = accumulation)	24	-22	-93	85	0	0	0	0	-8
Écart de financement	46	368	394	80	0
Initiative de suspension du service de la dette (ISSD)	n.d.	n.d.	96	0	0
Financement du FMI	46	175	203	0	0
FCR	n.d.	130	130	0	0
FEC (prospective)	46	45	73	0	0
<i>Dont</i> : Augmentation	28	0	0
Dons officiels attendus 3/	0	0	95	0	0
Écart de financement résiduel	193	0	80	0

Sources : autorités mauritaniennes, estimations et projections des services du FMI.

1/Inclut l'administration centrale, la banque centrale et la SNIM.

2/Inclut la SNIM, la SMHPM, les banques commerciales, les erreurs et omissions et le financement exceptionnel.

3/ Dons officiels attendus pour faire face à la crise de COVID-19, dont 70 millions de dollars de la Banque mondiale, 12 millions de dollars de l'UE et 10 millions de dollars de la BAD.

Tableau 7. Mauritanie : Capacité à Rembourser le FMI, 2020-34

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Paiements au FMI sur la base des crédits existants															
Principal (en millions de DTS)	5.52	9.94	6.62	6.07	11.59	26.13	35.70	35.70	30.73	24.10	9.57	0.00	0.00	0.00	0.00
Commissions et intérêts (en millions de DTS)	0.01	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04
Paiements au FMI sur la base du crédit existant et prospectif															
Principal (en millions de DTS)	5.52	9.94	6.62	6.07	11.59	26.13	46.37	46.37	41.40	34.78	20.24	0.00	0.00	0.00	0.00
Commissions et intérêts (en millions de DTS)	0.01	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04
Total des paiements au FMI sur la base du crédit existant et prospectif															
En millions de DTS	5.53	9.98	6.66	6.11	11.63	26.17	46.41	46.41	41.44	34.82	20.28	0.04	0.04	0.04	0.04
En millions de dollars	7.56	13.67	9.13	8.39	16.00	36.11	64.04	64.04	57.18	48.05	27.99	0.06	0.06	0.06	0.06
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.34	0.56	0.35	0.28	0.51	1.10	1.89	1.84	1.61	1.33	0.76	0.00	0.00	0.00	0.00
En pourcentage du service de la dette	4.09	3.88	2.40	2.20	4.15	9.90	18.73	18.32	16.67	13.85	8.00	0.02	0.02	0.02	0.01
En pourcentage du PIB	0.10	0.18	0.12	0.10	0.18	0.38	0.65	0.61	0.52	0.42	0.23	0.00	0.00	0.00	0.00
En pourcentage des réserves internationales brutes	0.67	1.21	0.78	0.72	1.33	2.69	4.22	3.62	2.82	2.07	1.07	0.00	0.00	0.00	0.00
En pourcentage de la quote-part	4.29	7.75	5.17	4.74	9.03	20.32	36.03	36.03	32.17	27.03	15.75	0.03	0.03	0.03	0.03
Encours des crédits du FMI															
En millions de DTS	249.5	239.6	232.9	226.9	215.3	189.2	142.8	96.4	55.0	20.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En millions de dollars	340.9	328.1	319.4	311.5	296.3	261.0	197.0	133.1	75.9	27.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	15.3	13.5	12.3	10.5	9.4	8.0	5.8	3.8	2.1	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette	184.4	93.0	84.0	81.6	76.8	71.5	57.6	38.1	22.1	8.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	4.6	4.3	4.0	3.7	3.3	2.8	2.0	1.3	0.7	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des réserves internationales brutes	30.0	28.9	27.4	26.9	24.6	19.5	13.0	7.5	3.7	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	193.7	186.0	180.9	176.1	167.1	146.9	110.9	74.9	42.7	15.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)															
Décaissements	53.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements	5.5	9.9	6.6	6.1	11.6	26.1	46.4	46.4	41.4	34.8	20.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :															
Exportations de biens et de services (en millions de dollars)	2,227	2,439	2,594	2,973	3,145	3,270	3,384	3,486	3,558	3,622	3,680	3,751	3,837	3,913	3,994
Service de la dette (en millions de dollars)	185	353	380	382	386	365	342	350	343	347	350	308	342	352	374
PIB nominal (en millions de dollars)	7,428	7,554	7,915	8,477	9,021	9,436	9,883	10,425	10,942	11,490	12,073	12,698	13,383	14,113	14,889
Réserves internationales brutes (millions de dollars)	1,135	1,134	1,164	1,159	1,205	1,341	1,518	1,767	2,027	2,322	2,625	2,991	3,363	3,787	4,223
Quote-part (en millions de DTS)	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8	128.8

Sources : estimations et projections des services du FMI.

Tableau 8. Mauritanie : Niveau d'Accès et Échelonnement des Décaissements dans le Cadre de l'Accord Triennal au Titre de la FEC, 2017–20

Disponibilité	Montant		Conditions
	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part 1/	
December 6, 2017	16.560	12.857	Approbation de l'accord (tiré)
March 31, 2018	16.560	12.857	Achèvement de la première revue (critères de réalisation pour fin décembre 2017). <i>Tiré</i>
September 30, 2018	16.560	12.857	Achèvement de la deuxième revue (critères de réalisation pour fin juin 2018). <i>Tiré</i>
March 31, 2019	16.560	12.857	Achèvement de la troisième revue (critères de réalisation pour fin décembre 2018). <i>Tiré</i>
September 30, 2019	16.560	12.857	Achèvement de la quatrième revue (critères de réalisation pour fin juin 2019). <i>Tiré</i>
March 31, 2020	36,800 2/	28.571	Achèvement de la cinquième revue (critères de réalisation pour fin décembre 2019).
September 30, 2020	16.560	12.857	Achèvement de la sixième revue (critères de réalisation pour fin juin 2020).
Total	136.160	105.714	

Source : calculs des services du FML.

1/ La quote-part de la Mauritanie est de 128,8 millions de DTS. Les pourcentages sont arrondis.

2/ Inclut une augmentation de 20,24 millions de DTS (environ 15,714 pourcent de la quote-part).

Tableau 9. Mauritanie : Encours Dette Extérieure et Service de la Dette, 2019-25
(Sur la base de l'encours de la dette à la fin 2019, hors Initiative de suspension du service de la dette)

	Encours								Service de la dette							
	2019	Mai-déc.	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2019	Mai-déc.	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	En millions de dollars								En pourcentage du PIB							
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) 1/	3,710.1	185.4	282.2	339.0	318.6	308.8	306.5	302.3	48.8	2.5	3.8	4.5	4.0	3.6	3.4	3.2
Multilatérale	2,271.1	115.2	179.4	174.3	156.1	147.9	149.9	153.6	29.9	1.6	2.4	2.3	2.0	1.7	1.7	1.6
Fonds arabe pour le développement économique et social	1,118.5	41.3	78.5	84.2	85.9	83.7	84.5	87.0	14.7	0.6	1.1	1.1	1.1	1.0	0.9	0.9
Banque islamique de développement	357.6	23.3	29.8	30.2	29.6	32.1	31.1	31.4	4.7	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3
Association Internationale de Développement (IDA)	377.1	7.2	10.4	11.4	13.1	13.3	14.5	15.8	5.0	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Fonds monétaire international (FMI)	160.0	16.7	19.8	13.8	9.2	6.1	9.2	9.2	2.1	0.2	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Banque africaine de développement (BAfD)	95.9	1.3	2.5	2.6	2.9	3.1	3.6	3.7	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds monétaire arabe	61.6	18.7	29.5	23.7	7.9	2.6	0.0	0.0	0.8	0.3	0.4	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0
Fonds international de développement agricole (FIDA)	58.6	2.5	3.0	3.1	3.1	3.1	3.0	3.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)	25.3	3.6	4.6	3.9	3.0	2.5	2.5	2.0	0.3	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque européenne d'investissement	9.2	0.7	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP)	7.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bilatéraux	1,412.0	70.1	101.0	163.0	160.9	159.4	155.3	147.5	18.6	0.9	1.4	2.2	2.0	1.9	1.7	1.6
Club de Paris	93.5	7.8	10.1	10.3	10.2	10.9	9.6	8.1	1.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
France	69.3	4.2	6.0	6.1	6.1	6.9	6.8	6.7	0.9	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Espagne	21.6	3.5	4.0	4.0	4.0	3.9	2.7	1.2	0.3	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Allemagne	2.5	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Hors Club de Paris	1,318.5	62.3	90.9	152.7	150.7	148.5	145.6	139.4	17.3	0.8	1.2	2.0	1.9	1.8	1.6	1.5
Chine	322.1	14.8	29.9	31.7	33.4	32.8	32.2	31.7	4.2	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3
Arabie saoudite	584.6	18.5	23.2	83.0	81.2	82.2	80.4	78.6	7.7	0.2	0.3	1.1	1.0	1.0	0.9	0.8
Inde	107.4	8.6	8.6	9.8	9.5	9.1	8.8	8.4	1.4	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Koweït 5/	187.2	11.5	16.1	15.1	13.6	11.3	11.2	11.0	2.5	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1
Irak	48.5	2.5	2.5	2.5	2.4	2.4	2.4	2.4	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Libye	46.6	4.2	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	4.2	0.6	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
Autres 6/	22.1	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	3.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commerciale (BP, Kosmos Energy)	27.0	0.0	1.8	1.6	1.5	1.4	1.3	1.3	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette de la SNIM	306.0	41.9	81.0	68.5	63.9	52.1	45.1	7.1	4.0	0.6	1.1	0.9	0.8	0.6	0.5	0.1
Multilatérale	205.2	25.9	48.5	39.7	38.2	36.9	35.8	7.1	2.7	0.3	0.7	0.5	0.5	0.4	0.4	0.1
Banque africaine de développement (BAfD)	89.5	12.2	22.7	18.1	17.5	16.9	16.5	0.0	1.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.0
Banque européenne d'investissement	56.3	7.7	13.7	10.8	10.3	9.9	9.4	0.0	0.7	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
Banque islamique de développement	52.9	5.9	12.0	10.7	10.3	9.9	9.7	6.9	0.7	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Fonds arabe pour le développement économique et social	6.5	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bilatéraux	100.8	16.0	32.5	28.8	25.7	15.2	9.3	0.0	1.3	0.2	0.4	0.4	0.3	0.2	0.1	0.0
Club de Paris	100.8	16.0	32.5	28.8	25.7	15.2	9.3	0.0	1.3	0.2	0.4	0.4	0.3	0.2	0.1	0.0
Allemagne	53.9	10.0	20.2	17.7	15.8	5.6	0.0	0.0	0.7	0.1	0.3	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0
France	46.9	6.0	12.3	11.1	10.0	9.6	9.3	0.0	0.6	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
Postes pour mémoire																
Dette passive envers le fonds souverain du Koweït (Kuwait Investment Authority)	994.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	13.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépôts saoudiens auprès de la banque centrale (encours et service de la dette)	300.0	9.0	9.0	68.6	66.8	65.0	63.2	61.4	3.9	0.1	0.1	0.9	0.8	0.8	0.7	0.7
PIB nominal 7/	7,600	7,428	7,428	7,554	7,915	8,477	9,021	9,436	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : autorités mauritaniennes ; estimations des services du FMI.

1/ Hors SNIM et dette passive envers le fonds souverain du Koweït (Kuwait Investment Authority) en cours de négociation.

2/ Juillet-déc. 2020 au lieu de mai-déc. 2020.

3/ Hors allocations DTS

4/ Inclut la dette envers le fonds africain de développement, gérée par la Banque africaine de développement.

5/ Hors dette passive envers le fonds souverain du Koweït (Kuwait Investment Authority)

6/ Principalement la dette envers le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement.

7/ Le PIB de mai-déc. 2020 est maintenant établi au niveau de 2020 afin de permettre les comparaisons avec les chiffres de 2020.

Tableau 10. Mauritanie : Matrice d'Évaluation des Risques 1/

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence attendue	Riposte des autorités
Risques mondiaux			
Évolution inattendue de la pandémie de COVID-19 : - évolution défavorable : la maladie se révèle plus difficile à éradiquer - évolution favorable : la reprise post-pandémie s'amorce plus vite que prévu	Élevée Faible	Élevée. La baisse des cours mondiaux des produits de base (métaux, gaz, poisson) et la diminution des flux commerciaux réduisent les exportations et l'IDE et ont une incidence négative sur la croissance intérieure, la pauvreté et les positions budgétaire et extérieure. Cette incidence est accentuée par la hausse des dépenses de santé. Moyenne. Une hausse des prix mondiaux des produits de base stimule la croissance, la demande intérieure et renforce les positions extérieure et budgétaire.	- Besoin d'une aide significative des bailleurs de fonds. Utiliser les marges de manœuvre extérieure et budgétaire. Assouplir le taux de change pour procéder à un ajustement progressif. Procéder à des réformes structurelles pour diversifier l'économie. - Reconstituer des marges de manœuvre budgétaires et extérieures. Utiliser l'espace budgétaire pour financer des dépenses sociales et d'infrastructure dans l'optique de la réalisation des ODD. Mener des réformes structurelles visant à diversifier l'économie et à accroître la résilience.
Mécontentement social et instabilité politique généralisés	Élevée	Élevée. Baisse éventuelle des flux de financement et d'aide au développement. La diminution des flux commerciaux réduit les exportations et l'IDE et a une incidence négative sur la croissance intérieure, la pauvreté et les positions budgétaire et extérieure.	Utiliser les amortisseurs extérieurs. Augmenter la flexibilité du taux de change pour procéder à un ajustement progressif. Mener des réformes structurelles visant à diversifier l'économie et les marchés à l'exportation afin d'accroître la résilience.
Offre excédentaire et volatilité sur le marché pétrolier	Moyenne	Élevée. Baisse de l'IDE dans les industries extractives et risques pour l'exploitation future du gaz, avec une incidence négative sur la croissance et les positions budgétaire et extérieure.	Accroître la marge de manœuvre budgétaire et extérieure. Flexibiliser davantage le taux de change pour procéder à un ajustement progressif. Mener des réformes structurelles visant à diversifier l'économie et les marchés à l'exportation afin d'accroître la résilience.
Intensification des tensions géopolitiques et des risques en matière de sécurité	Élevée	Élevée. Incidence négative sur le commerce régional. Accroissement des coûts budgétaires et sécuritaires en raison des migrations en provenance des pays voisins. Incidence négative sur l'état d'esprit des investisseurs et sur la diversification économique.	Créer un espace budgétaire pour d'éventuels imprévus en consolidant le budget et en élargissant l'assiette fiscale au moyen de réformes et d'une diversification de l'économie. Approfondir la coopération régionale en matière de sécurité.
Accélération de la démondialisation	Élevée	Moyenne. La détérioration des perspectives d'IDE dans les nouveaux secteurs (dont celui du gaz) pèse sur la diversification, les exportations et la croissance.	Accélérer les réformes relatives au climat des affaires et augmenter la flexibilité du taux de change pour renforcer la compétitivité et atténuer les chocs. Élaborer des plans d'endettement prudents fondés sur le financement concessionnel.
1/ La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient considérablement modifier la trajectoire de référence (le scénario le plus vraisemblable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques correspond à une évaluation subjective par les services du FMI des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser simultanément. Les risques conjoncturels sont particulièrement pertinents à des horizons plus courts (jusqu'à 2 ans) compte tenu de la référence actuelle. Les risques structurels (omis de la présente version simplifiée) restent notables à des horizons plus courts et plus longs (jusqu'à 3 ans).			

**Tableau 10. Mauritanie : Matrice d'Évaluation des Risques
(suite et fin)**

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence attendue	Riposte des autorités
Cyberattaques	Moyenne	Moyenne. Instabilité financière et perturbation des activités socioéconomiques.	Renforcer l'infrastructure de paiement et la banque centrale pour lui permettre de mieux préserver la stabilité financière.
Augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles liées au changement climatique	Moyenne / Faible	Élevée. Baisse de la productivité agricole. Hausse des dépenses d'urgence. Risques pour les infrastructures essentielles. Perturbations sur le plan social et économique.	Améliorer les infrastructures, accroître la marge de manœuvre budgétaire pour les situations d'urgence.
Risques intérieurs			
Troubles politiques et sociaux ; attentats à l'échelle régionale	Moyenne	Élevée. Augmentation des dépenses publiques, y compris en matière de sécurité ; baisse de la confiance des investisseurs et affaiblissement des perspectives de croissance.	Améliorer la gouvernance et le climat des affaires, renforcer les structures de lutte contre la corruption. Promouvoir une croissance inclusive et augmenter les dépenses sociales.
Ralentissement des réformes	Moyenne	Élevée. Effet défavorable sur les résultats sociaux, la confiance des investisseurs et les perspectives de croissance.	Parvenir à un consensus sur les réformes. Investir dans le capital humain et les institutions.
Réduction des services de correspondance bancaire	Moyenne	Moyenne. Diminution des paiements internationaux ayant une incidence négative sur le commerce et les envois de fonds. Augmentation de l'activité informelle.	Renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sa mise en œuvre ; intensifier la sensibilisation des banques étrangères.

Appendice I. Lettre d'Intention

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

BANQUE CENTRALE DE MAURITANIE

Nouakchott, le 25 août 2020

Madame Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington DC

Madame la Directrice Générale,

La pandémie causée par la COVID-19 a un impact énorme et sans précédent sur la population et l'économie mauritaniennes. Elle affecte les vies humaines, la santé et les moyens de subsistance de la population, et menace de détruire le tissu social et économique de notre pays. En consultation avec l'OMS et d'autres agences des Nations Unies, nous avons pris des mesures importantes pour contenir l'expansion de la pandémie et pour mitiger son impact. Nous avons imposé des mesures de confinement et suspendu les activités commerciales non-essentiels, ce qui a eu un effet dramatique sur l'économie.

Afin de mitiger les conséquences de ce fléau, qui s'ajoutent à celles de la sécheresse, nous avons adopté un plan national multisectoriel de riposte à la pandémie qui s'articule autour de cinq piliers : (i) santé ; (ii) planification, coordination et suivi ; (iii) mesures d'atténuation de l'impact socio-économique de la pandémie ; (iv) mesures en faveur de la résilience, la relance économique et l'accès aux services de base et (v) aspects sécuritaires et de prévention. Nous avons aussi adopté une loi de finances rectificative pour 2020 prévoyant des dépenses d'urgence pour répondre à la pandémie. Ainsi, nous avons accru nos dépenses de santé et de services publics connexes, étendu la protection sociale pour les plus démunis, introduit des mesures de soutien aux ménages et aux petites entreprises et soutenu la production nationale.

Néanmoins, l'impact économique de la pandémie s'avère plus grave qu'escompté il y a quelques mois. Nous estimons que l'économie se contractera d'environ 3% (contre 2% estimé auparavant, et en contraste notoire avec la projection de croissance du PIB d'avant crise de plus de 6%) et que la reprise pourrait se limiter à environ 2% en 2021. Les besoins de financement s'élèveront à \$394 millions cette année et à \$80 millions en 2021. Nous remercions le Fonds Monétaire International pour son financement d'urgence au titre de la facilité de crédit rapide d'un montant de 95,680 millions de DTS (environ \$130 millions) en avril dernier.

Malgré l'impact considérable de la pandémie sur la population et l'économie, le programme économique et social de moyen terme, soutenu par le FMI depuis 2017 a continué d'être mis en œuvre. Ce programme vise à consolider la stabilité macroéconomique, promouvoir une croissance

forte, durable et inclusive, développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base, réduire la pauvreté et renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions.

Nous restons attachés aux grandes orientations de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée 2016-30 (SCAPP) qui constitue un cadre d'intervention flexible nous permettant d'intégrer les défis posés par la crise multiforme causée par la pandémie de la COVID-19. Nos politiques économiques visent à : (a) poursuivre la consolidation budgétaire et le renforcement de la viabilité de la dette à un rythme graduel et favorable à une reprise de la croissance; (b) mobiliser les recettes publiques en élargissant l'assiette fiscale et en modernisant les procédures et l'administration fiscales, et prioriser les investissements publics; (c) moderniser et activer la politique monétaire afin d'améliorer la gestion de la liquidité bancaire; (d) renforcer la supervision bancaire, la réglementation et l'infrastructure financière afin d'assurer la stabilité du système financier et augmenter le crédit au secteur privé; (e) réformer le marché des changes pour introduire davantage de flexibilité du taux de change; (f) accroître l'espace budgétaire pour les dépenses sociales, notamment d'éducation, de santé et de protection sociales afin de consolider les progrès dans la réduction de la pauvreté; et (g) poursuivre les réformes visant à améliorer le climat des affaires et la gouvernance économique et à lutter contre la corruption pour soutenir le développement du secteur privé et la diversification économique.

Dans l'immédiat, nos politiques visent à allouer des ressources suffisantes aux dépenses cruciales de santé, de services d'urgence, de la résilience économique et de la protection sociale. Nous effectuerons toutes les dépenses à travers les procédures ordinaires du budget et ferons en sorte que toutes les ressources consacrées aux interventions d'urgence seront suivies, comptabilisées et rapportées de manière transparente. Pour éviter une mauvaise utilisation des ressources, nous contrôlerons de façon attentive les dépenses d'urgence et nous publierons sur le site Internet du Ministère des finances le texte complet des contrats de passation de marchés publics relatifs à l'atténuation des effets de la crise, les noms des sociétés adjudicataires et leurs propriétaires bénéficiaires, la nature des biens et services et leur prix par unité, ainsi que les certificats de livraison ex post. Nous demanderons à la Cour des comptes d'auditer les dépenses d'urgence et de publier les résultats de ces audits d'ici septembre 2021. Nous accélérerons le déploiement du programme de transferts sociaux ciblant les ménages vulnérables et étendrons les programmes d'aide alimentaire existants. Nous reprioriserons au besoin les dépenses courantes et d'investissement non-essentiels afin d'augmenter les dépenses sociales et de santé prioritaires. Nous poursuivrons les efforts en cours afin d'étendre la couverture de la dette publique, avec le soutien de l'assistance technique des bailleurs. Nous ne contracterons pas de nouveaux emprunts non-concessionnels au-delà de ceux autorisés au titre de l'arrangement en cours. Enfin, pour ancrer l'expansion budgétaire de cette année dans un cadre budgétaire de moyen terme qui préserve la viabilité de la dette, nous préparerons un plan pour résorber les mesures temporaires et revenir à un surplus budgétaire primaire lorsque la crise s'estompera.

Dans le cadre de l'arrangement triennal au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) adopté par le Conseil d'administration du FMI le 6 décembre 2017, l'ensemble des critères de réalisation et trois des quatre repères structurels prévus pour décembre 2019 ont été observés, alors que le quatrième a

été mis en œuvre avec retard en juillet 2020. Les quatre repères structurels prévus pour mars 2020 ont été observés à temps ou mis en œuvre avec un court délai. Les deux repères structurels prévus pour juin 2020 qui ont trait à la sixième revue ont eux aussi déjà été observés.

En conséquence, nous sollicitons : (i) l'approbation de la cinquième revue du programme, (ii) l'augmentation de l'appui financier du FMI d'un montant de 20,24 millions de DTS, soit environ 15,7% de notre quote-part, pour répondre au besoin urgent de la balance des paiements causé par la pandémie, portant ainsi le montant total de l'arrangement triennal au titre de la FEC à 136.16 millions de DTS ; et (iii) le décaissement d'une nouvelle tranche de 36,80 millions de DTS. Nous souhaitons que les fonds soient déboursés comme une aide budgétaire. A cette fin, le Ministère des Finances et la BCM ont signé un protocole d'accord portant sur leurs responsabilités respectives pour s'acquitter des obligations financières envers le FMI. Avec l'appui des autres partenaires au développement, y compris à travers l'Initiative de Suspension du Service de la Dette soutenue par le G-20 et le Club de Paris, ce décaissement permettra de combler les besoins de financement projetés de la balance des paiements et du budget en 2020. Nous sommes convaincus que le soutien du FMI jouera un rôle catalytique pour mobiliser des financements additionnels auprès de nos partenaires.

La prochaine et dernière revue semestrielle aura lieu au plus tôt le 30 septembre 2020, sur la base des critères de réalisation quantitatifs et des repères structurels décrits dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) et le protocole d'accord technique (PAT) ci-joints. Nous continuerons à fournir au FMI toutes les données et informations nécessaires au suivi de l'exécution des mesures et de la réalisation des objectifs du programme conformément au PAT. En conformité avec la politique du FMI en matière de sauvegardes, nous nous engageons à entreprendre une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes qui sera complétée avant l'approbation de tout arrangement futur par le conseil d'administration du FMI ; à fournir aux services du FMI les rapports d'audit nécessaires ; et à autoriser les auditeurs extérieurs de la BCM à discuter avec les services du FMI.

Nous considérons que les politiques décrites dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme, mais nous prendrons toutes les mesures supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires à cette fin. Nous consulterons le FMI concernant l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI relatives à ces consultations. Nous consentons à la publication de cette lettre, de ses pièces jointes et du rapport des services du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération.

/s/

M. Cheikh El Kebir Moulaye Taher
Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie

/s/

M. Mohamed Lemine Dhehby
Ministre des Finances

/s/

M. Ousmane Mamoudou Kane
Ministre de l'Économie et de la Promotion des Secteurs Productifs

Pièces jointes (2) :

1. Mémoire de politiques économiques et financières
2. Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire de Politiques Économiques et Financières

Introduction

1. Le présent mémoire décrit le programme économique et financier de la Mauritanie appuyé par le FMI dans le cadre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) pour la période 2017-20. Ce programme vise à préserver la stabilité macroéconomique, à consolider les bases d'une croissance soutenue et inclusive et à réduire la pauvreté en conformité avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP).

2. Cette stratégie reflète la vision stratégique de développement de la Mauritanie pour la période 2016–2030. Elle tient également compte de l'Agenda 2030 et des cibles classées prioritaires pour le pays parmi les Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Elle repose sur trois piliers, à savoir :

- La promotion d'une croissance forte, durable, et inclusive à travers la redynamisation des secteurs présentant un fort potentiel d'emploi et de croissance, la modernisation des infrastructures publiques et le renforcement du rôle du secteur privé ;
- Le développement du capital humain et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base notamment l'éducation, la formation professionnelle et la santé ;
- Le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions, notamment la gouvernance économique et la lutte contre la corruption.

A. Environnement économique et réformes : développements en 2018–19

3. La croissance économique a atteint 2,1% en 2018 (nouvelle estimation préliminaire de l'Office national de statistique sur la base des comptes nationaux réévalués), soutenue par une croissance des secteurs non-extractifs de 3,5% avec une expansion importante de la superficie agricole irriguée permettant une compensation du déficit pluviométrique et une croissance de la construction et des services. L'inflation n'a que légèrement accéléré à 3,1 % en moyenne sur l'année du fait de la hausse des prix des produits alimentaires importés, compensée par une relative stabilité du taux de change et des prix administrés des carburants à la pompe.

4. La croissance s'est accélérée en 2019 et devrait avoir atteint 5,9 %, tirée par un rebond des secteurs extractifs (plus de 27 %) suite à l'accroissement des capacités des secteurs du fer et de l'or, et 3,6% pour les secteurs non-extractifs dont l'agriculture, les télécommunications, les transports et la pêche (malgré des retards dans la commercialisation de la production halieutique). L'inflation est restée maîtrisée à un niveau bas (2,3 % en moyenne annuelle en 2019) reflétant le cours international des denrées de base et un taux de change stable.

5. Les efforts importants de rééquilibrage budgétaire et les réformes commencés en 2016 se sont poursuivis et ont conduit à une forte amélioration des équilibres budgétaires en 2018 et 2019.

Ainsi, la hausse des recettes soutenue par la reprise économique, le renforcement des recouvrements fiscaux, et les licences d'exploration offshore ainsi que le maintien de la discipline budgétaire et une exécution plus lente que prévue des dépenses d'investissement financées de l'extérieur ont permis d'atteindre un solde primaire positif (hors intérêts et dons) exceptionnellement élevé de 3,5 % du PIBNE (produit intérieur brut non-extractif) en 2018 contre 0,2 % du PIBNE en 2017. Continuant sur cette base solide, et malgré l'absence de nouvelles recettes exceptionnelles au titre de licences d'exploration et une meilleure exécution des dépenses d'investissement financées de l'extérieur, le solde primaire s'est élevé à 1,7 % du PIBNE en 2019 (contre un objectif programmé de 0,7% du PIBNE). Nous avons malgré tout connu une baisse de certaines recettes fiscales des secteurs non-extractifs, qu'ont compensées les recettes en hausse du secteur extractif. Nous avons continué à contrôler les dépenses courantes, tout en augmentant les dépenses sociales prioritaires. Les deux lois de finances rectificatives durant l'année ont été motivées par des dépenses supplémentaires imprévues (y compris pour des infrastructures, des transferts à des établissements publics pour régulariser des arriérés de paiement vis-à-vis de la SOMELEC, et la réorganisation de plusieurs ministères) et par des tirages exceptionnels sur le FNRH d'un montant total de 2,2% du PIBNE ; les objectifs budgétaires du programme ont cependant été maintenus grâce à la réduction de dépenses.

6. Les termes de l'échange se sont fortement améliorés en 2019 grâce à une hausse des cours du minerai de fer et de l'or accompagnée d'une baisse des cours du pétrole. La production de minerai de fer et d'or a également augmenté. Par conséquent, les exportations de matières premières ont fortement augmenté en 2019 et nous estimons que le déficit de la balance des transactions extérieures courantes (excluant les importations en capital des secteurs extractifs financées par l'étranger) s'est fortement réduit à 3,6 % du PIB, contre 8,6 % du PIB en 2018. Ces développements, ainsi que des achats d'or par la BCM tiré de l'activité d'orpaillage et des tirages sur le Fond National des Ressources en Hydrocarbures (FNRH), ont contribué à une forte augmentation des réserves officielles qui ont atteint 1.136 millions de dollars (5,6 mois d'importations non-extractives) à fin-décembre 2019, contre 918 millions de dollars (4,8 mois) à fin-décembre 2018 (et 824 millions à fin-2016).

B. Perspectives à court et à moyen terme

7. Malgré ces bonnes performances, les perspectives à court terme de la Mauritanie sont assombries par la crise de la COVID-19 qui plombe les perspectives de l'économie mondiale depuis le mois de décembre 2019. Dès le mois de mars, le gouvernement a, en concertation avec l'OMS, pris des mesures pour renforcer la prévention et le système de santé, notamment les contrôles de santé, la préparation des hôpitaux, ainsi que l'approvisionnement en médicaments et en équipements médicaux. Le gouvernement a pris des mesures drastiques pour contenir la propagation du virus telles que (i) la suspension de tous les vols des passagers réguliers ; (ii) la fermeture des frontières terrestres (sauf pour les mouvements de marchandises) ; (iii) l'imposition d'un couvre-feu nocturne ; (iv) la fermeture des écoles et universités ; (v) la suspension des activités économiques non essentielles ; et (vi) l'interdiction de grands rassemblements. Nous n'avons commencé à lever ces mesures que depuis le mois de juillet 2020.

8. Les effets directs et indirects de la crise de la COVID-19 auront un impact négatif considérable sur la situation économique et financière du pays en 2020, avec des effets qui se poursuivront en 2021. La détérioration de l'environnement économique international entraînera une baisse des exportations et des investissements étrangers. Les mesures prises pour freiner la propagation du virus induiront une contraction économique estimée à plus de 3 % en 2020. La balance des paiements se détériorera de façon significative, les besoins de financement extérieurs étant estimés à environ 394 millions de dollars des EU (5,3% du PIB) en 2020. Le budget accusera un déficit primaire hors dons de 3,6 % du PIB non-extractif occasionné par des mesures importantes pour lutter contre la pandémie de la COVID-19 et atténuer les effets socio-économiques des mesures prises pour l'endiguer, notamment : (i) les achats de médicaments et d'équipements et fournitures médicaux ; (ii) la constitution de stocks alimentaires ; (iii) les aides diverses aux ménages démunis, y compris la prise en charge par l'Etat des factures d'électricité et d'eau de ces ménages ; (iv) des allègements fiscaux pour les biens de première nécessité ; (v) les autres dépenses liées à la lutte contre la COVID-19, dont l'assistance aux entreprises et les dépenses de sécurité. Le budget souffrira également des manques à gagner importants au titre des recettes dus à la baisse de l'activité économique.

9. La situation devrait commencer à s'améliorer en 2021, pour autant que la pandémie soit contenue d'ici la fin de 2020. Le cadre macroéconomique convenu avec les services du FMI prévoit des taux de croissance de 2 % pour les secteurs non-extractifs en 2021 (2% aussi pour l'ensemble de l'économie), croissant jusqu'à environ 4 % dès 2023. Cette croissance sera soutenue par les performances attendues dans l'agriculture, la pêche, l'industrie manufacturière, la construction et les services, grâce à l'impulsion des investissements publics et privés ainsi que les réformes structurelles. L'inflation restera modérée autour de 4 % en moyenne en 2021-23 grâce à une politique monétaire disciplinée. La situation des finances publiques devrait s'améliorer progressivement grâce à l'augmentation des recettes après la reprise des activités économiques ainsi qu'à la réduction graduelle des mesures d'urgence. Ainsi, le solde budgétaire primaire (hors dons) devrait s'équilibrer en 2021 avant de repasser à un surplus de 0,7-0,8 % du PIBNE en 2022-23. Enfin, le déficit du compte courant (excluant les importations en capital des secteur extractifs financées par l'étranger) devrait baisser progressivement à moyen terme en dessous de 5% du PIB suite à l'augmentation des exportations, l'ajustement de la demande intérieure, l'amélioration de la compétitivité et la consolidation budgétaire et la mise en valeur du gisement de gaz offshore Grand Tortue/Ahmeyim (GTA), lequel améliorera considérablement les perspectives économiques et financières dès le début de la production prévue en 2023.

C. Programme économique pour 2020-21

Objectifs

10. La priorité du gouvernement en 2020 est de contenir la pandémie de la COVID-19, de répondre à son impact économique et social et de préparer un plan de la relance. Pour ce faire, le gouvernement a préparé un plan global de riposte à la pandémie qui comprend les actions à mettre en œuvre pour la réponse sanitaire à la pandémie et la réponse à son impact socio-économique. Ce

dernier volet comprend les mesures visant à atténuer l'impact socio-économique et celles visant la résilience et la relance économique, dont l'appui aux ménages vulnérables ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises pour qu'elles puissent garder leurs employés et préserver leurs outils de production afin de se tenir prêtes à reprendre les activités dès que la pandémie sera jugulée. Le coût total du plan de relance est estimé à \$300 millions que le gouvernement compte financer principalement avec des appuis des partenaires au développement sous formes de dons et de prêts concessionnels.

11. Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la première phase de la SCAPP—le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) pour 2016-20—afin de poser les bases d'une croissance économique accélérée, plus forte et équitablement répartie dans un environnement de bonne gouvernance, de justice sociale et de développement durable. Notre objectif ultime est de transformer la structure de notre économie pour en faire une économie diversifiée et résiliente aux chocs exogènes. Nous évaluerons les résultats du PAP d'ici fin-2020 afin de préparer en 2021 le nouveau PAP couvrant les années 2021-25. L'appui du programme FEC nous permettra de poursuivre des politiques monétaire et budgétaire adéquates et de mettre en œuvre des réformes structurelles ambitieuses pour soutenir la relance de l'activité économique tout en remédiant aux déséquilibres macroéconomiques pour assurer la viabilité à moyen terme de nos politiques économiques. Dans cette perspective, nos politiques en 2020-21 viseront notamment à (a) atteindre une croissance de plus de 2 % en 2021, (b) contenir l'inflation à 4 % à moyen terme, (c) réduire le déficit du compte courant (hors importations en capital des secteurs extractifs financées par l'étranger) à moins de 5 % du PIB à moyen terme, (d) réduire la dette publique extérieure en dessous de 50 % du PIB à moyen terme (hors dette koweïtienne et hors dette liée au projet GTA) tout en maintenant une forte concessionnalité afin d'assurer sa viabilité, et (e) maintenir des réserves de change à un niveau couvrant au moins 5 mois d'importations hors industries extractives afin de faire face à des chocs exogènes. Nous continuerons de suivre de près les risques liés à la COVID-19 sur l'économie mondiale et sur l'activité domestique et nous prendrons des mesures supplémentaires si nécessaire.

Politique monétaire et de change

12. Nous poursuivrons la mise en place d'un cadre moderne de politique monétaire et de change plus flexible et proactive durant la période du programme. Avec l'appui des services du FMI, notre objectif est d'ancrer les anticipations d'inflation par un ciblage des agrégats monétaires tout en renforçant le rôle du taux de change dans l'absorption des chocs. Nous continuerons à développer en parallèle les prérequis d'une politique monétaire basée sur les taux d'intérêt.

Cadre stratégique de la politique monétaire

13. Notre politique monétaire sera centrée davantage sur sa mission principale, en l'occurrence la stabilité des prix. Nous adopterons dans une phase transitoire le taux de croissance de la masse monétaire M2 comme cible intermédiaire. Nous poursuivrons une cible flexible de la base monétaire comme objectif opérationnel. Nous engagerons également les réformes nécessaires aidant au développement de l'activité sur le marché interbancaire et visant l'émergence d'un indicateur de taux d'intérêt interbancaire de court terme (quotidien ou hebdomadaire). Nous continuerons à

prudemment utiliser le ratio des réserves obligatoires comme instrument de gestion de la liquidité bancaire, en le diminuant (l'augmentant) en cas de resserrement (augmentation) structurel de la liquidité.

14. Nous avons renforcé l'autonomie de la BCM par l'adoption d'une nouvelle loi portant statut de la BCM en juillet 2018. La loi modernise les structures institutionnelles de la BCM et prend en considération les recommandations des services du FMI en matière de gouvernance, d'audit interne et externe, de publication des comptes et de normes comptables. Les nouveaux organes de la BCM ont été mis en place : le Comité d'audit (en 2018) et le Conseil prudentiel, de résolution et de stabilité financière (en juillet 2019). Le Comité de conformité aux prescriptions de la Charia a été mis en place en décembre 2019. La convention entre l'Etat et la BCM sur la consolidation de la dette passée de l'État vis-à-vis de la banque centrale, comprenant un échéancier de paiement, a été adoptée par le parlement en janvier 2019 et a fait l'objet de paiements en fin d'année au titre des échéances de 2018 et 2019.

Cadre opérationnel de la politique monétaire et gestion de la liquidité

15. La BCM continuera de développer son cadre opérationnel de politique monétaire. Elle a introduit de nouveaux instruments de gestion de la liquidité avec des maturités différentes, notamment des facilités permanentes de prêt et de dépôt à 24 heures, ainsi que des opérations de refinancement et d'absorption de liquidité de maturité d'une semaine : elle a émis des bons d'une semaine depuis février 2019. La BCM a également préparé un manuel de procédures détaillant la mise en œuvre des opérations de politique monétaire. Elle ajustera les taux de ses facilités permanentes et réduira graduellement l'amplitude du corridor de taux d'intérêt au fur et à mesure de l'expérience acquise. La BCM poursuit, avec l'appui du FMI, le développement de ses capacités de prévision et de suivi de la liquidité à court et moyen terme par la mise en place d'un cadrage macroéconomique et d'une programmation monétaire trimestrielle, ainsi que par l'amélioration de son cadre de prévision de liquidité à court terme.

16. Du fait des mesures de confinement liées à la pandémie de la COVID-19, la BCM ne sera pas en mesure de mettre en place la plateforme technique intégrée pour les opérations de politique monétaire qui était prévue en septembre 2020 (un ancien repère structurel) dans le cadre d'un financement de la Banque africaine de développement (BAfD) qui est soumis à ses procédures de passation des marchés. Elle poursuivra néanmoins ce projet dans la mesure de la disponibilité des experts et des financements, avec pour objectif de le finaliser en 2021.

17. La BCM a défini un cadre des collatéraux éligibles pour ses opérations de politique monétaire (priorité, décotes et conditions de mobilisation) en 2018, bien qu'elle privilégie les bons du trésor et les bons de la BCM comme collatéral. Sur cette base, la BCM a signé des conventions bilatérales avec 11 banques énumérant les obligations des parties, et a précisé dans le manuel de procédure le fonctionnement du système de mobilisation des collatéraux pour les besoins de refinancement. La BCM travaille pour opérationnaliser pleinement ce mécanisme, avec l'assistance technique du FMI, en procédant à l'état des lieux des créances des banques et en préparant le cadre juridique pour leur mobilisation. La BCM demandera aux banques, au besoin par une nouvelle circulaire, de mobiliser les

collatéraux éligibles identifiés selon des critères de volume, de qualité et de maturité et appliquera à ces actifs les mesures de contrôle des risques et les décotes appropriées. La BCM travaille aussi sur des instruments de refinancement potentiels pour les banques islamiques.

18. En parallèle à l'activation de nouveaux instruments de politique monétaire, nous renforcerons la coordination avec la gestion de trésorerie par le Ministère des finances. Une gestion plus active de cette trésorerie, une coordination entre les émissions de bons du trésor et de bons de la BCM, de nouvelles modalités d'émission des bons du trésor introduites début-2019, et une convergence des taux des bons du trésor vers le taux directeur de la BCM seront essentiels pour que les banques reconstituent leur portefeuille de bons du trésor (voir paragraphe 33).

19. Afin d'accroître la transparence de la situation financière de la BCM et harmoniser sa comptabilité avec les standards internationaux, la BCM a publié une quantification de ses comptes 2017 sur la base des normes comptables « International Financial Reporting Standards » (IFRS) en décembre 2018, et a préparé ses états financiers 2018 *pro forma* sur une base IFRS (repère structurel septembre 2019) ; elle a publié ces états en mars 2020. La BCM a aussi fait vérifier les critères de réalisation quantitatifs du programme pour décembre 2019 par des auditeurs externes, et fera de même pour les critères de juin 2020. Elle a préparé et publié ses états financiers 2019 *pro forma* sur une base IFRS en juin 2020 (repère structurel). Pour préparer l'adoption des normes comptables IFRS en 2021, la BCM travaille avec ses partenaires pour mettre en place un nouveau système d'information et un nouveau référentiel comptable d'ici fin-2020.

Politique de change

20. La politique de change s'orientera vers une modernisation du marché des changes visant à améliorer son fonctionnement, améliorer l'accès aux devises, et introduire davantage de flexibilité du taux de change, afin d'accroître le rôle de celui-ci dans l'amortissement des chocs exogènes et la préservation des équilibres extérieurs tout en limitant sa volatilité.

21. L'objectif de la réforme est de mettre en place un système d'enchères compétitives à prix multiples, permettant de limiter les interventions de la BCM sur le marché des changes afin d'économiser les devises de la BCM, de garantir l'unité du marché des changes et de développer le marché interbancaire. En parallèle, nous continuerons à veiller à l'application stricte de la réglementation des changes et des normes prudentielles relatives aux positions de change.

- Nous avons supprimé l'obligation de passer par le marché des changes officiel et avons migré vers un système d'adjudication de gros à sens unique en permettant la compensation interne des ordres de la clientèle (« netting ») (repère structurel décembre 2019).
- Nous avons ensuite modifié le calcul du taux de change de référence quotidien de la BCM comme la moyenne pondérée des taux effectivement dénoués sur le marché officiel en mars 2020 (repère structurel) afin d'accroître la transparence du marché.

- Du fait des mesures de confinement liées à la pandémie de la COVID-19, la BCM ne sera pas en mesure de mettre en place la plateforme technique pour créer un marché des changes interbancaire qui était prévue en septembre 2020 dans le cadre d'un financement de la Banque africaine de développement (BAD) qui est soumis à ses procédures de passation des marchés (ancien repère structurel, reporté de décembre 2019 du fait de retards importants rencontrés dans le cadre de la procédure de passation de marché qui n'est pas sous le contrôle des autorités). La BCM poursuivra néanmoins ce projet dans la mesure de la disponibilité des experts et des financements, avec pour objectif de le finaliser en 2021. Pour ce faire, elle finalisera d'ici à fin-septembre 2020 les termes de référence pour la passation de marchés de la plateforme technique intégrée pour le marché interbancaire de devises (nouveau repère structurel). La BCM a déjà préparé un projet de cadre réglementaire en juillet 2019 qu'elle adoptera aussi en 2021 (ancien repère structurel, reporté de juin 2019). La mise en place du marché interbancaire de devises nécessitera la formation d'un Comité consultatif de place avec les intervenants ainsi que d'un code de déontologie, qui contribuera à la bonne gouvernance du marché et à son approfondissement.
- Une fois le marché interbancaire de devises mis en place en 2021, nous prendrons les mesures nécessaires pour soutenir le développement de l'activité sur le marché des changes, nous introduirons un système d'enchères régulières de devises et nous cesserons d'intervenir sur le marché des changes, sauf en cas de volatilité excessive (ancien repère structurel octobre 2020).
- Pendant la période du programme, nous continuons à nous engager à ne pas imposer ou à intensifier des restrictions sur les paiements pour les transactions internationales courantes, et à ne pas introduire ou modifier des pratiques de cours de changes multiples (critère de réalisation continu).

22. Compte tenu de la transmission des variations du taux de change aux prix domestiques, nous veillerons à limiter la volatilité du taux de change. A cet effet, nous avons défini un budget d'intervention en ligne avec les objectifs de réserves fixés dans le programme. Le contexte actuel d'inflation internationale modérée, conjugué à l'absence de liquidité bancaire excédentaire et la politique budgétaire prudente dans le contexte du programme permettront d'éviter les risques de volatilité accrue du taux de change. Profitant de l'évolution favorable des termes de l'échange, nous continuerons à accumuler des réserves de change qui pourront servir d'amortisseur pour lisser les fluctuations du taux de change en cas de chocs défavorables.

Politiques des finances publiques

23. Notre politique budgétaire de moyen terme continue d'être ancrée sur l'équilibre des finances publiques et l'accroissement de l'espace budgétaire afin de soutenir la croissance économique et de répondre aux besoins sociaux en augmentant les dépenses sociales (notamment d'éducation, de santé et de protection sociale) tout en assurant la viabilité de la dette publique à moyen terme. Ce faisant, nous œuvrerons à mobiliser davantage de recettes, à améliorer l'efficacité des dépenses publiques et à limiter les risques budgétaires tout en entreprenant des réformes structurelles approfondies pour favoriser la diversification économique.

24. Le choc économique que représente la COVID-19 pour le monde et la Mauritanie a mis à mal notre budget pour 2020. Les mesures d'urgence de riposte face à la pandémie et ses effets sociaux-économiques ainsi que la baisse des recettes fiscales pourraient mener à un déficit du solde primaire (hors intérêts et hors dons) atteignant 3,6% du PIBNE, en contraste par rapport à un surplus de 0,8% du PIBNE prévu par la loi de finances initiale de 2020 adoptée par le parlement en décembre 2019. Nos interventions liées à la COVID-19 sont importantes et ont nécessité des dépenses additionnelles qui n'ont été qu'en partie compensées par un ajustement à la baisse des dépenses prévues à la LFI.

- Les dépenses sociales en matière d'éducation, de santé et de protection sociale, ainsi que les dépenses de crise supplémentaires qui viseront le renforcement du système de santé, l'appui aux plus démunis, et un soutien d'urgence aux petites entreprises seront en hausse et ne seront que partiellement compensées par des économies sur le train de vie de l'Etat. Nous veillerons à ce qu'au moins 70.000 ménages vulnérables bénéficient de transferts financiers d'ici la fin de l'année.
- Nous veillerons également à maintenir autant que possible les dépenses en capital pour des infrastructures prioritaires, dans le but de soutenir l'activité économique et préparer la relance. En même temps, nous reprioriserons au besoin les dépenses courantes et d'investissement non-essentiels afin d'augmenter les dépenses sociales et de santé prioritaires.
- Enfin, pour ancrer l'expansion budgétaire de cette année dans un cadre budgétaire de moyen terme qui préserve la viabilité de la dette, nous préparerons un plan pour résorber les mesures temporaires et revenir à un surplus budgétaire primaire lorsque la crise s'estompera.

25. Au cours du programme, avec l'aide de nos partenaires au développement, nous renforcerons notre cadre de politique budgétaire afin de tenir compte de l'augmentation potentielle des recettes publiques issues des industries extractives, en particulier celles attendues du projet gazier GTA. Ce cadre permettra notamment d'éclairer les choix concernant l'affectation de ces recettes ; de formuler des règles budgétaires qui tiennent compte de la volatilité et de la finitude des ressources non renouvelables ; et d'assurer la bonne gouvernance et la transparence.

Politique et administration fiscales

26. Les grands objectifs de nos réformes fiscales restent inchangés, même si la crise de la COVID-19 et les mesures de confinement ont perturbé leur déploiement. Nos orientations de politique et d'administration fiscales seront axées sur l'optimisation du rendement fiscal, la pérennisation des recettes, et la simplification et la modernisation de notre système fiscal. Pour renforcer la sécurité juridique des contribuables, le nouveau Code général des impôts (CGI) modernisé adopté en avril 2019 a commencé à être mis en œuvre en 2020 ; celui-ci améliorera la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale, et réduira l'informalité et la fraude fiscale. Nous y avons intégré un nouvel impôt unique sur les sociétés qui modernisera et simplifiera la structure de taxation et favorisera la formalisation de l'économie, ainsi qu'un nouveau Code de procédures fiscales, préparé après concertation avec les opérateurs économiques, qui consolide et clarifie pour

les contribuables et pour l'administration l'ensemble des procédures fiscales. Enfin, depuis le premier janvier 2020, nous avons effectué la transition vers le tarif extérieur commun de la CEDEAO.

27. Nous continuerons de mettre en œuvre un ensemble de réformes pour améliorer les recettes de la Direction générale des impôts (DGI) et de la Direction générale des douanes (DGD), notamment par :

- *Un élargissement et un suivi de la base taxable.* Nous comptons d'abord protéger l'assiette fiscale en s'assurant de l'intégrité du fichier des contribuables grâce à une mise à jour régulière du fichier central, et en veillant à limiter le nombre de Numéros d'Identification Fiscale (NIFs) inactifs. Nous continuerons de renforcer la gestion des risques en matière de respect des obligations fiscales en commençant par une meilleure maîtrise du fichier des contribuables. Ce fichier a été apuré pour éliminer les doublons, nettoyer le nombre de NIFs provisoires, identifier les contribuables dormants, et vérifier le respect du régime d'imposition ; la DGI applique la procédure de mise à jour régulière du fichier. Ces actions, ainsi qu'un partage systématique du nom des plus gros fournisseurs de chaque contribuable, sont mises en œuvre de manière stricte et régulière en 2019. Une nouvelle cellule de gestion des risques a été créée fin-2019, laquelle analyse et exploite l'information disponible pour prendre des mesures adéquates à l'élargissement de la base, en visant particulièrement à identifier les grandes et moyennes entreprises qui ne sont pas enregistrées ou mal catégorisées. Nous acquérons une plateforme informatique permettant une vérification croisée en temps réel des transactions des contribuables avec les différentes régies financières publiques, afin de limiter la fraude, la sous-déclaration et les retards de paiements.
- *Une amélioration du taux de déclaration et de paiement à l'échéance par les contribuables.* Nous avons lancé des mesures vigoureuses de suivi des contribuables, en particulier concernant les grandes et moyennes entreprises assujetties à la TVA et à l'impôt sur les bénéfices, afin que les contribuables déclarent et paient leurs obligations à temps, facilitée entre autres par un système de déclaration en ligne depuis mars 2019. Notre objectif est d'atteindre un taux de déclaration à l'échéance d'au moins 85-90 % pour les grandes entreprises et de 65-75 % pour les moyennes entreprises d'ici fin-2020, ainsi qu'un taux de paiement à l'échéance d'au moins 50 % d'ici fin-2020. Nous avons établi en avril 2019 des objectifs de performance internes indicatifs pour la DGI concernant les taux de paiements à l'échéance des grandes et moyennes entreprises en 2019 (repère structurel pour mars 2019) afin de guider et analyser l'efficacité de nos actions de suivi des contribuables. Nous avons ensuite introduit formellement pour 2020 des objectifs de performance indicatifs internes concernant le taux de déclaration à l'échéance d'au moins 85 % pour les grandes entreprises et d'au moins 65 % pour les moyennes entreprises ainsi que des objectifs indicatifs internes concernant les taux de paiements à l'échéance (repère structurel mars 2020).
- *Un renforcement des actions de contrôle des contribuables par la DGI.* Nous continuons à renforcer le nombre de contrôles sur place des contribuables afin d'améliorer le respect des obligations fiscales. Nous avons dépassé notre objectif est de réaliser au moins 15 vérifications générales et 40 contrôles ponctuels ciblés de grandes et moyennes entreprises en 2019 (repère

structurel pour décembre 2019), et avons pour objectif d'en réaliser le même nombre en 2020 (dont au moins 13 vérifications générales et 35 contrôles ponctuels entre janvier et septembre 2020) en réallouant les ressources de la DGI, en améliorant la formation des contrôleurs et en leur donnant les outils d'analyse et de procédure appropriés. Pour faciliter les recoupements, le système de déclaration en ligne comprend depuis janvier 2020 un module permettant de transmettre la liste des plus grands fournisseurs. Nous avons également procédé en 2019 au recrutement de 70 nouveaux agents de la DGI qui suivront deux ans de formation avant de prendre leur fonction et participer au renforcement du contrôle fiscal. Vingt agents parmi les 70 ont déjà rejoint la DGI pour une formation axée sur les grandes entreprises.

- *Une suppression de certaines niches fiscales.* Avec l'appui de la Banque Mondiale nous avons compilé un registre des exonérations fiscales existantes et avons estimé leur coût fiscal. Nous continuerons d'évaluer la pertinence de ces niches et leur coût social afin de procéder à l'élimination des exonérations jugées inefficaces, en particulier celles qui ne sont pas liées à des régimes dérogatoires (tels que le code minier). Le budget de 2021 commencera à éliminer certaines exonérations. Les dépenses fiscales estimées ont été présentées en annexe des lois de finances depuis 2018 et le seront à nouveau pour 2021.
- *Une amélioration du taux de recouvrement des arriérés.* Nous cherchons à améliorer la gestion et le taux de recouvrement des arriérés d'impôts. Nous avons procédé à un inventaire des restes à recouvrer, avons identifié les arriérés recouvrables et avons mis en place des plans de règlement qui ont déjà permis d'améliorer le recouvrement de l'impôt. La Direction des entités publiques (DEP) de la DGI, la Direction de la Tutelle (DT) et la DGTCF vont renforcer leur suivi des efforts de recouvrements au niveau des entreprises publiques dans la perspective de mieux cerner les arriérés fiscaux de ces dernières. Nous continuerons de focaliser nos efforts de recouvrement sur les grandes et moyennes entreprises et sur les arriérés les plus récents, et accélérerons la radiation des arriérés irrecouvrables.
- *Une évaluation de l'administration fiscale.* Nous solliciterons l'assistance technique de nos partenaires en 2020 afin de préparer en 2021 une évaluation à l'aide de l'outil international standardisé « Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale » (TADAT), lequel permettra d'identifier et de prioriser les réformes nécessaires à venir.
- *Un renforcement des mécanismes de contrôle et d'évaluation de l'administration douanière.* Nous mettons actuellement en place un programme de renforcement des mécanismes de contrôle et d'évaluation de l'administration douanière pour la DGD. Nous avons renforcé les services de douane et leur capacité à assurer la gestion effective du bureau national de la valeur (BNV), et avons pris les mesures nécessaires pour opérationnaliser cet outil, notamment en élaborant un guide des procédures du BNV. Avec l'assistance technique du FMI, la DGD a introduit plusieurs outils en faveur du renforcement du contrôle après dédouanement (CAD). Nous avons restructuré et renforcé la direction des enquêtes, avons formé le personnel et avons mis en place un Comité de supervision en charge de la mise en œuvre et du suivi des actions à mener dans le cadre du renforcement du CAD en août 2019 (repère structurel pour juin 2019). Afin de lutter contre la fraude et assurer la sécurité, nous avons installé deux scanners mobiles et allons

développer la fonction renseignement. Nous avons numérisé les exonérations douanières et mis à jour le système SYDONIA en juillet 2020 (repère structurel pour mars 2020), ce qui permettra de mieux suivre et contrôler les exonérations et d'accélérer le traitement des données des douanes.

Gestion des dépenses publiques

28. La nouvelle Loi organique relative aux lois de finances (LOLF), approuvée par l'Assemblée nationale en mai 2018 et promulguée en octobre 2018, va améliorer considérablement la gestion des finances publiques en unifiant le budget de l'Etat, en favorisant l'introduction de budgets programmes, en plafonnant la dette publique et en renforçant la formulation budgétaire dans un cadre pluriannuel.

- Nous avons déjà introduit des éléments de la réforme dans les budgets de 2017-19 tel que l'intégration des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures et la présentation des dépenses fiscales en annexe au budget.
- La mise en œuvre de la LOLF a fait l'objet de textes d'application en 2019 afin que la loi soit progressivement utilisée pour la préparation du budget à partir de 2020. Pour ce faire, nous avons adopté en juillet 2019 un décret portant Règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique ainsi qu'un décret sur la gouvernance budgétaire, le cadre budgétaire à moyen terme et le calendrier de préparation budgétaire (repère structurel pour juin 2019).
- Nous avons commencé à établir une nouvelle nomenclature budgétaire compatible avec les budgets de programme, avec l'assistance technique de nos partenaires, que nous adopterons d'ici fin 2021. Afin d'améliorer la formulation du budget, clarifier les orientations budgétaires et augmenter l'efficacité des dépenses, nous présenterons le budget selon une structure de programmes en annexe du budget 2021.
- Le parlement a approuvé les lois de règlement des budgets 2013-2015 en mai 2018, celles de 2016-2017 en janvier 2019, et celle de 2018 en janvier 2020. La cour des comptes a soumis au parlement ses avis et recommandations sur ces lois de règlement. Nous soumettrons la loi de règlement du budget 2019 d'ici septembre 2020, à temps pour qu'elle informe l'examen du projet de budget 2021.
- Nous sommes en cours de finalisation d'une évaluation *Public Expenditure and Financial Accountability* (PEFA) de notre cadre de gestion des dépenses publiques et de responsabilité financière, avec l'assistance du secrétariat international PEFA.

29. L'urgence de la mise en œuvre d'une riposte adéquate face à la crise, et l'importance des financements mobilisés, justifient une attention toute particulière à la transparence, la qualité de la dépense, l'obligation de rendre des comptes et l'intégrité de la gestion financière.

- Le gouvernement a mis en place une Commission nationale pour le suivi de l'exécution du Fonds de solidarité et de l'ensemble des dépenses de la lutte contre la COVID-19. Cette commission est

présidée par le Ministre des Finances et comprend 20 membres représentant l'Assemblée nationale, l'opposition démocratique, le Conseil économique, social et environnemental, les Conseils régionaux, l'Association des maires de Mauritanie, les Oulémas et Imams, le Patronat, les Centrales syndicales des travailleurs, la société civile, les partenaires techniques et financiers, la presse et la diaspora. Elle informera régulièrement l'opinion publique en toute transparence de l'exécution du fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus. Cette commission rend compte au Comité Interministériel chargé de la gestion et du suivi de la lutte contre la pandémie du COVID-19 qui est présidé par le Premier Ministre.

- Nous demanderons à la Cour des comptes d'auditer les dépenses d'urgence et de publier les résultats de ces audits d'ici septembre 2021.
- Pour éviter une mauvaise utilisation des ressources, nous contrôlerons de façon attentive les dépenses d'urgence et nous publierons sur le site Internet du Ministère des finances le texte complet des contrats de passation de marchés publics relatifs à l'atténuation des effets de la crise, les noms des sociétés adjudicataires et leurs propriétaires bénéficiaires, la nature des biens et services et leur prix par unité, ainsi que les certificats de livraison ex post. Nous envisagerons d'étendre ces mesures de transparence à l'ensemble des passations de marchés l'année prochaine.
- Afin d'assurer un suivi complet et une lisibilité claire des dépenses exceptionnelles liées à la crise, nous avons créé des lignes budgétaires dédiées aux dépenses de riposte d'urgence, et nous avons intégré leur exécution aux systèmes de comptabilité publique ; nous nous assurerons que toutes ces ressources budgétaires (y compris les dons externes) passent par ces lignes (nouveau repère structurel pour septembre 2020).

30. Notre objectif est de continuer à rationaliser les dépenses courantes dans le cadre d'une approche d'efficacité budgétaire. Les réformes visent à contrôler les risques budgétaires, en exécutant toutes les dépenses et recettes de l'État à travers une chaîne unique, en capturant la masse salariale dans sa globalité, en alignant les cycles budgétaires des entités publiques pour améliorer la gestion de la trésorerie, en limitant les dépenses extrabudgétaires et en facilitant la consolidation des statistiques des finances publiques.

- *Masse salariale.* Pour contrôler le poids des salaires dans le budget de l'État et capturer dans sa totalité la masse salariale des administrations publiques, nous avons inclus dans le budget les salaires de tous les Etablissements Publics à Caractère Administratif (EPA) par le biais de la LFR 2017 et avons inclus le personnel non permanent dans les LFI 2018 et 2019. Nous contrôlons désormais la masse salariale et renforçons notre gestion des dépenses salariales à travers le déploiement du système RATEB dans l'ensemble des ministères ; ce système est accessible en ligne et permet la déconcentration de la gestion de la masse salariale.
- *Dépenses de consommation publique.* La rationalisation des dépenses de consommation publique sera poursuivie et nous limiterons strictement les dépenses non-prioritaires. Nous avons déjà procédé, dans le cadre des budgets 2017-19 et de la réforme de la fonction publique, à la

réduction des subventions mal ciblées et à la rationalisation de la consommation de biens et services. En même temps, nous avons réaffecté certaines dépenses en capital en dépenses courantes pour mieux refléter leur véritable nature. Les marges budgétaires ainsi libérées sont réaffectées aux dépenses sociales ou à l'accroissement des investissements dans les secteurs stratégiques.

- *Transferts*. La hausse de leur niveau est en partie la conséquence temporaire de la crise de la COVID-19, et en partie le reflet de l'expansion soutenue de notre politique de transferts financiers aux ménages les plus démunis. Nous veillerons de près à ce que ces fonds soient utilisés de manière efficace et juste.

31. Nous comptons poursuivre l'amélioration de l'efficacité des dépenses d'investissement. Tout d'abord, nous avons mis en œuvre les réformes prévues dans le décret sur la gestion du Programme d'investissement public (PIP) adopté en octobre 2016 visant à renforcer la formulation, la sélection et la programmation de l'investissement public, et faciliter la coordination institutionnelle dans l'exécution du PIP et son financement.

- Dans ce cadre, nous avons élaboré un manuel de procédures pour améliorer la préparation et le suivi de l'exécution des projets et avons mis en place un Comité d'analyse et de programmation de l'investissement public (CAPIP) qui est opérationnel.
- Nous avons mis en place une nouvelle application informatique, « Système intégré de gestion des investissements publics » (SIGIP) qui prend en charge toutes les phases de gestion des projets d'investissements (de la signature de la convention jusqu'au décaissement). Ce nouveau système de gestion des investissements publics, qui analyse le cycle de vie des projets, nous permet d'évaluer et de prioriser les investissements à programmer dans le PIP. Il nous permet également d'effectuer un suivi systématique des décaissements de la dette extérieure et de renforcer le cadre de gestion de la dette extérieure.
- A l'aide de ce nouveau dispositif, nous préparons régulièrement le PIP triennal glissant qui sert de base à la sélection des projets prioritaires en cohérence avec le plan d'action de la SCAPP.
- Nous mettrons en œuvre les recommandations du récent diagnostic du cadre de gestion des investissements publics (*Public Investment Management Assessment*, PIMA) effectué début 2020 par les services du FMI afin d'améliorer l'exécution et l'efficacité des dépenses d'investissement. En particulier, nous affinerons notre dispositif de suivi de l'exécution des projets grâce à une meilleure mise en œuvre des crédits d'engagement et de paiements, avec l'aide du FMI. D'ici fin-2021, nous mettrons en place une méthodologie standard pour évaluer et budgétiser les besoins d'entretien et de rénovation des bâtiments et infrastructures publiques. Nous mettrons en place pleinement le portail national des marchés publics et le système de gestion intégré SIGMAP afin de digitaliser et mettre en ligne les marchés publics. Nous renforcerons le cadre et le fonctionnement du CAPIP et développerons une méthodologie d'évaluation, y compris une grille d'évaluation, des projets d'investissement public du PIP. Enfin, d'ici fin-septembre, nous mettrons

en place des Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) pour 2021-23 pour au moins trois des ministères les plus importants en matière d'investissements publics.

32. Afin de poursuivre l'investissement dans les infrastructures tout en contenant la croissance des dépenses publiques, et de soutenir le développement du secteur privé, nous avons adopté en février 2017 une nouvelle loi régissant les opérations de partenariat public-privé (PPP) ainsi que ses textes d'application. Un portefeuille de projets éligibles à ce mode de contractualisation a été adopté par le comité interministériel chargé des PPP. Nous avancerons cependant avec prudence afin de minimiser les risques contingents pour les finances publiques.

33. Nous moderniserons et renforcerons notre gestion de trésorerie par les actions suivantes :

- Pour financer les dépenses publiques de manière avantageuse tout en développant les marchés financiers, nous avons redynamisé le marché des bons du trésor en modernisant le système d'émission sur le marché primaire en l'alignant sur les standards internationaux, notamment en distinguant les enchères par maturités suivant les recommandations de l'assistance technique du FMI. Pour cela, nous avons adopté un arrêté fixant ces nouvelles procédures d'émission des bons du trésor (y compris distinguant les maturités) en décembre 2018 et avons adopté des textes d'application de ces procédures en avril 2019 (repère structurel pour mars 2019). Dans le cadre de ce nouveau système, nous émettrons les bons du trésor à travers des enchères régulières et compétitives aux taux d'intérêt du marché, tenant compte des taux de la politique monétaire (voir paragraphe 18).
- Nous poursuivrons la mise en place d'un compte unique du trésor moderne et avons créé un comité à cet effet. Nous avons signé une convention de tenue du compte de l'Etat liant le Ministère des Finances (MF) et la BCM qui constitue un cadre contractuel contraignant pour les deux parties pour la réalisation de toutes les conditions de mise en place d'un compte unique dans les règles de l'art. Avant même que la BCM mette en place ses nouveaux systèmes de paiements, nous avons mis en place un compte unique simplifié.

34. Pour améliorer la transparence budgétaire, nous moderniserons la présentation des statistiques du budget et du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) selon les normes internationales du *Manuel des statistiques des finances publiques 2001/2014*. Pour ce faire, nous comptons créer un comité en charge de la conduite des travaux de production des statistiques de finances publiques (comité SFP) d'ici fin-2020. Nous élargirons aussi progressivement son champ de couverture aux collectivités locales et aux EPA d'ici fin-2021, puis à l'ensemble des entreprises et établissements publics.

Entreprises publiques et établissements publics

35. La Direction de la tutelle (DT) continuera d'assurer le suivi et la supervision rapprochés du secteur parapublic, deuxième pourvoyeur d'emplois du pays après l'administration publique. Ce secteur comprend les entités bénéficiant de subventions de l'Etat ou dont l'Etat est un actionnaire de référence. Reconnaisant le besoin d'une gestion plus efficace de ce secteur, d'un meilleur contrôle

des subventions et d'une meilleure rentabilité afin de limiter les risques budgétaires, une étude sera préparée incluant des recommandations sur la rationalisation des établissements publics de l'État et un plan d'action pour améliorer leur gestion et leur gouvernance. Entretemps, nous avons renforcé le suivi des entreprises et établissements publics. Ainsi, la quasi-totalité est désormais couverte par le système automatisé de la chaîne des dépenses (RACHAD) depuis fin-2019. Leur performance est mesurée deux fois par an par le biais d'états financiers (juin/décembre) et d'un rapport du commissaire aux comptes qui font l'objet d'une note de la DT visée par le Ministre des finances. Cette performance est suivie depuis 2018 par la DT qui œuvrera avec la DGI, la DGD et la DGTCP à identifier les dettes croisées entre les entreprises publiques et l'Etat. Les audits financiers de toutes les entreprises publiques jusqu'en 2018 sont désormais publiés sur le site de la DT.

Dettes extérieures et dette publique

36. Afin d'éviter un endettement excessif et coûteux, nous éviterons les emprunts non concessionnels et financerons nos investissements par des dons et des prêts concessionnels à un rythme compatible avec la viabilité de la dette et dans la limite du plafond indiqué pour mémoire dans le tableau 1. Cependant, vu l'accès limité à des ressources concessionnelles, à titre d'exception nous avons recouru à un niveau limité de prêts externes non-concessionnels, dans la limite du plafond indiqué dans le tableau 1, pour deux projets prioritaires faisant partie de notre programme de développement économique et pour lesquels un financement concessionnel n'est pas disponible, ainsi que pour la participation de la Mauritanie à la première phase du projet gazier offshore GTA. Notre dialogue continu avec les services du FMI, y compris des consultations avant l'approbation des nouveaux prêts, nous aidera à renforcer notre stratégie de réduction de la dette à moyen terme.

37. Nous renforçons notre cadre de gestion de la dette. Pour mettre en cohérence l'endettement avec les priorités de dépenses, en particulier pour les grands projets d'infrastructure, et pour assurer la coordination institutionnelle, nous renforcerons les procédures d'emprunt et d'octroi de garanties publiques en clarifiant les responsabilités et les conditions d'approbation entre les ministères. Pour cela, nous avons réactivé et mis à jour les termes de référence du Comité national de la dette publique (CNDP) en 2018 ; le comité tient des réunions périodiques afin d'être impliqué dans le processus de sélection, de programmation et de suivi des investissements publics défini par le nouveau cadre institutionnel du PIP ; de mettre en cohérence notre endettement extérieur avec nos priorités d'investissement ; et d'évaluer l'impact sur la dette de tout nouveau projet financé par emprunt extérieur, avant son inscription au PIP. A cette fin, nous continuerons de renforcer la capacité de la Direction de la dette concernant les analyses de la viabilité de la dette, le calcul de la concessionnalité des projets de conventions de financement, et la préparation d'une stratégie de gestion de la dette à moyen-terme (SDMT) avec de l'assistance technique. Nous avons aussi adopté un protocole de coordination entre le CAPIP et le CNDP concernant leurs responsabilités respectives et conjointes en matière de sélection des projets en 2018. Dans ce cadre, des réunions conjointes entre le CAPIP et le CNDP ont eu lieu pour examiner des nouveaux projets à inscrire au PIP.

38. Parallèlement, nous avons finalisé la mise en place en septembre 2018 d'une passerelle d'interface entre les logiciels SYGADE-SIGIP-RACHAD pour les institutions impliquées dans la prise en charge du service de la dette (à savoir la Direction de la dette, la Direction du budget, la DGTCP,

la DGIPCE et la BCM) permettant un suivi des décaissements de dette extérieure et des paiements du service de la dette. Il reste à présent à renforcer le suivi en temps réel, par la DGT et la Direction de la dette, de la programmation et de l'exécution du service de la dette par la BCM. Ce suivi se fera en reliant l'interface SYGADE entre la DGTCP, la Direction de la dette et la BCM, ce qui sera fait d'ici septembre 2020. Cette interface renforcera les capacités de gestion de la dette à travers un suivi systématique des décaissements de la dette extérieure (SYGADE-SIGIP) et assurera que les opérations de paiement du service de la dette seront couvertes dans le système automatisé de la chaîne des dépenses (SYGADE-RACHAD).

Politique du secteur financier

39. Notre feuille de route pour le secteur financier se fonde sur les recommandations du Programme d'Évaluation du Secteur Financier (PESF) pour préserver la stabilité financière et approfondir les marchés financiers. Nous poursuivons nos efforts pour mettre en place une supervision bancaire basée sur les risques. Pour cela, nos actions s'articuleront autour de la poursuite du renforcement du dispositif réglementaire, de sa stricte application et de l'amélioration de la qualité des statistiques.

40. Nous avons considérablement renforcé le dispositif réglementaire et l'avons adapté aux standards internationaux en adoptant une nouvelle loi sur les établissements de crédit (loi bancaire) en juillet 2018. Cette loi aligne les normes prudentielles sur les principes de Bâle II et III et améliore le dispositif de gestion de crise notamment par la mise en place d'un nouveau cadre de résolution bancaire et de protection des déposants. Elle élargit le champ de la supervision bancaire pour inclure les assurances et la CDD, renforce la portée juridique des décisions de la BCM en encadrant strictement les possibilités de recours juridique contre ses décisions, et établit un cadre réglementaire général pour les banques islamiques.

41. Nous avons renforcé les normes prudentielles pour les banques, afin d'améliorer la solvabilité des banques et leur résilience face aux chocs. Pour cela, nous avons adopté depuis deux ans, avec l'assistance technique du FMI, plusieurs instructions sur la composition des fonds propres, le calcul des actifs nets pondérés et les exigences de solvabilité et de liquidité qui s'inspirent de Bâle III avec plein effet en janvier 2020. Nous avons également relevé de deux-tiers le capital minimum des banques (à MRU 1 milliard) avec une échéance à fin-mars 2020, ce qui a renforcé leur solvabilité et sera de nature à encourager les fusions et à réduire les nouvelles demandes d'agrément. À ce jour, treize banques sur 18 ont déjà augmenté leur capital minimum conformément à la réglementation et cinq sont proches du minimum requis. En cas de manquement, la BCM appliquera les sanctions prévues par la réglementation en vigueur, notamment des sanctions pécuniaires et administratives qui peuvent aller jusqu'à la suspension de l'activité de la banque. La BCM encourage aussi les banques concernées à considérer des fusions, des acquisitions ou l'ouverture du capital à des actionnaires externes.

42. Nous faciliterons la sortie des créances non performantes des bilans des banques. Nous avons révisé l'instruction y afférente en rallongeant la durée, actuellement trop courte, de 2 ans à 5 ans pour sortir les créances en souffrance entièrement provisionnées du bilan des banques, en

mars 2020 (repère structurel) ; les banques devront se conformer à cette nouvelle disposition pour préparer leurs états financiers de 2020 publiés d'ici juin 2021. Un projet révisé de loi sur le recouvrement des créances des établissements de crédit, adopté par le Conseil des ministres, a été soumis au Parlement en juillet 2020 ; ce projet vise à améliorer les mécanismes de recouvrement des créances et des collatéraux par les banques, y compris dans le cas de créances à des apparentés où la réalisation de la garantie pourrait couvrir les actifs non-nantis. Nous clarifierons le traitement comptable des créances non performantes et éliminerons les obstacles fiscaux à leur résolution dans une instruction qui suivra l'adoption de cette loi.

43. Afin de limiter les risques de crédit et de concentration, nous continuons à suivre de près la régularisation des dépassements des limites de concentration des positions nettes des banques sur les apparentés. Des missions de contrôle sur place et une vérification avec les banques concernées ont été effectuées. Depuis juillet 2019, nous appliquons intégralement les normes prudentielles en la matière (repère structurel) et tout dépassement est automatiquement déduit du calcul des fonds propres des banques concernées. Des missions de contrôle sur place en janvier 2020 se sont assurées du respect des engagements nets sur les apparentés et n'ont constaté aucune infraction à cet égard.

44. En matière de liquidité, nous avons mis en place en mars 2018 une facilité de refinancement d'urgence permettant de fournir de la liquidité aux banques qui connaissent des tensions momentanées de trésorerie, contre collatéral. Ce mécanisme a été mis en œuvre deux fois jusqu'à présent pour soulager des contraintes temporaires de liquidité, et la BCM accompagne les deux banques concernées pour trouver des solutions durables.

45. Dans cette période difficile causée par la pandémie de la COVID-19, la BCM discutera avec les banques commerciales des options possibles pour aider les personnes et les entreprises qui font face à des difficultés à rembourser leurs emprunts. Parmi les options possibles figurent la possibilité pour les banques de reporter des échéances de remboursement sans pénalité ou de restructurer certaines dettes, tout en veillant au respect des normes prudentielles. En outre, le gouvernement accordera, si nécessaire, des prêts directs ou des garanties partielles bien ciblés et limités dans le temps, aux entreprises pour les aider à préserver les emplois et leurs outils de production.

46. La BCM compte renforcer la bonne gouvernance des banques telle que stipulée dans la nouvelle loi bancaire. Pour ce faire, elle adoptera une instruction d'ici septembre 2020 exigeant des banques qu'elles mettent en place les comités prévus en matière d'audit, de crédit, de risque et vérifiera le respect des critères de probité des membres des conseils et des comités des banques. De même, la BCM a renforcé la supervision et les responsabilités des commissaires aux comptes chargés de contrôler et de certifier les états financiers trimestriels des banques en exigeant une autorisation préalable des commissaires agréés et en renforçant leurs termes de référence ; les instructions et mesures nécessaires ont été prises en décembre 2019 (repère structurel).

47. La BCM a renforcé sa capacité de supervision et cible celle-ci sur une analyse approfondie des risques bancaires. Dans le cadre du programme annuel de supervision, la BCM a renforcé les inspections sur place qui ont porté sur les dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le

financement du terrorisme, le contrôle des opérations de transferts et de cessions de devises, le contrôle général des activités des banques et le respect des positions de change. Elle a aussi renforcé ses contrôles sur pièces et procède à des analyses systématiques de la situation financière des banques. Afin de renforcer les capacités analytiques et d'inspection de la supervision bancaire, la BCM a recruté 12 cadres.

48. La BCM veille au respect des normes prudentielles et sanctionne les banques défailtantes. Avec l'assistance technique du FMI, elle a renforcé et modernisé les sanctions pour les rendre plus effectives et dissuasives à travers une nouvelle instruction sur les sanctions administratives prise en juin 2020 (repère structurel). La BCM a aussi rehaussé l'objectif du Fonds de garantie des dépôts à MRU 1 milliard sur cinq ans conformément à l'augmentation du capital minimum. Vu l'étroitesse du marché bancaire mauritanien, la nouvelle loi bancaire a durci les conditions d'agrément de nouvelles banques, ce qui devrait encourager le rapprochement entre les banques existantes.

49. La BCM renforce le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML-CFT) et sa mise en œuvre, de concert avec toutes les parties prenantes y compris l'Unité mauritanienne d'enquêtes financières (UMEF) et les banques. En particulier, nous avons adopté en janvier 2019 une nouvelle loi AML-CFT qui s'inspire largement des standards internationaux et notamment celles du Groupe d'action financière (GAFI) et du conseil de sécurité des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme. Les textes d'application de cette loi ont été adoptés en 2019 et ont en grande partie corrigé les insuffisances en matière de conformité technique relevées par la dernière évaluation mutuelle du dispositif national mauritanien par le GAFIMOAN. Nous avons finalisé l'Évaluation nationale des risques ainsi qu'un plan d'action en avril 2019 (repère structurel).

50. Nous accorderons une attention particulière à l'amélioration de la qualité des statistiques monétaires et financières et à leur disponibilité en temps opportun, y compris la sectorisation des crédits, conformément aux recommandations de l'assistance technique. A ce titre, nous avons progressé dans la standardisation des données et l'automatisation des transferts de données. Ainsi, nous avons mis en place une ligne sécurisée entre la BCM et les banques permettant un transfert fluide et sans risque des données et nous avons accéléré l'intégration, dans le dispositif de transmission et de stockage des données, de contrôles automatisés et d'outils d'analyse et de restitution comme le tableau de bord des banques. Nous avons aussi révisé le cadre prudentiel et comptable des indicateurs de solidité financière ainsi que leur compilation par les établissements de crédit conformément aux normes internationales du FMI.

51. Nous avons lancé un projet de modernisation de l'infrastructure financière et du système de paiements, sur la base d'une nouvelle loi adoptée en juillet 2018. Un système de paiements moderne (virement de gros montants, système de compensation des chèques, gestion du marché monétaire interbancaire) constituera un levier de développement du système financier et de l'économie tout entière, en favorisant des échanges plus importants et plus rapides, tout en renforçant la stabilité financière et la sécurité des transactions financières. Ce système de paiements aurait dû être achevé en septembre 2020 mais sera retardé à l'année prochaine du fait de la pandémie. Nous développons

également les instruments de paiement automatiques et le cadre réglementaire pour le « mobile banking » pour réduire le cash dans l'économie et favoriser l'inclusion financière des plus pauvres.

52. Nous avons mis en place un nouveau Bureau d'information sur le crédit qui collecte, centralise et met à disposition des banques les informations consolidées sur les antécédents de crédit et de paiement des emprunteurs, ainsi qu'un système de notation. Ce bureau a démarré ses activités à fin-février 2019 (repère structurel). En améliorant la transparence de l'information, il permettra de réduire le risque de crédit pour les banques et encouragera ainsi le crédit bancaire et l'accès au crédit.

53. Notre objectif est de promouvoir l'inclusion financière et renforcer le rôle du secteur financier dans le financement de l'économie. Conformément au module développement du PESF, nous nous focaliserons sur les axes suivants :

- *La réforme du secteur de la micro-finance.* Nous avons mis en œuvre des actions d'assainissement de l'Agence de Promotion des Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit (PROCAPEC) pour réduire les coûts et se désengager du secteur.
- *La promotion de la finance islamique.* Conscients du potentiel de cette branche et afin de mieux encadrer l'activité dans ce secteur, la BCM mettra en place, avec l'assistance technique du FMI, les textes d'application spécifiques aux banques islamiques.
- *Le financement des petites et moyennes entreprises (PME).* Le soutien au financement des PME est une priorité de notre programme national de développement, afin de remédier à la rareté de ressources bancaires longues pour financer l'investissement productif et les créations d'emploi, en particulier pour les PME. Dans cette perspective, nous avons contracté en 2014 une ligne de crédit de \$50 millions qui a été mise à la disposition des PME via les banques jusqu'en 2018. Cette ligne a permis de financer 105 PME dans des secteurs prioritaires, y compris 65 nouvellement créées, et de créer 2.500 emplois. Compte tenu de son effet largement positif sur le crédit aux PME et de son entrée en phase de remboursement, nous avons cherché à renouveler cette facilité à des conditions concessionnelles ; cependant, aucun financement concessionnel n'a été mis à disposition par les bailleurs. Par ailleurs, nous mettons en place une antenne du Fonds africain de garantie en Mauritanie d'ici fin-2020 avec des partenaires économiques nationaux ; le fonds pourrait offrir des garanties partielles sur les crédits bancaires octroyés aux PME afin d'améliorer l'accès au financement et contribuer à la création d'emplois.
- *L'inclusion financière.* Avec l'appui de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI) à laquelle nous avons adhéré en 2017, la BCM prépare une stratégie nationale d'inclusion financière dont le lancement est prévu pour septembre 2020. Elle a lancé une enquête nationale pour collecter des données sur l'inclusion financière et des cadres de la BCM ont été formés à l'analyse et aux politiques en la matière.

Politiques sociales et de lutte contre la pauvreté

54. Pour accroître l'efficacité de nos dépenses sociales, nos programmes sociaux sont désormais mieux ciblés pour protéger les ménages les plus vulnérables. Après avoir fait reculer le taux de pauvreté de 11 points de pourcentage entre 2008 et 2014, nous avons commencé à déployer en décembre 2016 un système d'appui social ciblé avec l'aide de la Banque Mondiale sur la base d'un registre social (RS) unique des ménages vulnérables destiné à couvrir l'ensemble du territoire afin de permettre un meilleur ciblage des transferts envers les plus vulnérables.

55. Afin de renforcer cet acquis et coordonner davantage l'action sociale, nous avons créé début 2020 une agence de coordination de la stratégie nationale de protection sociale pour les populations cibles, la Délégation nationale à la solidarité et à la lutte contre l'exclusion « Taazour », qui rapporte directement au Président, avec un budget initial de MRU 4 milliards pour 2020.

- A fin-janvier 2020, plus de 173.000 ménages vulnérables étaient enregistrés dans le RS dans toutes les régions du pays à l'exception de Nouakchott et Nouadhibou. Pour accélérer la couverture nationale d'ici fin-2020 dans ces régions urbaines, le RS a créé sa propre unité de collecte des données socio-économiques des ménages en février 2020.
- Divers programmes, tels que le programme de transferts sociaux ciblés et conditionnels « Tekavoul », utilisent déjà le RS pour leurs appuis aux ménages les plus vulnérables. Tekavoul couvrait environ 34.000 ménages (soit plus de 225.000 personnes) à fin mars 2020, grâce notamment au financement de la Banque mondiale. Ce programme a été renforcé par un apport de ressources domestiques pour atteindre une couverture de 42.600 ménages à fin juillet.
- Notre objectif est d'accroître la couverture et les montants de l'aide sociale, notamment en fournissant une assistance financière à 55.000 ménages vulnérables d'ici fin-octobre 2020 (nouveau repère structurel) et 70.000 fin-2020, puis d'atteindre la couverture nationale de 100.000 ménages d'ici fin-2021. Pour cela, l'équipe centrale de Tekavoul sera renforcée. Nous envisageons d'augmenter le montant des transferts sociaux par paliers sur la période 2022-24. Nous avons mobilisé les ressources nécessaires auprès de nos partenaires au développement pour financer ces filets sociaux.
- Taazour a aussi pris en charge le programme d'appui social temporaire dans le contexte du plan de riposte au COVID-19. A fin juillet, près de 206.000 ménages ont reçu une aide alimentaire et un transfert financier d'appoint sur base du RS, de listes préexistantes pour les villes de Nouakchott et Nouadhibou et de listes constituées par les autorités locales, soutenant un total d'environ 1,5 million de personnes.

56. Notre programme prévoit une augmentation des dépenses sociales (éducation (hors tertiaire), santé, et protection sociale). Nous avons fixé l'objectif à MRU 9,60 milliards pour 2019 (par rapport à MRU 8,8 milliards réalisés en 2018) et à MRU 14,5 milliards pour 2020. En 2019 nous avons dépassé notre objectif en réalisant des dépenses sociales de MRU 9,65 milliards. Nous nous attacherons à atteindre notre objectif en 2020 à la faveur de l'action de Taazour, en augmentant

l'exécution du budget dans les secteurs sociaux prioritaires et en déployant les ressources budgétaires allouées pour le plan de riposte à la COVID-19.

Gouvernance, climat des affaires et lutte contre la corruption

57. Nous avons amélioré le climat des affaires de manière significative au cours des dernières années, bien que beaucoup de progrès reste à faire. Alors que nous avons progressé de 28 rangs en quatre ans dans le classement « Doing Business » de la Banque Mondiale jusqu'en 2018, nous avons perdu 4 rangs dans le classement de 2019, atteignant le 152^e rang sur 190 pays. En revanche, nous avons progressé d'un point dans le score de la perception de la corruption dans l'indicateur de « Transparency International ».

58. Le gouvernement poursuit avec détermination les réformes pour améliorer encore davantage le climat des affaires, avec pour objectif de figurer parmi les 100 premiers pays. Pour y parvenir, le Conseil supérieur d'amélioration du climat des affaires, créé en 2019, coordonne la mise en œuvre des réformes du climat des affaires et propose un plan d'actions annuel des réformes. De surcroît, un Conseil supérieur de l'investissement en Mauritanie (CSIM) a été créé en février 2020, avec pour mission de (i) favoriser la mise en place d'une économie compétitive, diversifiée, ouverte au secteur privé et créatrice d'emplois et de valeur ajoutée ; (ii) accélérer l'amélioration du climat des affaires et de la compétitivité de l'économie ; et (iii) servir de cadre de concertation entre les secteurs public et privé. Le plan d'action pour 2020-21 comprend des mesures pour notamment améliorer (i) l'accès à l'électricité ; (ii) l'accès au crédit grâce au déploiement du bureau d'information sur le crédit ; (iii) les transferts de propriété immobilière ; (iv) le commerce portuaire ; (v) la protection des actionnaires minoritaires à travers une modification du code du commerce.

59. Les autorités mauritaniennes sont convaincues de la nécessité de donner une impulsion nouvelle à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption adoptée en décembre 2010 qui comprend la promotion de la transparence, l'état de droit et des réformes institutionnelles. Une loi sur la lutte contre la corruption a été adoptée en avril 2016 qui définit les délits et les sanctions correspondantes, et a mis en place un tribunal spécialisé ; des décrets d'application ont été adoptés la même année. A présent, le comité tripartite (Etat, secteur privé et société civile) de suivi de la mise en œuvre de la stratégie, créé en 2014, sera opérationnalisé ; ses membres seront nommés par décret d'ici septembre 2020 et les moyens nécessaires seront mis à sa disposition afin qu'il puisse produire son premier rapport sur la mise en œuvre de la stratégie, ainsi qu'un plan d'actions spécifiques pour la période 2021-23, d'ici fin-2020.

60. Nous avons aussi demandé aux services du FMI de procéder à une évaluation diagnostique de la gouvernance en 2021. Celle-ci nous permettra de revoir notre dispositif en vue de l'adapter aux nombreux défis auxquels notre pays reste confronté en matière de gouvernance économique, notamment dans les domaines de la gestion budgétaire, de la gestion des ressources minières et gazières, de la lutte contre la corruption, ainsi que des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme. Le rapport d'évaluation comprendra un plan d'action visant à renforcer et à accélérer la mise en œuvre de la stratégie de la bonne gouvernance économique et de la lutte contre la corruption.

61. Nous progressé dans la mise en œuvre des trois mesures correctives recommandées par le conseil d'administration de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) lors de la deuxième réunion de validation en février 2019. Ces mesures concernent la publication de l'octroi de licences et d'un registre des licences, la clarification et la publication des relations entre l'Etat et les entreprises publiques du secteur, et la réalisation d'une étude d'impact de l'ITIE. Le Comité national de l'ITIE a publié son rapport annuel pour l'année 2019. Nous avons aussi reçu les assurances des opérateurs du projet gazier GTA qu'ils respecteront l'ensemble des normes de l'ITIE.

62. La Mauritanie est un pays fondateur de l'Initiative de transparence dans la pêche (FiTI) et notre objectif est la mise en conformité avec ce nouveau standard international d'ici fin-2020. Nous avons rempli tous les critères d'adhésion et sommes devenus le premier pays candidat en Décembre 2018. Nous avons constitué un groupe national multipartite pour la mise en conformité.

63. Afin d'améliorer la transparence et l'efficacité des investissements publics, les procédures de passation des marchés publics ont été réformées en 2017, avec l'assistance de la Banque mondiale, visant la séparation des fonctions de passation, de contrôle et de régulation pour une plus grande transparence dans la gestion de la commande publique. Cela a conduit à la refonte des quatre décrets d'application de la loi en un seul texte, et la mise en conformité de la réglementation avec la loi. Cependant, les nouveaux arrêtés d'application n'ont pas eu l'effet escompté sur la simplification des procédures, et nous procéderons à un audit du cadre des marchés publics d'ici fin-2020. De surcroît, afin d'améliorer la gestion des finances publiques, la nouvelle loi organique des finances approuvée par le parlement en 2018 prévoit d'unifier le budget de l'État, encourage les budgets programmes, établit un plafond de la dette publique et améliore la formulation du budget dans un cadre pluriannuel. Sa mise en œuvre a débuté en 2019 par des décrets d'application sur la procédure budgétaire et les règles comptables. Nous mettrons aussi en œuvre les recommandations issues du PIMA effectué début-2020 pour renforcer la bonne gestion des investissements publics et du PEFA pour renforcer la gestion des dépenses publiques.

64. Le gouvernement a renforcé les attributions et le fonctionnement de la Cour des comptes à travers une nouvelle loi organique. Les décrets nécessaires pour rendre cette loi opérationnelle seront pris prochainement et nous renforcerons les ressources humaines et les moyens techniques de la Cour des comptes pour lui permettre d'accomplir son mandat. La cour a, entre autres, complété les évaluations des lois de règlement budgétaire jusqu'à fin 2018 et les a fait parvenir au parlement pour permettre ses analyses budgétaires. De plus, tous ses rapports annuels couvrant 2006-18 ont été publiés intégralement fin-2019. Son rapport pour l'exercice 2019 sera transmis au parlement d'ici septembre 2020. Le gouvernement redynamisera les autres organes d'audit et de contrôle tels que l'Inspection générale de l'État, l'Inspection générale des finances et les inspections internes aux ministères.

65. Le gouvernement prévoit aussi de revoir, au cours de 2020, la loi de 2007 sur la transparence financière de la vie publique—laquelle institue la déclaration obligatoire du patrimoine pour les hautes responsables de l'Etat—sur la base des meilleures pratiques internationales. La loi sera renforcée notamment en définissant les sanctions applicables en cas d'omission de déclaration ou de déclaration erronée ; en élargissant le champ des personnes soumises à déclaration ; en clarifiant les

procédures de vérification ; en assurant l'indépendance financière et administrative de la commission pour la transparence financière de la vie publique ; et en prévoyant la publication de rapports d'activité périodiques. En outre, cette commission sera dotée de moyens lui permettant de bien mener sa mission, y compris la vérification des déclarations du patrimoine et la publication régulière de ses rapports.

Statistiques économiques

66. Le développement des statistiques demeure l'une de nos priorités afin de mieux évaluer l'impact de nos politiques économiques et de suivre la mise en œuvre de notre stratégie de développement. Nous avons, de concert avec nos partenaires internationaux, procédé à la révision, réévaluation et mise à jour des comptes nationaux en conformité avec le Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008). Nous avons publié en avril 2020 un produit intérieur brut révisé de 22% pour 2014, principalement en étendant la couverture des activités économiques informelles, ainsi qu'une série révisée pour les années 2005-2018 avec un PIB plus élevé de 35% pour 2018. Ces changements méthodologiques nous ont aussi amené à réviser les estimations de croissance économique sur l'ensemble des deux décennies 1998-2018. Nous améliorerons également les statistiques de la dette extérieure et nous publierons les statistiques de la balance de paiements en conformité avec le manuel de la balance des paiements 6ème édition (BPM6) en 2021. Avec l'assistance technique du FMI, nous avons pu adopter la classification standard du FMI en matière de statistiques monétaires et financières. Enfin, dans le cadre du suivi régulier des indicateurs sociaux et de pauvreté, et afin de mieux évaluer l'impact de nos politiques économiques, nous avons entamé la deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel et avons lancé deux nouvelles enquêtes, sur les revenus et la consommation des ménages et sur la démographie et la santé, en 2019 qui seront terminées mi-2020.

D. Suivi du programme

67. Le Comité de Suivi du Programme (CSP) mis en place en mai 2018 continuera d'assurer la mise en œuvre effective de notre programme. Constitué de représentants du Ministère des finances, du Ministère de l'Économie et de l'Industrie et de la BCM, le CSP pourra, au besoin, faire appel aux représentants d'autres ministères et agences de l'Etat. Le CSP, qui dispose d'un secrétariat permanent, continuera à se réunir régulièrement pour évaluer les progrès réalisés et transmettre les données requises pour assurer le suivi de l'exécution du programme.

68. La mise en œuvre du programme sera évaluée semestriellement par le Conseil d'Administration du FMI sur la base de critères et indicateurs quantitatifs et de repères structurels (Tableaux 1 et 2). La prochaine et dernière revue du programme aura lieu au plus tôt le 30 septembre 2020 sur la base des critères et indicateurs quantitatifs à fin-juin 2020 (Tableau 1) et des repères structurels pertinents (Tableau 2). Ces critères et repères quantitatifs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT), de même que les facteurs de réajustement en cas d'imprévis.

Tableau 1. Mauritanie : Critères de Réalisation et Repères Quantitatifs pour 2019-20
(Variation cumulée) 1/

	Fin-Jun 2019				Fin-Dec 2019				Fin-Mar 2020	Fin-Jun 2020	Fin-Sep 2020	Fin-Dec 2020
	Critère de performance	Ajusté	Réalisé	Statut	Critère de performance	Ajusté	Réalisé	Statut	Objectif indicatif	Critère de performance	Objectif indicatif proposé	Objectif indicatif proposé
Critères de performance												
Variation des réserves internationales nettes de la BCM (plancher); en millions de dollars	31.5	72.0	103.7	Observé	63.0	160.5	180.2	Observé	19.4	20.3	-101.5	-182.6
Variation des avoirs intérieurs nets de la BCM (plafond); en milliards d'ouguiyas (MRU)	0.90	-0.55	-1.50	Observé	0.84	-2.66	-4.69	Observé	0.54	1.35	1.51	7.23
Solde budgétaire primaire (hors dons); en milliards d'ouguiyas (MRU) 2/	1.66	1.57	3.67	Observé	1.70	1.92	4.10	Observé	0.82	1.88	-4.50	-8.50
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure <u>non concessionnelle</u> à <u>moyen et long terme</u> avec une maturité supérieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la dette non garantie de la SNIM (plafond continu); en millions de dollars EU 3/ 4/	0.0	103.0 307.0	18.0 304.5	} Observé	0.0	103.0 307.0	104.55 304.5	} Non Observé 7/	0.0	0.0	0.0	0.0
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure <u>non concessionnelle</u> avec une maturité inférieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la dette non garantie de la SNIM (plafond continu); en millions de dollars EU 3/	0.0		0.0		Observé	0.0			0.0	Observé	0.0	0.0
Nouveaux arriérés de paiements extérieurs (plafond continu) 5/	0.0		0.0	Observé	0.0		0.0	Observé	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs												
Dépenses de réduction de la pauvreté, en milliards d'ouguiyas (MRU) 6/	12.16		8.70	Non Observé
Dépenses sociales (objectif indicatif), en milliards d'ouguiyas (MRU)		9.60		9.65	Observé	2.1	5.4	10.0	14.5
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure <u>concessionnelle</u> à moyen et long terme avec une maturité supérieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la dette non garantie de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU 3/	200.0		87.5	Observé	400		259.3	Observé	400	450	450	450
Projections de base pour les facteurs de réajustement (en millions de dollars EU)												
Aide internationale nette	-107.9		-129.2		-192.2		-157.7		-36.3	-104.9	12.7	38.2
Décaissements cumulés de prêts (non projet) et dons officiels en devises	14.6		0.0		43.8		92.9		9.3	18.5	99.0	132.0
Paiements comptants au titre du service de la dette extérieure	-122.5		-129.2		-236.0		-250.6		-45.5	-123.4	-86.3	-93.8
Contribution du FNRH au budget	64.2		126.0		82.4		146.0		10.9	21.8	20.9	26.1
Redevance de pêche Union Européenne	0.0		0.0		77.1		76.6		0.0	0.0	0.0	65.4
Recette budgétaires extractives; en milliards d'ouguiyas (MRU)	2.84		2.65		4.13		4.60		1.80	3.20	2.96	3.7
Pour mémoire:												
Taux de change du programme (MRU/USD)	35.85		35.85		35.85		35.85		35.85	35.85	35.85	35.85

1/ Pour les définitions et les facteurs d'ajustement, voir le protocole d'accord technique. La variation cumulée est calculée à partir du début de l'année pertinente, sauf indication

2/ Ajusté de la moitié de la différence entre les recettes budgétaires extractives constatées et projetées.

3/ Limite cumulative à compter du 1er novembre 2017 pour les prêts approuvés par le conseil des ministres.

4/ Ajusté à la hausse, à concurrence de 103 millions de dollars EU, exclusivement pour les deux projets suivants : complément de financement destiné au projet de centrale éolienne à Boulenoir, et financement destiné au projet de port de pêche de Nouakchott (pôle de développement au PK28). Et ajusté à la hausse, à concurrence de 307 millions de dollars EU, exclusivement pour la première phase du projet gazier off-shore Grande-Tortue/Ahmeyim.

5/ À l'exception d'arriérés faisant l'objet de rééchelonnement.

6/ Redéfini pour cibler les dépenses sociales (éducation, santé et protection sociale) à partir de décembre 2019.

7/ Non observé à partir du 22 août, sur base d'un montant total contracté de \$104.55 million au titre du premier sous-plafond; une dérogation été accordée par le Conseil d'administration du FMI le 11 décembre 2019.

Tableau 2a : Mauritanie : Action préalable et repères structurels 2018–19
(Troisième et quatrième revues)

Mesure	Date	Objectifs	Statut
Action préalable : Soumettre au parlement le projet de loi de finances 2019 en cohérence avec les cibles budgétaires du programme	Quatrième revue	Maintenir la stabilité macroéconomique et renforcer la viabilité de la dette	
Politique de change			
Introduire l'adjudication de gros à double sens sur le marché des changes ; et augmenter le seuil pour l'obligation de passer par le marché des changes à \$300.000	Décembre 2018	Approfondir le marché des changes et permettre davantage de flexibilité du taux de change	Observé
Mettre en place le cadre réglementaire pour le marché interbancaire de devises	Juin 2019	Approfondir le marché des changes	Non-observé, reporté à octobre 2020 puis reporté
Politique monétaire			
Établir un corridor de taux d'intérêts pour les nouvelles facilités de dépôt et de refinancement de la BCM	Décembre 2018	Renforcer l'efficacité des instruments de politique monétaire	Observé
Politique du secteur financier			
Publier une quantification des comptes 2017 de la BCM sur la base des normes comptables IFRS	Décembre 2018	Harmoniser les rapports financiers de la banque centrale avec les normes internationales	Observé
Mettre en place le bureau d'information sur le crédit	Février 2019	Améliorer l'accès au crédit bancaire	Observé
Adopter une instruction sur le calcul des actifs nets pondérés des banques et le ratio de liquidité conforme à Bâle III	Avril 2019	Augmenter les exigences en matière de fonds propres et de liquidités des banques et renforcer la solvabilité du système bancaire	Observé
Finaliser l'évaluation nationale des risques en matière de AML-CFT accompagnée d'un plan d'action et les soumettre au Conseil des ministres	Avril 2019	Renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	Observé
Appliquer les limites de concentration des positions nettes des banques sur les apparentés	Juillet 2019	Renforcer la solidité des banques et améliorer leur gouvernance	Observé
Préparer les états financiers 2018 de la BCM pro forma selon les normes comptables internationales IFRS	Septembre 2019	Accroître la transparence des comptes de la banque centrale	Observé

Tableau 2a : Mauritanie : Action préalable et repères structurels 2018–19 (suite et fin) (Troisième et quatrième revues)			
Mesure	Date	Objectifs	Statut
Politique budgétaire			
Finaliser un arrêté fixant de nouvelles procédures pour moderniser l'émission des bons du trésor suivant l'assistance technique du FMI	Décembre 2018	Soutenir un financement avantageux de l'État, la politique monétaire, et le développement des marchés financiers	Observé
Adopter les nouvelles règles d'émission de bons du trésor	Mars 2019		Mis en œuvre avec retard en avril 2019
Établir des objectifs de performance internes indicatifs pour la DGI concernant les taux de paiements à l'échéance des grandes et moyennes entreprises en 2019	Mars 2019	Améliorer la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale et réduire les arriérés d'impôts	Mis en œuvre avec retard en avril 2019
Renforcer les contrôles après dédouanement en mettant en place un comité de supervision, en restructurant et renforçant la direction des enquêtes et en révisant les outils réglementaires	Juin 2019	Renforcer l'administration des douanes afin de mobiliser les revenus et faciliter les échanges commerciaux	Mis en œuvre avec retard en août 2019
Adopter les décrets d'application de la nouvelle loi organique des finances (décrets portant Règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique et décret sur la gouvernance budgétaire	Juin 2019	Renforcer la formulation du budget, les institutions et la gouvernance en matière de gestion des finances publiques afin de soutenir l'efficacité des dépenses et la consolidation budgétaire	Mis en œuvre avec retard en juillet 2019
Soumettre les projets de lois sur le Code général des impôts et sur l'impôt sur les sociétés au Conseil des ministres	Août 2019 (reporté de décembre 2018)	Améliorer la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale, réduire l'informalité et la fraude fiscale	Observé

Tableau 2b. Mauritanie : Repères structurels 2019–20 (Cinquième et sixième revues)			
Mesure	Date	Objectifs	Statut
Politique monétaire et de change			
Permettre la compensation interne des transactions de change entre les clients d'une même banque ; et supprimer l'obligation de passer par le marché des changes officiel	Décembre 2019	Approfondir le marché des changes et permettre davantage de flexibilité du taux de change	Observé
Calculer le taux de change de référence quotidien comme la moyenne pondérée des taux effectivement dénoués sur le marché officiel	Mars 2020	Améliorer la transparence du marché des changes officiel et permettre davantage de flexibilité du taux de change	Observé
Préparer et publier les états financiers 2019 de la BCM pro forma selon les normes comptables internationales IFRS	Juin 2020	Accroître la transparence des comptes de la banque centrale	Observé
Mettre en place le cadre réglementaire pour le marché interbancaire de devises	Septembre 2020 (reporté de juin 2019)	Approfondir le marché des changes	Reporté
Mettre en place la plateforme technique intégrée pour le marché interbancaire de devises	Septembre 2020 (reporté de décembre 2019)	Approfondir le marché des changes	Reporté
Mettre en place la plateforme technique intégrée pour les opérations de politique monétaire	Septembre 2020 (reporté de décembre 2019)	Améliorer l'efficacité du nouveau cadre de la politique monétaire	Reporté
Introduire des enchères de devises régulières et cesser d'intervenir sur le marché des changes, sauf en case de volatilité excessive	Octobre 2020	Approfondir le marché des changes et permettre davantage de flexibilité du taux de change	Reporté
Finaliser les termes de référence pour la passation de marchés de la plateforme technique intégrée pour le marché interbancaire de devises	Septembre 2020 (reporté de décembre 2019 et ajusté)	Approfondir le marché des changes	Nouveau
Politique du secteur financier			
Resoumettre au parlement la loi révisée sur le recouvrement des créances et garanties	Décembre 2019	Renforcer le système bancaire et améliorer l'environnement des affaires	Mis en œuvre avec retard en juillet 2020
Adopter une instruction renforçant la supervision des commissaires aux comptes chargés de certifier les états financiers des banques	Décembre 2019	Renforcer la supervision bancaire ainsi que la stabilité et la gouvernance du système bancaire	Observé

Tableau 2b. Mauritanie : Repères structurels 2019–20 (suite et fin) (Cinquième et sixième revues)			
Mesure	Date	Objectifs	Statut
Adopter une instruction pour sortir les créances en souffrance provisionnées du bilan des banques après cinq ans	Mars 2020	Renforcer la stabilité du système bancaire et améliorer la gouvernance	Observé
Adopter une instruction règlementant les sanctions administratives applicables aux banques	Juin 2020	Renforcer la supervision bancaire ainsi que la stabilité et la gouvernance du système bancaire	Observé
Politique budgétaire			
Réaliser au moins 15 vérifications fiscales générales et 40 contrôles ponctuels ciblés de grandes et moyennes entreprises par la DGI en 2019	Décembre 2019	Améliorer la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale et réduire les arriérés d'impôts	Observé
Établir des objectifs de performance indicatifs internes pour la DGI concernant les taux de déclaration et de paiements à l'échéance des grandes et moyennes entreprises en 2020	Mars 2020	Améliorer la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale et réduire les arriérés d'impôts	Observé
Numériser les exonérations douanières et à mettre à jour le système SYDONIA afin de mieux contrôler les exonérations et d'accélérer le traitement des données des douanes	Mars 2020	Renforcer l'administration des douanes afin de mobiliser les revenus et faciliter les échanges commerciaux	Mis en œuvre avec retard en juillet 2020
Réaliser au moins 13 vérifications fiscales générales et 35 contrôles ponctuels ciblés de grandes et moyennes entreprises par la DGI de janvier à septembre 2020	Septembre 2020	Améliorer la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale et réduire les arriérés d'impôts	Reporté
Présenter le budget selon une structure de programmes en annexe du budget 2021	Octobre 2020	Améliorer la formulation du budget afin de clarifier les orientations budgétaires et augmenter l'efficacité des dépenses	Reporté
Créer des lignes budgétaires propres pour les dépenses de riposte d'urgence et s'assurer que toutes ces ressources budgétaires (y compris les dons externes) passent par ces lignes	Septembre 2020	Faciliter le suivi de l'utilisation des ressources à travers le système informatique RACHAD et comptabiliser de manière transparente les dépenses de riposte au COVID-19.	Nouveau
Fournir des transferts financiers à 55.000 ménages vulnérables (en hausse par rapport à 34.000 à fin-mars 2020)	Octobre 2020	Renforcer les filets de sécurité sociale et réduire les inégalités et la pauvreté	Nouveau

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis pour assurer le suivi du programme appuyé par le Facilité Élargie de Crédit du FMI, et qui sont énoncés dans le Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MEFP), tableaux 1 et 2. Il précise, en outre, la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins du suivi du programme. Pour les besoins de ce protocole, l'État est défini comme l'administration centrale uniquement.

2. Les objectifs quantitatifs sont définis comme des plafonds et planchers de variations cumulées entre la période de référence définie au tableau 1 du MEFP et la fin du mois indiqué, sauf indication contraire.

A. Définitions

3. **Les réserves internationales nettes (RIN) de la Banque centrale de Mauritanie (BCM)** sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCM (c'est-à-dire, les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCM, tels que définis dans la 6^{ème} édition du *Manuel de la Balance des Paiements* du FMI) et les engagements en devises de la BCM envers les résidents et les non-résidents (y compris les crédits documentaires et garanties émis par la BCM, mais excluant les dépôts en devises des résidents qui sont payables en monnaie locale). Les avoirs en or monétaire seront évalués au cours de l'or au 30 juin 2017 (1242,3\$EU l'once) et la valeur en dollars EU des avoirs de réserve (autres que les avoirs en or) et des engagements en devises sera calculée en utilisant les taux de change du programme, à savoir : les taux de change du dollar avec l'ouguiya (358,5 MRO/1\$EU), les DTS (1,39\$ EU/1DTS), l'euro (1,14\$EU/ euro) et les autres monnaies convertibles au 30 juin 2017, tels que publiés dans la base de données du FMI *International Financial Statistics (IFS)*.

4. **Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCM** sont par définition égaux à la différence entre la base monétaire et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM. La base monétaire comprend : a) la monnaie fiduciaire (monnaie en circulation hors banques et caisses monétaires des banques commerciales) ; et b) les dépôts des banques commerciales à la banque centrale. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCM, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCM (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - \text{AEN}$, sur la base du bilan de la BCM). Les AEN excluent les avoirs au titre de la participation au capital du Fonds monétaire arabe et seront évalués aux taux de change du programme définis au paragraphe 3.

5. **Le solde budgétaire primaire hors dons de l'État** est défini pour le suivi du programme comme le solde global hors dons de l'administration centrale excluant les intérêts exigibles sur la dette publique. Ce solde est la différence entre les recettes de l'État (hors dons) et les dépenses de l'État (à l'exclusion des intérêts exigibles sur la dette publique). Le solde budgétaire primaire sera calculé à partir des données du Trésor. Les recettes sont définies conformément au *Manuel de*

statistiques de finances publiques (Manuel SFP 2001). Elles seront suivies sur la base des encaissements (*recettes encaissées par le Trésor*). Les dépenses seront suivies sur la base des ordonnancements, y compris les intérêts sur la dette intérieure (versés par le Trésor ou automatiquement débités du compte du Trésor à la BCM, et qui incluent notamment l'escompte des bons du Trésor détenus par les établissements bancaires et non bancaires ainsi que les charges d'intérêt sur la dette consolidée de l'État envers la BCM).

6. Les instances de paiement au Trésor (décalage technique) sont définies comme le stock des paiements ordonnancés et enregistrés au niveau du Trésor mais non exécutés par le Trésor. Avec la mise en place du module de paiement du système RACHAD, ce décalage technique se définit comme l'ensemble des paiements ordonnancés validés par le module de paiement RACHAD mais non apurés par le Trésor.

7. Les dépenses de réduction de pauvreté sont estimées en utilisant la classification fonctionnelle des dépenses mise en place à partir des recommandations contenues dans le rapport de la mission d'assistance technique du département des finances publiques de janvier 2006 ("Les réformes en cours de la gestion budgétaire et financière", Mars 2006). Cette estimation prendra en compte uniquement les dépenses financées sur ressources intérieures des rubriques suivantes : « Services publics généraux », « Affaires économiques », « Protection de l'environnement », « Aménagements collectifs et logements », « Santé », « Affaires religieuses, culture et loisirs », « Enseignement », et « Action et protection sociale ».

8. Les dépenses sociales sont estimées tel que définies dans le paragraphe 7, mais limitées aux dépenses financées sur ressources intérieures des rubriques suivantes : « Santé », « Enseignement », et « Action et protection sociale ».

9. Aux fins du programme, la définition de la dette extérieure est formulée au paragraphe 8 a) des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans les accords du FMI jointes à la décision du Conseil d'administration du FMI no 15688-(14/107), adoptée le 5 décembre 2014.¹

- (a) Aux fins de ces directives, le terme «dette» s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition d'une valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à un moment futur, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes :
- i) les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement

¹ <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>.

garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie auprès de l'acheteur (accords de pension et accords officiels swap ;

- ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus ; et
 - iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels un bien est fourni que le locataire a le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée utile totale escomptée du bien, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins des directives, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être effectués sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien du bien.
- (b) D'après la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non-paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

10. Les arriérés de paiement extérieurs sont, par définition, les paiements (principal et intérêts) en retard de leur date d'exigibilité (en tenant compte des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle) au titre de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BCM. Dans le cadre du programme, l'État et la BCM s'engagent à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements extérieurs sur leur dette, à l'exception d'arriérés faisant l'objet de rééchelonnement.

11. La dette extérieure, pour les besoins d'évaluation des critères relatifs, est définie comme tout emprunt ou service de la dette auprès de non-résidents. Les critères d'évaluation y afférents s'appliquent à la dette extérieure contractée ou garantie de l'État, la BCM et les entreprises publiques (à l'exclusion de la dette de la Société Nationale Industrielle et Minière de Mauritanie (SNIM) non-garantie par l'État), ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État et la BCM auraient offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel. La dette garantie fait référence à toute obligation juridique explicite incombant à l'Etat et la BCM de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature). Les dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an, les dépôts en devises à la BCM, les accords de rééchelonnement, et les décaissements du FMI sont exclus de cette définition de la dette extérieure pour les besoins du programme.

12. La dette extérieure à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État, la BCM et les entreprises publiques correspond, par définition, aux emprunts auprès de non-résidents, d'échéance égale ou supérieure à un an. La dette à court terme correspond, par définition, à l'encours des emprunts auprès de non-résidents, d'échéance initiale inférieure à un an, contractés ou garantis par l'État, la BCM et les entreprises publiques.

13. La dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie à la date d'approbation par le *Conseil des Ministres*. Pour les besoins du programme, sa valeur en dollars des États-Unis est calculée en utilisant les taux de change moyen pour juillet 2017 comme dans la base de données des IFS (statistiques financières internationales) du FMI, à savoir : les taux de change du dollar avec le DTS (1.39551 \$EU/1 DTS) ; et les monnaies nationales avec le dollar, l'euro (0.86873 euro/1 \$EU), le dinar koweïtien (0.302668 KWD/1 \$EU), le rial saoudien (3.75 SR/1 \$EU), et le livre sterling (0.769827 £/1 \$EU). Dès 2020, sa valeur en dollars des États-Unis est calculée en utilisant les taux de change moyen pour juillet 2019 comme dans la base de données des IFS (statistiques financières internationales) du FMI, à savoir : les taux de change du dollar avec le DTS (1.38128 \$EU/1 DTS) ; et les monnaies nationales avec le dollar, l'euro (0.89139 euro/1 \$EU), le dinar koweïtien (0.30368 KWD/1 \$EU), le rial saoudien (3.75 SR/1\$EU), et le livre sterling (0.801916 £/1\$EU).

14. Pour les besoins du programme, un prêt est dit concessionnel s'il comporte un élément don d'au moins 35 %, calculé comme suit : l'élément don est la différence entre la valeur actualisée (VA) du prêt et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt. La valeur actualisée du prêt est calculée par l'escompte des paiements à échoir au titre des intérêts et du principal, sur la base d'un taux d'actualisation de 5 %. L'évaluation de la concessionnalité prendra en compte tous les aspects de l'accord de prêt, y compris la maturité, la période de grâce, le calendrier de remboursement, les commissions et les frais de gestion. Le calcul est effectué par les autorités en utilisant le modèle du FMI² et vérifié par le personnel du FMI sur la base des données fournies par les autorités. S'agissant des prêts dont l'élément don est nul, ou inférieur à zéro, la VA est fixée à un montant égal à la valeur nominale

15. Dans le cas de dettes assorties d'un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'une marge fixe, la VA de la dette est calculée à partir d'un taux de référence du programme majoré d'une marge fixe (en points de base) spécifiée dans la convention d'endettement. Le taux de référence du programme pour le LIBOR six mois dollar est de 3.23 % et restera fixe pendant la période jusqu'au 31 décembre 2017. Du 1 janvier au 31 décembre 2018 le taux de référence est de 3.42 %. Du 1 janvier au 31 décembre 2019 le taux de référence est de 3,31 %. Pour 2019, la marge entre le LIBOR six mois euro et le LIBOR six mois dollar est de -250 points de base. La marge entre le LIBOR six mois yen et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base. La marge entre le LIBOR six mois livre sterling et le LIBOR six mois dollar est de -200 points de base. Pour les taux d'intérêt applicables à des monnaies autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR six mois dollar est de -300 points de base. Du 1 janvier au 31 décembre 2020 le taux de référence est de 2,39 %. Pour 2020, la marge entre le LIBOR six mois euro et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base. La marge entre le LIBOR six mois yen et le LIBOR six mois dollar est de -250 points de base. La marge entre le LIBOR six mois livre sterling et le LIBOR six mois dollar est de -200 points de base. Pour les taux d'intérêt applicables à des monnaies autres que

² <http://www.imf.org/external/np/spr/2015/conc/index.htm>.

l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR six mois dollar est de -150 points de base.³

16. Critère de réalisation sur l'introduction ou la modification de pratiques de taux change multiples. Le critère de réalisation sur l'introduction ou la modification de pratiques de taux de change multiples (PTCM) exclura l'implémentation prévue ou la modification du système d'enchères à taux multiples, développée en consultation avec les équipes du Fonds, qui donne lieu à une PTCM.

B. Facteurs de réajustement

17. Les objectifs afférents aux RIN et aux AIN sont calculés sur la base des projections relatives au montant de la contribution du FNRH au budget, le montant de la redevance pêche de l'Union Européenne (UE), et au montant de l'aide internationale nette. Cette dernière est définie comme la différence entre : a) la somme des décaissements cumulés des prêts et dons officiels en devises (concours budgétaires, à l'exclusion de l'aide PPTTE et des prêts et dons liés à des projets); et b) le montant total des paiements comptants au titre du service de la dette extérieure (y compris les paiements d'intérêts⁴ au titre des engagements extérieurs de la BCM).

18. Si le montant de l'aide internationale nette ou de la contribution du FNRH ou de la redevance pêche de l'UE au budget est inférieur aux montants projetés dans le tableau 1, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse, et le plafond des AIN sera ajusté à la hausse, d'un montant équivalent à la différence entre les montants constatés et projetés. Dans le cas du plafond des AIN, ce montant sera converti en ouguiya aux taux de change du programme. L'ajustement à la baisse du niveau plancher des RIN sera limité à 70 millions de dollars EU. L'ajustement à la hausse du plafond des AIN sera limité à l'équivalent en ouguiya de 70 millions de dollars EU, aux taux de change du programme. Si le montant de l'aide internationale nette ou de la contribution du FNRH ou de la redevance pêche de l'UE au budget dépasse les montants prévus au Tableau 1, le plancher sur les RIN sera ajusté à la hausse et le plafond sur les AIN sera ajusté à la baisse d'un montant équivalent à la différence entre les montants constatés et projetés.

19. Le plancher relatif au solde budgétaire primaire hors dons sera ajusté symétriquement à la hausse (respectivement à la baisse) d'un montant équivalent à l'excédent (respectivement

³ Le taux de référence et les marges du programme s'appuient sur le « taux projeté moyen » pour le LIBOR six mois dollar sur la période de dix ans à compter de l'édition d'automne 2017 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM) ; pour 2017, une moyenne sur 2017-2026 ; et pour 2018, une moyenne sur 2018-2027. Pour 2019, une moyenne sur 2019-2028 sur la base de l'édition d'automne 2018 des PEM. Pour 2020, une moyenne sur 2020-2029 sur la base de l'édition d'automne 2019 des PEM.

⁴ Jusqu'à la première revue du programme (objectifs quantitatifs de juin 2018 et précédents), les paiements en principal étaient aussi inclus. Cependant, puisque ces paiements en principal impactent autant les avoirs que les engagements de la BCM, ils sont neutres sur les RIN et donc ne devraient pas faire partie des facteurs de réajustement. Ces paiements en principal sont donc exclus de la définition du facteur de réajustement dès la deuxième revue du programme (objectifs quantitatifs de décembre 2018 et suivants).

l'insuffisance) des décaissements de la redevance de pêche de l'Union Européenne (UE) par rapport aux montants projetés dans le tableau 1.

20. Le plancher relatif au solde budgétaire primaire hors dons sera aussi ajusté symétriquement à la hausse ou à la baisse d'un montant équivalent à 50 % de la différence entre les recettes budgétaires extractives constatées et celles projetées dans le tableau 1. Les recettes budgétaires extractives sont définies comme les recettes fiscales et non fiscales minières et d'hydrocarbures qui figurent dans le TOFE. Les recettes fiscales extractives correspondent aux rubriques du TOFE libellées « TVA SNIM », « Taxe unique SNIM » et recettes fiscales d'hydrocarbures (BIC, ITS, autres). Les recettes non fiscales extractives correspondent aux dividendes versés par la SNIM, aux recettes minières (recettes cadastrales, recettes d'exploitation, et autres recettes minières) ; et aux recettes non fiscales d'hydrocarbures (bonus, redevances, revenu en capital, profit oil, etc.).

21. Le plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle contractée ou garantie sera ajusté à la hausse à concurrence de 103 millions de dollars EU, exclusivement pour les deux projets suivants : le complément de financement destiné au projet de centrale éolienne à Boulenoir et le financement destiné au projet de port de pêche de Nouakchott (pôle de développement au PK28). Il sera aussi ajusté à concurrence de 307 millions de dollars EU exclusivement pour la participation de la Mauritanie au projet gazier offshore Grande Tortue/Ahmeyim. Cette limite est cumulative à compter du 1er novembre 2017.

C. Informations à communiquer au FMI

22. Pour permettre le suivi de l'évolution de la situation économique et le déroulement du programme, les autorités mauritaniennes fourniront au FMI les informations énumérées ci-dessous :

Banque centrale de Mauritanie (BCM)

- La situation mensuelle de la BCM et les statistiques mensuelles concernant : a) les réserves internationales brutes de la BCM (calculées aux taux de change du programme et aux taux de change constatés) ; et b) le solde du FNRH, ainsi que les montants et dates de ses recettes et dépenses (transferts au compte du Trésor). Ces informations seront fournies dans un délai de trois (3) semaines après la fin de chaque mois.
- La situation monétaire mensuelle, le bilan consolidé des banques commerciales et les statistiques quotidiennes sur les positions de change nettes des banques commerciales individuelles, par devise et sous forme consolidée, aux taux de change officiels constatés. Ces informations seront fournies dans un délai de quatre (4) semaines après la fin de chaque mois.
- Le tableau mensuel du cash flow et les projections jusqu'à la fin d'année dans un délai de 15 jours après la fin de chaque mois.

- Des données sur les adjudications de bons du Trésor et le nouvel encours dans un délai d'une (1) semaine après chaque adjudication.
- Des données mensuelles sur le niveau des engagements de chaque entreprise publique auprès du secteur bancaire, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- La BCM s'engage à consulter les Services du FMI sur toute proposition de nouvelle dette extérieure.
- Des données mensuelles sur la dette extérieure dans un délai de 30 jours après l'expiration du mois en considération, suite à la réunion mensuelle du comité technique de la dette, dont un procès verbal sera joint. Ces informations comprennent le fichier de la dette extérieure : service de la dette extérieure de la BCM, l'Etat et la SNIM, y compris les variations des arriérés et les opérations de rééchelonnement ; le montant du service de la dette exigible et du service effectué par paiements au comptant ; l'allègement PPTE accordé par les créanciers multilatéraux et bilatéraux, et le montant de l'allègement PPTE fourni à la Mauritanie sous forme de dons.
- La balance des paiements trimestrielle et les données annuelles sur l'encours de la dette extérieure (ventilé par créancier, débiteur et monnaie de libellé), dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre, ou année.
- Les statistiques quotidiennes des facteurs autonomes et des opérations sur le marché de change dans un délai de 10 jours après la fin du mois.
- Les statistiques quotidiennes sur la réserve obligatoire requise et le solde du compte courant par banque dans un délai de 10 jours après la fin du mois.
- Les données trimestrielles des taux débiteurs et créditeurs par banque, ainsi les ratios de liquidité.
- Les données trimestrielles des ratios de solvabilité, et des créances classées par banque et consolidées dans un délai de 45 jours après la fin de la période référence.

Ministères de l'Économie et des Finances

- Le plan de gestion de trésorerie et de liquidité du Trésor, mis à jour par le Comité technique de coordination des politiques budgétaire et monétaire, sera communiqué sur une base mensuelle avec les procès-verbaux des réunions hebdomadaires.
- Des données mensuelles du Trésor sur les opérations budgétaires : recettes (y compris les transferts du FNRH), dépenses et financement, données sur les opérations des comptes spéciaux, l'exécution de la partie du budget d'investissement financée sur ressources intérieures (dépenses d'équipement, achats de biens et services et salaires inclus dans ce budget) et les rapports mensuels des recettes des Directions des impôts et des douanes. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.

- Des données mensuelles réconciliées entre le Trésor et le Budget sur l'exécution des dépenses salariales, y compris le détail de la solde indiciaire et des rappels de la fonction publique, des salaires ordonnancés et en cours d'ordonnancement des missions diplomatiques, des militaires, de la gendarmerie, de la garde nationale et des établissements publics.
- Des rapports mensuels sur l'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, sur la base de la situation résumée du budget consolidé d'investissement, ainsi que sur les dons et prêts extérieurs reçus ou contractés par le gouvernement, ses agences, et les entreprises publiques, classés par donneur ou créancier et par monnaie de décaissement. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- La liste mensuelle des nouveaux emprunts extérieurs à moyen et long terme contractés ou garantis par l'Etat chaque mois, précisant, pour chaque emprunt : le créancier, l'emprunteur, le montant et la monnaie de libellé, ainsi que l'échéance et le différé d'amortissement, le taux d'intérêt, et les commissions. La liste devra aussi inclure les emprunts en cours de négociations. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures seront fournies dans un délai de deux (2) semaines.
- Des rapports mensuels sur la production de pétrole et d'autres hydrocarbures et les flux financiers afférents, y compris les données sur les ventes de pétrole et la répartition des recettes pétrolières entre les différents partenaires, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- Les bilans annuels audités ou certifiés par un commissaire aux comptes des entreprises publiques et des établissements publics autonomes.
- Des données trimestrielles sur les opérations des entreprises du secteur pétrolier et sur celles du secteur minier.

Office national de la statistique

- L'indice mensuel des prix à la consommation, dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- L'indice trimestriel de production industrielle, dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre.
- Notes trimestrielles sur l'activité économique et le commerce extérieur.

Comité technique de suivi du programme

- Rapport mensuel sur l'exécution du programme : cinq (5) semaines au plus tard après la fin du mois.

23. Toutes les données seront transmises par voie électronique. Toute révision des données communiquées, assortie d'une note explicative sera immédiatement transmise aux services du FMI.

D. Tableau des opérations financières de l'état

24. Le Trésor établira un rapport mensuel d'exécution budgétaire sous la forme d'un tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Pour la préparation de ce tableau, les définitions ci-dessous seront utilisées :

- Les dons sont, par définition, égaux à la somme des éléments suivants : dons projets extérieurs (utilisés pour l'exécution de projets d'investissement financés sur ressources extérieures inclus dans les parties administration centrale et EPA du budget consolidé d'investissement (*parties BE et BA*)) et dons programmes extérieurs de soutien budgétaire, y compris l'allègement multilatéral au titre de l'initiative PPTTE concernant la dette publique extérieure et la dette extérieure de la BCM et de la SNIM (y compris la partie de l'allègement de la dette envers le FAD/la BAD aux conditions de Cologne).
- **Le financement bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation du crédit net du système bancaire à l'État, soit la différence entre les créances sur l'État et ses dépôts auprès du système bancaire (hormis les dépôts des établissements publics et autres unités administratives (EPA) à la BCM, mais y compris le compte PPTTE).
- **Le financement non bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation de l'encours des bons du Trésor détenus par les établissements non bancaires.
- **Par arriérés de paiements intérieurs**, il est entendu la variation nette (au-delà d'une période de 3 mois) des instances de paiement au Trésor et de l'encours des créances intérieures sur l'Etat recensées par le Ministère des finances (y compris, entre autres, les arriérés de paiements cumulés envers les entreprises publiques (eau, électricité, etc.) et les organisations internationales, et ceux au titre des marchés publics et au titre des décisions de justice).
- **Le financement extérieur** est, par définition, la somme des tirages nets sur le FNRH (c'est-à-dire l'opposé de la variation du solde du compte offshore du FNRH) ; des décaissements nets de prêts extérieurs ; et du financement exceptionnel. Ce dernier comprend : a) **l'accumulation** de dettes passives et d'arriérés techniques définis au paragraphe 9 ; et b) l'allègement de dette obtenu sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTTE qui est considérée comme faisant partie des dons.



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

26 août 2020

CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Taline Koranchelian,
Bjoern Rother (FMI) et
Marcello Estevão (AID)

Rédigé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement.

Risque de surendettement extérieur	Élevé
Risque de surendettement global	Élevé
Niveau de détail de la notation du risque	Viable
Élément d'appréciation	Aucun

Les risques de surendettement extérieur et global restent élevés : le ratio valeur actuelle nette (VAN) de la dette extérieure publique/PIB continue de dépasser son seuil en 2020–22 d'après les projections du scénario de référence, et le ratio service de la dette/recettes dépasse son seuil en 2020–26. Toutefois, la dette extérieure et la dette publique sont jugées viables, car d'après les projections, ces deux indicateurs devraient baisser régulièrement et chuter en dessous de leurs seuils respectifs d'ici à 2023 pour la dette extérieure et à 2027 pour la dette publique. La notation de risque demeure élevée, malgré la définition par les autorités d'une nouvelle année de référence pour les comptes nationaux qui a donné lieu à une révision à la hausse de 35 % des estimations du PIB nominal en 2018, à la suite du passage au système de comptabilité nationale (SCN) 2008 et d'une meilleure prise en considération des activités informelles.

Les perspectives macroéconomiques sont nettement moins favorables que celles présentées dans l'analyse de viabilité de la dette (AVD) de novembre 2019 en raison du choc extérieur causé par la pandémie de COVID-19 et du retard pris dans la mise en œuvre du projet gazier de Grand Tortue/Ahmeyim. Les perspectives des exportations, de la croissance, des finances publiques et de la dette sont très incertaines et peuvent être menacées par une aggravation des effets de la pandémie, des revirements des prix des métaux et du pétrole, l'évolution des conditions de sécurité dans la région et les aléas climatiques. Des écarts de financement risquent de survenir si l'aide escomptée des donateurs devait se révéler insuffisante en 2021. Il convient d'agir avec prudence, notamment d'éviter les emprunts non concessionnels et de

privilégier les dons et les financements concessionnels contractés à un rythme modéré qui soit compatible avec la capacité d'absorption¹.

Les perspectives macroéconomiques et les autres hypothèses macrofinancières prises en considération pour cette AVD sont proches de celles utilisées pour la mise à jour de l'AVD à l'appui de la demande de décaissement au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) d'avril 2020.

¹ La présente AVD a été établie selon les principes du cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu conçu conjointement par le FMI et la Banque mondiale. Elle actualise la précédente AVD, menée en novembre 2019, et sa mise à jour d'avril 2020. D'après l'édition d'octobre 2019 des *Perspectives de l'économie mondiale* et l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) conduite par la Banque mondiale en 2018, l'indicateur composite de la Mauritanie est de 2,84 et sa capacité d'endettement demeure moyenne.

PÉRIMÈTRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La dette du secteur public englobe l'administration centrale et les établissements publics à caractère administratif, la banque centrale (BCM) et la dette des entreprises publiques garantie par l'État.

Pour les besoins de l'AVD, la dette contractée ou garantie par l'État (CGE) comprend les emprunts de la compagnie pétrolière nationale (SMHPM) destinés à financer la participation de la Mauritanie au projet gazier en haute mer Grande tortue/Ahmeyim (GTA). Les dividendes versés à la SMHPM dans le cadre de ce projet, qui sont utilisés pour rembourser le prêt, sont comptabilisés en tant que recettes budgétaires dans l'AVD². Comme dans les précédentes AVD, la dette CGE ne comprend pas les emprunts non garantis contractés par la Société nationale industrielle minière de Mauritanie (SNIM), car celle-ci est exploitée commercialement, pose un risque budgétaire limité et a emprunté sans garantie de l'État jusqu'à la fin 2016. La dette extérieure non garantie de la SNIM est considérée comme une dette extérieure privée³. La dette publique extérieure comprend une dette passive en souffrance envers le Koweït ; les autorités cherchant activement à régler ces arriérés de longue date⁴.

Mauritanie : périmètre de la dette du secteur public	
Sous-secteurs du secteur public	Couverture du sous-secteur
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	

² Cette dette n'est pas officiellement garantie par l'État. Toutefois, selon les services du FMI, elle est contractée par une entité entièrement détenue par l'État pour le compte de ce dernier et avec son soutien total, ce dernier jouant un rôle très actif dans le projet GTA (un projet essentiel pour les perspectives économiques du pays). En outre, l'indépendance de la direction de la société est limitée. La SMHPM peut donc avoir des incidences importantes, à la hausse ou à la baisse, sur la position budgétaire. Dans le cadre du programme appuyé par le FMI, cette dette est comprise dans les limites de la dette extérieure, bien qu'elle bénéficie d'une exception à la limite d'emprunt non concessionnel de zéro, étant donné que le projet fait partie intégrante du programme de développement des autorités et qu'il ne peut pas bénéficier d'un financement concessionnel.

³ La SNIM est majoritairement détenue par l'État, qui possède plus des trois quarts de son capital. L'entreprise est indépendante sur le plan de la gestion, notamment en ce qui concerne les ventes et l'emploi. Elle mène ses activités sur une base commerciale, ne reçoit pas de subventions publiques et verse des dividendes. Elle a réussi à dégager un solde opérationnel positif au fil du temps (au moins depuis 2014) et à conserver un niveau élevé de liquidités. En outre, elle publie des rapports annuels, des comptes vérifiés et des états financiers établis par un cabinet comptable privé réputé qui applique les normes internationales en vigueur. Néanmoins, la dette de la SNIM constitue un passif conditionnel pour l'administration centrale, son actionnaire majoritaire ; un test normalisé sur les passifs conditionnels est donc utilisé dans le cadre de l'AVD pour en illustrer les effets éventuels sur la viabilité de la dette.

⁴ Depuis le début des années 1970, le pays affiche une dette passive antérieure à l'initiative PPTTE, estimée maintenant à 12,8 % du PIB, à l'égard du fonds souverain du Koweït (Kuwait Investment Authority). La partie créancière n'a pas activement cherché à obtenir le paiement du service de la dette. Des négociations sont en cours entre les autorités et le Koweït pour obtenir un allègement de la dette à des conditions au moins comparables à celles de l'initiative PPTTE de 2002, voire meilleures. Bien qu'un protocole d'accord sur un dispositif de restructuration de ces arriérés ait été annoncé en avril 2019 et que des pourparlers soient en cours, un accord définitif n'a pas encore été conclu. Comme pour les précédentes analyses, la présente AVD prévoit un allègement complet de la dette en 2020.

2. La dette publique non explicitement visée par l'AVD comprend la dette intérieure non garantie des entreprises publiques, qui s'élève à 17,3 % du PIB en 2018, hors SNIM. Les deux tiers de cette dette sont dus par la SOMELEC (la compagnie d'électricité publique) et le reste par d'autres entreprises publiques. Environ la moitié du total de cette dette est à court terme et l'autre moitié à moyen et long terme. La Direction de la tutelle financière (DTF), qui relève du ministère des Finances, contrôle et comptabilise les états financiers des entreprises publiques, qu'elle ne publie que depuis peu. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour déterminer les conditions de la dette des entreprises publiques afin qu'elle puisse être comprise dans la dette publique et prise en considération dans l'AVD ; elle a néanmoins été ajoutée aux éléments sur lesquels porte le test de résistance sur les passifs conditionnels. Les dettes d'autres secteurs des administrations publiques, à savoir les administrations régionales et locales, pourraient également être incluses dans la dette publique, mais tout porte à croire que ces dettes sont nulles et elles ne sont ni comptabilisées ni prises en compte dans l'AVD (toute dette locale prendrait la forme de prêts à court et moyen terme accordés par des banques commerciales locales). La Banque mondiale aide actuellement les autorités à déterminer et à quantifier les risques budgétaires.

3. Les services du FMI et les autorités n'ont connaissance d'aucune dette extérieure CGE qui n'aurait pas été comptabilisée. En dehors de l'administration centrale et des établissements publics à caractère administratif, les administrations publiques et les entreprises ont la possibilité, en principe, d'émettre des obligations locales et d'emprunter à l'étranger.⁵ L'ensemble des dettes locales prennent la forme de prêts contractés auprès de banques commerciales. Toute dette extérieure nécessite une garantie de l'État, à l'exception du prêt contracté par la SMHPM pour le projet gazier GTA et de la dette extérieure non garantie de la SNIM. Bien que l'État et la BCM ne disposent pas de système de déclaration pour ces dettes, les autorités estiment que la BCM aurait connaissance de toute dette extérieure contractée par une entité autre que l'administration centrale, car elle donnerait lieu à un mouvement de capitaux qui nécessiterait son accord et la fourniture de justificatifs. Toutefois, la base de données de la BCM ne porte que sur la dette de l'administration centrale, de la SNIM et de la BCM. La pratique actuelle n'exige pas de prendre en considération toute autre dette éventuellement contractée. Le prêt de la SMHPM pour le projet GTA, par exemple, n'est comptabilisé ni dans la base de données de la BCM ni dans celle de l'unité du ministère des Finances chargée de la dette extérieure. Quoi qu'il en soit, les services du FMI encouragent les autorités à adopter des exigences et des procédures officielles en ce qui concerne la comptabilisation des dettes intérieures et extérieures des administrations régionales et locales, d'autres entités des administrations publiques et de toutes les entreprises publiques.

ÉVOLUTION DE LA DETTE

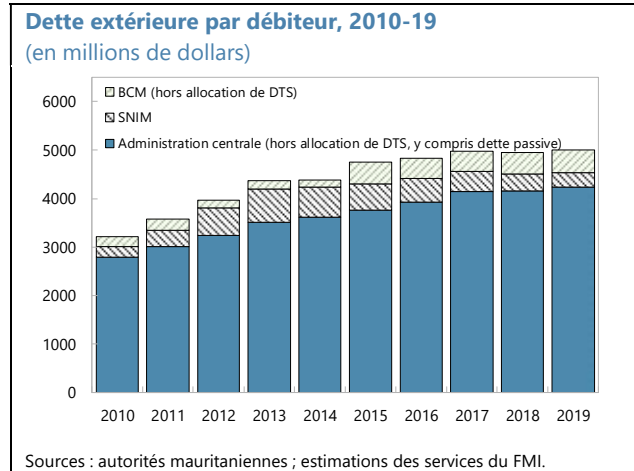
4. La présente AVD tient compte de la définition d'une nouvelle année de référence (2014) pour les comptes nationaux, du passage au SCN 2008 et de la meilleure prise en compte des activités informelles. Ainsi, le PIB nominal a augmenté de 22,7 % en 2014 et de 34,8 % en 2018 (encadré 1).

⁵ Les projets financés sur ressources extérieures et gérés par les entreprises et les organismes publics sont financés par des prêts contractés par l'État, puis rétrocédés à des organismes parapublics. Cette rétrocession/cet investissement n'est pas inscrit au budget de l'administration centrale ; cependant, le service de la dette lié à ces prêts est assuré par l'administration centrale et est inscrit au budget. La dette correspondante est comprise dans l'encours de la dette extérieure de l'administration centrale.

5. La dette extérieure CGE en pourcentage du PIB a confirmé sa tendance à la baisse en 2019 en raison d'un ralentissement du décaissement des prêts-projets pour l'investissement public et de paiements d'amortissement élevés.

Du fait de la définition d'une nouvelle année de référence pour le PIB, le ratio dette publique extérieure(hors dette passive envers le Koweït)/PIB est inférieure de 18 points à la fin 2019 (48,8 %, contre 65,6 % auparavant). Sur la base des nouvelles estimations du PIB, le ratio a diminué de 2,5 points de pourcentage en 2019 ; il était de 51,3 % en 2018.⁶ Alors que la dette extérieure CGE est en grande partie souscrite à des conditions avantageuses ou semi-

avantageuses auprès de créanciers officiels au titre de projets de développement, l'augmentation nominale de la dette extérieure en 2015 est en grande partie due à un dépôt non concessionnel de 300 millions de dollars effectué par l'Arabie saoudite en faveur de la BCM pour soutenir ses réserves de change. La dette publique intérieure, qui avait augmenté en 2018 lorsque le gouvernement a officiellement reconnu une dette envers la BCM égale à 6 % du PIB, est restée globalement constante en 2019 compte tenu des faibles besoins de financement intérieur.

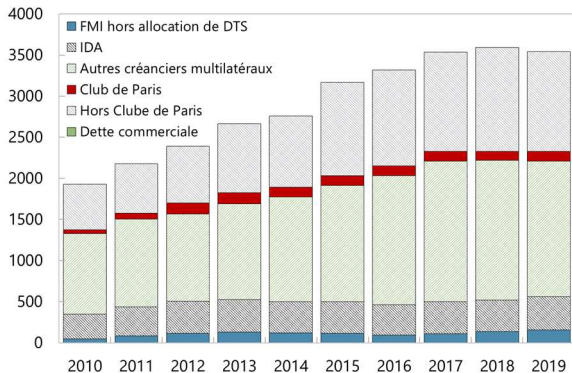


6. La dette extérieure est essentiellement composée de la dette de l'administration centrale due à des créanciers bilatéraux et multilatéraux non membres du Club de Paris (autres que l'IDA et le FMI). Ces dernières années, l'État a essentiellement contracté ses nouveaux emprunts auprès de fonds arabes bilatéraux et multilatéraux, qui représentaient à la fin 2019 la plus grande partie de la dette extérieure CGE. Cette dernière est principalement libellée en dollar américain, en dinar koweïtien et en DTS. La dette libellée en dollar américain et en monnaies qui lui sont rattachées ou étroitement liées représente un peu plus de 60 % de la dette extérieure CGE. Une répartition similaire des devises est également observée pour le service de la dette prévu en 2020-25, qui découle de l'encours de la dette extérieure CGE à la fin 2019.

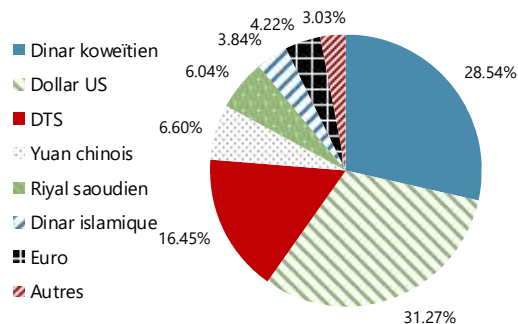
⁶ Dans le tableau 1 de la présente AVD, les chiffres de la dette extérieure CGE en pourcentage du PIB sont différents de ceux indiqués dans ce paragraphe et dans le tableau du texte ainsi que dans les tableaux 1 et 2 du rapport des services du FMI établi à l'occasion de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). La différence est due aux différences entre les taux de change (moyens ou de fin de période) implicitement utilisés pour évaluer la dette extérieure en monnaie locale par rapport au PIB en devises ; le tableau 1 de l'AVD est fondé sur les taux de change de fin de période.

Mauritanie : dette extérieure

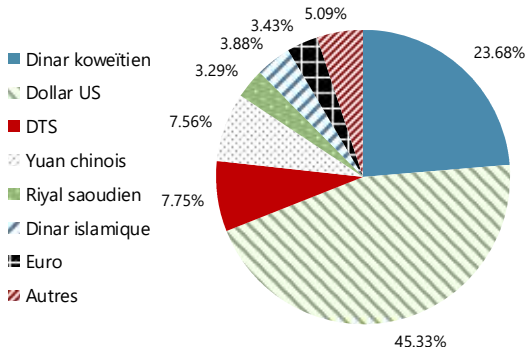
Dette extérieure CGE par créancier, 2010-19
(en millions de dollars)



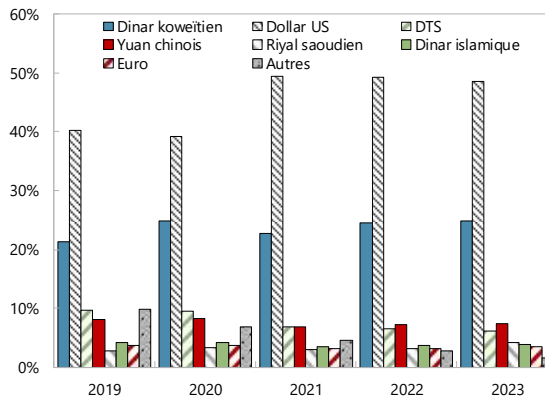
Dette extérieure CGE par devise, 2019
(en pourcentage du total)



Service de la dette extérieure CGE par devise, 2009-23
(moyenne ; en pourcentage du total)



Service de la dette extérieure CGE par devise, 2019-23
(en pourcentage du total)



Sources : Autorités mauritaniennes ; estimations des services du FMI.

Mauritanie : dette extérieure, 2013-19

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	(en millions de dollars)							(en pourcentage du PIB)						
Dette extérieure	4,562.9	4,566.1	4,950.7	5,107.5	5,307.8	5,241.0	5,295.3	62.2	69.0	80.1	79.6	78.2	74.4	69.7
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE)	3,675.0	3,766.7	4,202.5	4,348.0	4,567.4	4,608.3	4,704.0	50.1	56.9	68.0	67.8	67.3	65.4	61.9
Dont: hors dette passive envers le Koweït	2,674.0	2,769.5	3,208.6	3,354.9	3,573.0	3,614.4	3,710.1	36.5	41.9	51.9	52.3	52.7	51.3	48.8
Créanciers bilatéraux	1,985.7	1,994.7	2,289.3	2,313.2	2,357.0	2,363.9	2,383.9	27.1	30.2	37.0	36.1	34.7	33.5	31.4
Club de Paris	136.3	123.1	119.4	115.9	119.7	105.0	93.5	1.9	1.9	1.9	1.8	1.8	1.5	1.2
Dont: France	95.5	87.0	81.4	81.6	85.1	76.3	69.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.1	0.9
Espagne	35.8	31.7	34.3	31.1	30.9	25.9	21.6	0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	0.4	0.3
Hors Club de Paris	1,849.4	1,871.6	2,169.9	2,197.2	2,237.4	2,258.9	2,290.3	25.2	28.3	35.1	34.3	33.0	32.1	30.1
Dont: Chine	333.4	367.3	340.4	339.3	347.1	325.3	322.1	4.5	5.6	5.5	5.3	5.1	4.6	4.2
Koweït 1/	1,140.9	1,140.1	1,141.8	1,156.2	1,170.7	1,170.1	1,181.2	15.6	17.2	18.5	18.0	17.3	16.6	15.5
Arabie Saoudite 2/	214.6	212.0	509.4	531.9	549.0	589.7	584.6	2.9	3.2	8.2	8.3	8.1	8.4	7.7
Créanciers multilatéraux	1,689.3	1,772.1	1,913.2	2,034.8	2,210.4	2,244.4	2,293.2	23.0	26.8	30.9	31.7	32.6	31.8	30.2
Dont: Banque islamique de développement	218.1	273.8	340.5	371.6	395.0	376.2	357.6	3.0	4.1	5.5	5.8	5.8	5.3	4.7
Association internationale de développement (IDA)	396.6	379.5	385.6	365.6	388.5	382.6	377.1	5.4	5.7	6.2	5.7	5.7	5.4	5.0
Fonds monétaire international (FMI) 3/	131.2	120.2	115.7	96.7	111.4	136.7	160.0	1.8	1.8	1.9	1.5	1.6	1.9	2.1
Fonds monétaire arabe (FMA)	18.7	47.4	62.4	159.8	149.1	100.6	61.6	0.3	0.7	1.0	2.5	2.2	1.4	0.8
Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES)	702.5	749.0	819.2	856.4	950.8	1,011.5	1,125.0	9.6	11.3	13.3	13.4	14.0	14.4	14.8
Commercial creditors	-	-	-	-	-	-	27.0	-	-	-	-	-	-	-
Dette non CGE (par débiteur)	887.9	799.4	748.3	759.6	740.4	632.7	591.3	12.1	12.1	12.1	11.8	10.9	9.0	7.8
SNIM 4/	693.9	618.2	546.8	482.5	415.1	346.9	299.5	9.5	9.3	8.8	7.5	6.1	4.9	3.9
Banques commerciales	194.0	181.2	201.5	277.1	325.3	285.9	291.8	2.6	2.7	3.3	4.3	4.8	4.1	3.8
Pour mémoire:														
Dette passive envers la Kuwait Investment Authority (KIA)	1,001.0	997.2	993.9	993.1	994.4	993.9	994.0	13.7	15.1	16.1	15.5	14.7	14.1	13.1
Dépôt saoudien à la banque centrale	-	-	300.0	300.0	300.0	300.0	300.0	-	-	4.9	4.7	4.4	4.3	3.9
Dette intérieure	233.1	324.7	262.2	221.6	197.8	628.3	627.9	3.2	4.9	4.2	3.5	2.9	8.9	8.3
PIB nominal	7,331.2	6,615.5	6,181.8	6,414.1	6,783.9	7,047.7	7,599.9	-	-	-	-	-	-	-

Sources: autorité mauritaniennes.

1/ Y compris la dette passive en cours de négociation.

2/ Y compris dépôt à la banque centrale.

3/ Exclut l'allocation de DTS.

4/ Les créanciers sont la Bafid, la KfW, la France, le MIF et la BEL.

PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES

7. Les projections macroéconomiques du scénario de référence sont proches de celles utilisées pour la mise à jour de l'AVD réalisée en avril 2020 ; elles font apparaître une forte détérioration par rapport à l'AVD de novembre 2019 en raison de la crise de la COVID-19 et une révision à la hausse des estimations du PIB de 34,8 % en 2018. Les perspectives sont portées par une croissance soutenue du secteur non extractif, qui est tributaire du programme d'investissement public des autorités et des réformes structurelles planifiées qui visent à améliorer le climat des affaires et à diversifier l'économie. L'agriculture, la construction, les télécommunications et d'autres services devraient enregistrer des progressions. Avant 2023, la croissance à court terme est soutenue par l'expansion d'une mine d'or, une forte augmentation de la production de minerai de fer et une activité locale restreinte qui favorise l'investissement liée au projet GTA. Dans le cadre du projet gazier GTA en haute mer, la production, ainsi que les exportations et la perception des recettes budgétaires connexes, devrait démarrer en 2023 (soit un an plus tard que la date initialement prévue). Les prévisions d'inflation continuent de s'établir à 4 % en moyenne par an.⁷

⁷ Le cadre ne tient pas compte de deux possibles phases supplémentaires de développement du projet GTA, qui pourraient avoir de nouvelles répercussions sur les perspectives économiques et d'endettement, car aucune décision d'investissement n'a encore été prise.

Mauritanie : hypothèses macroéconomiques, 2018-40

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020-30	2031-40 1/
Croissance du PIB réel										
AVD actuelle	2.1	5.9	-3.2	2.0	4.2	6.1	5.2	4.3	3.9	4.8
AVD avril 2020	2.1	5.9	-2.0	4.2	4.6	6.4	5.4	4.4	4.3	5.0
AVD novembre 2019	3.4	6.9	6.3	6.4	9.3	6.4	5.7	5.7	6.0	5.0
PIB nominal (en millions de dollars)										
AVD actuelle	7,048	7,600	7,428	7,554	7,915	8,477	9,021	9,436	9,513	16,398
AVD avril 2020	7,048	7,600	7,417	7,660	7,983	8,552	9,121	9,558	9,623	16,900
AVD novembre 2019	5,227	5,641	5,912	6,296	6,967	7,525	8,101	8,570	8,508	14,303
Exportations, biens et services (croissance; en pourcentage)										
AVD actuelle	7.3	22.3	-13.4	10.1	6.6	15.7	5.9	3.5	3.6	2.1
AVD avril 2020	7.3	22.3	-12.2	9.2	5.1	15.6	6.5	4.4	3.3	2.1
AVD novembre 2019	7.3	21.5	4.0	7.6	15.8	5.5	-1.1	2.7	3.7	1.2
Importations, biens et services (croissance; en pourcentage)										
AVD actuelle	24.2	12.3	-4.7	4.2	-1.0	-4.8	0.4	2.0	1.0	2.9
AVD avril 2020	24.2	12.3	-4.0	2.9	-0.6	-3.9	0.2	3.5	1.2	3.1
AVD novembre 2019	24.2	-2.6	15.9	-1.2	-1.2	2.0	4.8	4.7	2.8	2.1
Solde des transactions courants (en pourcentage du PIB)										
AVD actuelle	-13.8	-10.6	-17.3	-18.5	-14.5	-6.6	-5.0	-4.3	-8.0	-4.6
AVD avril 2020	-13.8	-10.6	-17.3	-17.4	-14.2	-6.8	-5.0	-4.3	-7.9	-4.6
AVD novembre 2019 2/	-13.8	-8.4	-14.6	-10.5	-4.4	-3.4	-3.8	-4.1	-5.0	-1.9
Recettes et dons (en pourcentage du PIB)										
AVD actuelle	22.6	20.6	17.4	18.4	18.8	18.9	19.0	18.9	18.9	20.6
AVD avril 2020	22.6	20.6	18.3	19.1	19.6	19.8	20.0	20.2	20.0	21.6
AVD novembre 2019 2/	22.6	19.8	18.0	17.1	16.6	16.4	16.0	15.7	15.6	12.1
Solde primaire (en pourcentage du PIB)										
AVD actuelle	3.8	3.1	-2.5	0.4	1.0	1.0	1.0	1.1	0.6	1.4
AVD avril 2020	3.8	3.1	-2.2	0.4	1.0	1.0	1.0	1.0	0.6	1.2
AVD novembre 2019 2/	3.9	2.8	1.2	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.7	0.0
Prix du minerai de fer (USD/tonne)										
AVD actuelle	70.1	93.6	77.0	75.0	75.0	75.0	75.0	75.0	75.2	75.0
AVD avril 2020	70.1	93.6	74.0	71.2	65.0	63.0	63.0	63.0	64.9	63.0
AVD novembre 2019	70.1	93.9	76.4	76.4	76.4	76.4	76.4	76.4	76.4	76.4
Prix de l'or (USD/onçe)										
AVD actuelle	1,269	1,392	1,699	1,767	1,780	1,803	1,822	1,840	1,810	1,840
AVD avril 2020	1,269	1,392	1,640	1,667	1,684	1,703	1,721	1,739	1,714	1,739
AVD novembre 2019	1,269	1,269	1,400	1,531	1,558	1,580	1,599	1,619	1,580	1,619

Sources: autorités mauritaniennes; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour AVD de novembre 2019: 2030-2039.

2/ En pourcentage des projections du PIB révisées de novembre 2019.

8. Le déficit des transactions courantes à moyen terme est systématiquement plus élevé que dans l'AVD de novembre 2019, en raison du retard du démarrage de la production dans le cadre du projet GTA et de la baisse de la demande mondiale pour les exportations mauritaniennes. Les variations annuelles correspondent essentiellement aux importations de biens de production par le secteur extractif (liées plus particulièrement au projet GTA et à l'extension d'une mine d'or) financées par l'investissement direct étranger (IDE). À long terme, une augmentation des volumes pour le minerai de fer et l'or, combinée aux exportations de gaz à partir de 2023, devrait permettre d'accroître les exportations et de réduire le déficit des transactions courantes.

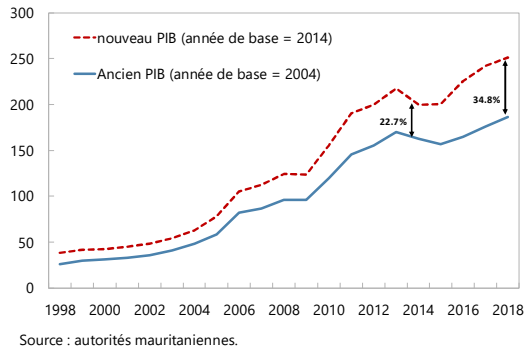
9. Les perspectives à moyen terme pour le solde budgétaire sont plus faibles que dans l'AVD de novembre 2019, en raison d'un déficit primaire qui après deux ans devrait revenir à l'excédent stable prévu précédemment. En moyenne, un léger excédent primaire est donc obtenu à moyen terme⁸.

⁸ Dans le cadre, on suppose à titre préliminaire que la moitié des recettes publiques tirées du projet GTA est épargnée dans le fonds des hydrocarbures existant et que l'autre moitié est utilisée pour accroître les investissements publics; dans le même temps, la part des investissements financés sur des ressources extérieures diminue. À l'heure actuelle, les autorités n'ont pas encore défini de cadre d'action pour l'utilisation des recettes tirées du projet GTA.

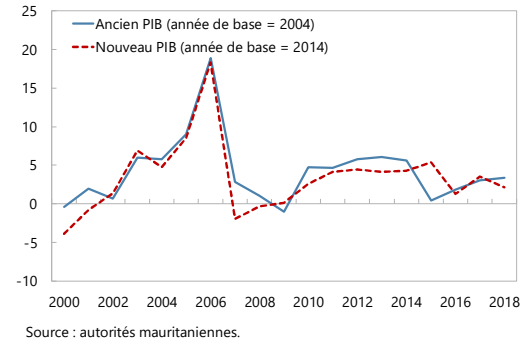
Encadré 1. Comptes nationaux révisés

Les autorités ont réévalué le PIB nominal de 35 % en 2018 à la suite d'une révision globale des comptes nationaux. Cet exercice débuté en 2017 a permis d'adapter les comptes nationaux au SCN 2008, d'actualiser l'année de référence de 2004 à 2014 et de mieux prendre en considération les activités informelles. Les résultats ont été validés par les experts internationaux, notamment du FMI et de la Banque mondiale.

Nouvelle année de référence pour le PIB nominal
(en milliards de MRO)



Croissance du PIB réel
(en pourcentage)



La hausse des estimations du PIB est essentiellement due à une meilleure prise en compte des activités informelles grâce aux nouvelles enquêtes réalisées en 2017. Cette démarche a représenté 80 % de la réévaluation de 22,7 % du PIB en 2014 ; les activités informelles constituent aujourd'hui plus de la moitié de la valeur ajoutée estimée, contre 39 % précédemment. Les estimations révisées des déflateurs entre 2015 et 2017 ont abouti à une nouvelle réévaluation du PIB nominal de 34,8 % en 2018.

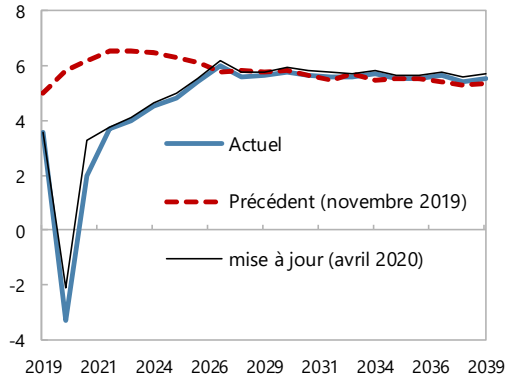
Contribution à la réévaluation du PIB nominal, 2014
(en pourcentage)

	Contribution
SCN 2008 amélioré	2.7
Amélioration de la couverture des données dans les activités formelles	3.3
Amélioration de la couverture des données dans les activités informelles	18.1
Changements méthodologiques	-1.4
Réévaluation totale	22.7

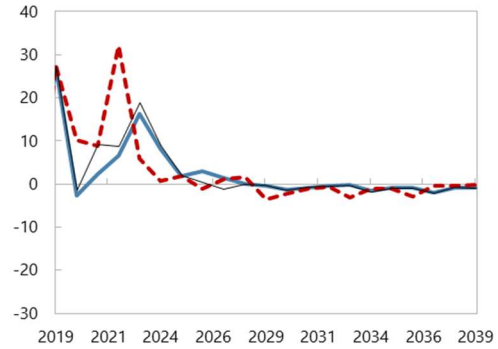
Source : autorités mauritaniennes.

Graphique 1. Mauritanie : projections macroéconomiques, 2019-39

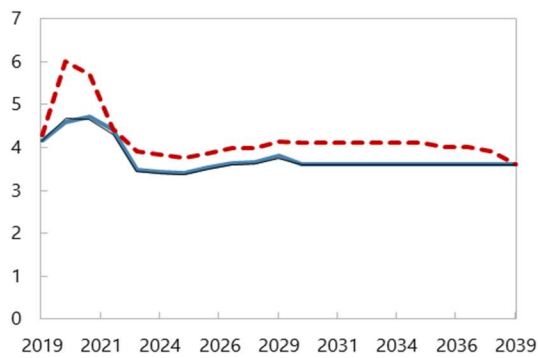
Croissance du PIB réel hors industrie extractive
(variation en pourcentage)



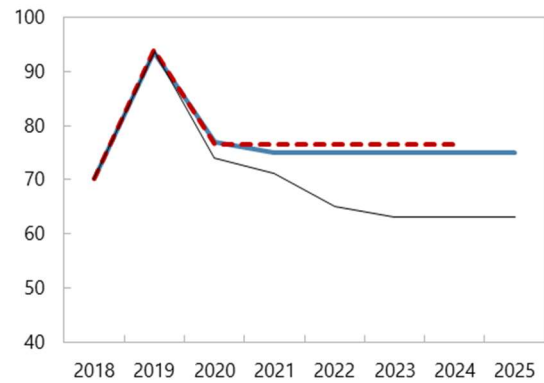
Croissance du PIB réel, y compris industrie extractive
(variation en pourcentage)



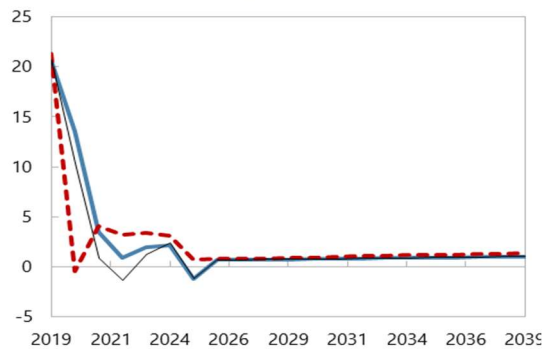
Projections de nouveaux décaissements au titre de la dette (en pourcentage du PIB)



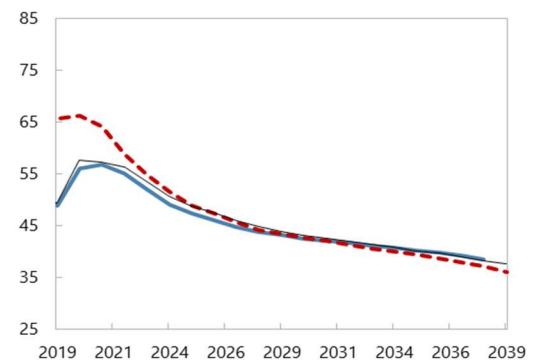
Cours du minerai de fer
(en dollars/tonne)



Termes de l'échange
(variation en pourcentage)



Dette extérieure CGE 1/
(en pourcentage du PIB)



Sources : Autorités mauritaniennes ; estimations des services du FMI.
1/ Hors dette passive envers le Koweït.

10. Les décaissements au titre de la dette extérieure sont globalement inchangés en 2019–22 par rapport à l'AVD de novembre 2019, à l'exception des décaissements du FMI effectués en 2020 au titre de la FCR et de la FEC et du changement d'échelle dû à l'augmentation du PIB nominal. Toutefois, la présente AVD diffère de la mise à jour d'avril 2020 en deux points. Premièrement, compte tenu des engagements fermes des donateurs, les besoins de financement exceptionnels liés à la COVID devraient être financés par des dons extérieurs plutôt que par une dette concessionnelle, ce qui contribuerait à contenir l'accumulation de la dette extérieure malgré la légère détérioration des perspectives de croissance.⁹ Deuxièmement, l'initiative de suspension du service de la dette soutenue par le G-20 et le Club de Paris a été prise en compte : elle contribue à créer un espace budgétaire en 2020 en rééchelonnant sur la période 2022–24 les paiements du service de la dette, estimés à 96 millions de dollars¹⁰. Compte tenu des emprunts existants et des nouveaux plans d'emprunt, l'augmentation des décaissements à partir de 2020 s'explique principalement par le décaissement du prêt accordé à la SMPHM dans le cadre du projet GTA (graphique 1). Sur le long terme, les décaissements baissent pour atteindre 3,5 % du PIB par an en moyenne, ce qui tient à l'enclenchement des recettes liées au projet GTA, à une gestion prudente de la dette, à une mobilisation de l'investissement privé et de l'IDE consécutive à l'application des réformes structurelles, et à une augmentation des financements intérieurs. Le taux fortement négatif de l'accumulation de la dette extérieure en 2020 (tableau 1, graphique représentant l'accumulation de la dette) suppose un allègement total de la dette passive envers le Koweït. L'élément don des nouveaux décaissements en 2020 ne se situe qu'à 26,2 %, ce qui s'explique par une série de prêts non concessionnels contractés par le passé (notamment le prêt octroyé à la SMPHM pour le projet GTA). L'élément don moyen augmente ensuite pour atteindre en moyenne 34,0 % en 2020–30 (y compris financements non concessionnels liés au projet GTA) avant de diminuer à 27,6 % en 2031–40, en raison de modifications des conditions d'emprunt et d'une transition, après un recours à des sources multilatérales, vers des créanciers bilatéraux officiels et des prêts commerciaux non liés au Club de Paris. S'agissant de la dette intérieure, des obligations dont l'échéance est supérieure à un an sont progressivement introduites à compter de 2025, mais le recours au financement intérieur devrait rester limité compte tenu du manque de développement des marchés financiers locaux¹¹.

11. Selon les outils de réalisme du cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, les projections étayant la présente AVD sont raisonnables (graphiques 4 et 5). La décomposition des déterminants de la dynamique de la dette révèle une tendance différente de celle observée dans l'AVD de novembre 2019. Elle fait apparaître les effets négatifs de la chute des cours des produits de base en 2014–16, qui a considérablement pesé sur le solde courant et la croissance, en raison de la structure non diversifiée de l'économie, et a contribué à de nettes erreurs de projections (variations inattendues) au cours des cinq dernières années. La nette augmentation des emprunts sur la période 2014–16, qui a également contribué à l'augmentation inattendue des ratios d'endettement, ne devrait pas se reproduire dans le contexte du programme des autorités appuyé par la FEC et compte tenu de leur volonté d'adopter une politique de gestion

⁹ La Banque mondiale a approuvé un don à l'appui de la politique de développement de 70 millions de dollars afin de soutenir la riposte des autorités à la pandémie en les aidant à protéger les populations pauvres et les groupes les plus vulnérables, en venant en aide aux PME et en publiant un bulletin de la dette.

¹⁰ Les autorités ont demandé la suspension du service de la dette envers les créanciers bilatéraux officiels, conformément à l'initiative de suspension du service de la dette. Celle-ci prévoit une suspension temporaire des paiements du service de la dette bilatérale officielle pour les pays admissibles à l'IDA et pour les pays les moins avancés, tels que définis par l'ONU, ce qui permet de dégager un espace budgétaire à court terme.

¹¹ La réserve d'emprunts dans le cadre de la présente AVD est conforme à la limite d'emprunt non concessionnel fixée à zéro dans le cadre du programme appuyé par la FEC.

de la dette prudente, conforme avec la viabilité de la dette, et d'éviter les financements non concessionnels. La reprise de la croissance qui est prévue après la contraction de 2020 s'explique en partie par une expansion budgétaire constante, comme dans les projections fondées sur les multiplicateurs budgétaires¹², mais aussi par une hausse de la production de minerai de fer et d'or, comme dans l'AVD de novembre 2019. La présente AVD anticipe une contribution similaire de l'investissement public à la croissance au cours des cinq prochaines années (avant l'enclenchement des recettes budgétaires considérables liées au projet GTA), comme dans l'AVD précédente. L'accélération de la croissance après 2021 devrait être portée, contrairement aux cinq dernières années, par des facteurs autres que l'investissement public, notamment une croissance plus rapide de la productivité, des réformes structurelles, une expansion de la production de minerai de fer et d'or, et une augmentation de l'investissement privé, liée en partie à l'exploitation du projet GTA.

CLASSEMENT DU PAYS ET TESTS DE RÉSISTANCE

12. La capacité d'endettement de la Mauritanie reste jugée moyenne. Sur la base des données de l'édition d'octobre 2019 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM) du FMI et du score EPIN 2018, l'indicateur composite de la Mauritanie est de 2,84, comme dans l'AVD de novembre 2019, ce qui correspond à une capacité d'endettement moyenne.

Composants	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composants du score IC (A*B) = C	Contribution des composants
CPIA	0.385	3.366	1.30	46%
Taux de croissance (en pourcentage)	2.719	4.850	0.13	5%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4.052	32.898	1.33	47%
Couverture des importations par les réserves ² (en pourcentage)	-3.990	10.823	-0.43	-15%
Envoi de fonds (en pourcentage)	2.022	1.747	0.04	1%
Croissance de l'économie mondiale (en pourcentage)	13.520	3.499	0.47	17%
Score IC			2.84	100%
Classement IC			Moyenne	

13. Des valeurs par défaut ont été utilisées pour les tests de résistance normalisés et l'un des deux tests de résistance sur mesure (celui concernant les chocs sur les produits de base). Toutefois, l'utilisation de nouvelles valeurs pour le deuxième test de résistance sur mesure (choc sur les passifs conditionnels combinés) diffère par rapport à l'AVD de novembre 2019 en raison de l'établissement d'un premier grand partenariat public-privé (celui de la rade de Nouakchott) et d'une nouvelle évaluation de la dette intérieure non garantie des entreprises publiques.

¹² Dans l'AVD, les multiplicateurs budgétaires sont basés sur le solde primaire comprenant les dons. Pour la Mauritanie, où l'industrie extractive constitue une source importante de recettes, le multiplicateur budgétaire sera de préférence basé sur un solde primaire hors industrie extractive et hors dons, afin de saisir l'impulsion budgétaire sur la croissance.

Mauritanie : choc sur les passifs conditionnels combinés

1 Couverture des données sur la dette publique du pays			
	Administration centrale, banque centrale, dette garantie par l'État		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1.	0 pourcentage du PIB	0.0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	17.3	La valeur estimée de la dette intérieure non garantie des entreprises publiques est de 17,3 % du PIB, dont les deux tiers sont dus par le service public national d'électricité.
4 PPP	35 pourcentage du stock en	4.2	Le seul PPP de la Mauritanie est évalué à 310 millions USD (4,2 % du PIB).
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5.0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		26.5	

1 / Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de la dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce montant à 0%.

ÉVALUATION DE LA VIABILITE DE LA DETTE

A. Viabilité de la dette extérieure

14. Les projections du scénario de référence pour deux des quatre indicateurs de la dette, le ratio service de la dette/recettes et le ratio valeur actuelle(VA) de la dette/PIB, se situent de manière soutenue au-dessus du seuil correspondant (tableau 1 et graphique 2). Le ratio service de la dette/recettes franchit le seuil correspondant de 18 % en 2021–26 et le ratio VA de la dette/PIB franchit le seuil de 40 % en 2020–22, malgré la réévaluation du PIB, même s'il continue de baisser au-dessous de son seuil par la suite. L'évolution du ratio service de la dette/recettes tient au remboursement du dépôt de l'Arabie saoudite à la BCM au cours de la période 2021–25 et aux effets de l'initiative de suspension du service de la dette : le ratio diminue légèrement en 2020 avec l'allègement du service de la dette, mais il augmente sensiblement entre 2021 et 2026 en raison des paiements élevés à partir de 2021 et du rééchelonnement des paiements de 2020 sur la période 2022–24. Les tests de résistance normalisés font apparaître des dépassements des seuils pour tous les indicateurs de la dette (une dépréciation ponctuelle est le choc le plus extrême pour le ratio service de la dette/recettes, et les exportations constituent le choc le plus extrême pour les trois autres indicateurs de la dette extérieure – tableau 2)¹³.

B. Viabilité de la dette publique

15. Selon les projections de référence, la VA de la dette publique totale, à 50,5 % du PIB en 2020, reste inférieure au repère de 55 % à la suite de la réévaluation du PIB (tableau 3 et graphique 3). La dynamique de la dette publique est principalement déterminée par la dette extérieure, car la dette intérieure ne représentait que 8 % du PIB à la fin 2019. Le ratio VA de la dette/PIB connaît une baisse constante après 2021, tout comme le ratio VA de la dette/recettes à partir de 2020, tandis que l'indicateur service de la dette/recettes enregistre une augmentation en 2021–25, suivie d'une baisse continue, en raison du remboursement du dépôt

¹³ Tant le cadre de viabilité de la dette extérieure que celui de la dette publique (tableaux 1 et 3) laissent apparaître un résidu élevé en 2020, qui correspond à l'allègement supposé de la dette en souffrance envers le Koweït. D'autres résidus dans le cadre de viabilité de la dette publique sont dus aux décaissements de la dette sur les prêts rétrocédés par l'État aux entreprises publiques qui ne sont pas inscrits au budget de l'administration centrale (mais qui sont pris en considération dans le cadre de viabilité de la dette extérieure) ; le service de la dette sur ces prêts est toutefois assuré par l'État et est compris dans les flux budgétaires. Le résidu est également obtenu en tenant compte de la contribution des variations des taux de change et des prix aux variations du ratio dette/PIB.

de l'Arabie saoudite et du rééchelonnement du service de la dette dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette. L'incidence négative la plus forte (le choc le plus extrême) découlerait du test de résistance sur mesure concernant les passifs conditionnels combinés pour les trois ratios (VA de la dette/PIB, VA de la dette/recettes et service de la dette/recettes - tableau 4).

NOTATION DU RISQUE ET VULNÉRABILITÉ

16. Malgré un ralentissement des décaissements au titre de la dette extérieure en 2018–19 et la réévaluation du PIB qui a mécaniquement réduit les ratios d'endettement, le risque de surendettement extérieur et global reste élevé en raison du dépassement des seuils de deux indicateurs de la charge de la dette, à savoir le ratio service de la dette/recettes et le ratio VA de la dette/PIB. Le niveau élevé du service de la dette est essentiellement dû aux emprunts contractés en 2014–16 pour financer les infrastructures et renforcer les réserves internationales, ainsi qu'à l'effet de valorisation de la dépréciation du taux de change observée en 2015–16. La trajectoire prévue des ratios dette/PIB et VA de la dette/PIB continue de se caractériser par une nette tendance à la baisse dans le contexte macroéconomique actuel. Cependant, l'AVD ne prévoit une sortie de la situation de risque élevé qu'en 2027 et les trajectoires des deux indicateurs du service de la dette extérieure devraient se rapprocher de leur seuil pendant plusieurs années après cela ; il faut donc surveiller de près les conséquences de tout nouvel emprunt sur le service de la dette. Les tests de résistance font apparaître la vulnérabilité des indicateurs de la dette à des chocs sur les exportations, le taux de change et l'orientation de la politique budgétaire (comme le montre le test sur les passifs conditionnels combinés). La dette intérieure non garantie des entreprises publiques représente un passif conditionnel supplémentaire pour l'État et devrait accroître encore la vulnérabilité de la dette intérieure. L'AVD révèle également que le risque global de surendettement est élevé parce que deux indicateurs de la dette extérieure dépassent leurs seuils dans le scénario de référence. Toutefois, la dette extérieure et la dette publique sont considérées comme étant sur une trajectoire viable, car ces indicateurs devraient connaître une baisse continue.

17. Les futurs actifs du fonds des hydrocarbures financé par les recettes du projet GTA peuvent constituer un facteur atténuant pour l'évaluation, car ils pourraient réduire les risques et améliorer la viabilité de la dette. Les actifs qui pourraient être accumulés dans le fonds des hydrocarbures grâce aux recettes provenant du projet GTA (actifs que la présente AVD chiffre à la moitié des recettes annuelles publiques issues du projet GTA, voir le paragraphe 9) pourraient être utilisés pour assurer le service de la dette ou rembourser la dette extérieure, ce qui contribuerait à réduire la vulnérabilité à long terme. Ces possibilités dépendront des futures règles macrobudgétaires adoptées par les autorités pour régir l'utilisation des recettes et des actifs liés au projet GTA.

18. La disponibilité de fonds permettant de financer le remboursement du dépôt de l'Arabie saoudite constitue un autre facteur qui atténue le risque de surendettement lié au service de la dette. Bien que l'équivalent en monnaie nationale du dépôt de 300 millions de dollars à la BCM ait été rétrocédé à l'État en 2020, il est important qu'il ne soit utilisé pour un financement relais qu'en dernier recours dans le contexte de la crise de la COVID-19. Jusqu'à présent, ces actifs font partie des réserves internationales et sont donc facilement disponibles pour combler les dépassements des seuils du service de la dette, même si leur utilisation pourrait entraîner une détérioration de l'indicateur d'adéquation des réserves.

19. L'AVD met en évidence la nécessité d'adopter une politique économique avisée, en particulier une stratégie d'emprunt prudente qui évite les prêts non concessionnels et privilégie les dons et les financements concessionnels contractés à un rythme modéré qui soit compatible avec la capacité d'absorption. Afin de ne pas exacerber les risques de liquidité à court terme, il convient d'éviter les nouveaux emprunts qui se traduisent par une augmentation considérable du service de la dette à court terme. Les autorités devraient également continuer de tout mettre en œuvre pour obtenir des dons destinés à financer leur riposte pluriannuelle à la crise de la COVID-19 et pour régler les arriérés de la dette extérieure envers le Koweït. Pour réduire le risque de surendettement, il est également indispensable de pérenniser les réformes structurelles destinées à promouvoir la croissance inclusive et la diversification économique au moyen du développement du secteur privé ; de parfaire la gestion des finances publiques afin d'augmenter l'efficacité des dépenses publiques et leur incidence sous forme de gains de croissance ; et de renforcer la capacité de gestion de la dette. Les autorités ont tenu compte de ces objectifs dans leur stratégie de croissance et de développement, et ont fait des progrès dans la mise en œuvre des mesures nécessaires pour les atteindre dans le cadre du programme appuyé par le FMI.

20. Les services du FMI encouragent les autorités à étendre le périmètre de la dette publique afin de diminuer les risques et d'améliorer la transparence. Alors que les autorités considèrent qu'il n'existe pas de dettes extérieures non comptabilisées ou susceptibles d'être contractées en dehors du périmètre actuel de la dette publique, des entreprises publiques présentent toutefois des dettes intérieures non garanties. Les services du FMI encouragent les autorités à améliorer leur capacité de surveillance des risques budgétaires, à étendre progressivement le périmètre de comptabilisation et de contrôle (à commencer par les grandes entreprises publiques autres que la SNIM) et à prendre en considération les dettes à court terme. C'est notamment le cas de la dette contractée par la SMPHM pour financer sa participation au capital du projet gazier GTA, ainsi que de futurs emprunts, qui devront être inscrits dans la base de données des autorités et faire l'objet d'un suivi.

POINT DE VUE DES AUTORITÉS

21. Les autorités sont conscientes des nouvelles pressions exercées sur leur dette par la pandémie de COVID-19 et le ralentissement mondial, et réaffirment leur volonté d'appliquer une politique d'endettement prudente et de renforcer la gestion des investissements. Elles remercient le FMI, la Banque mondiale et d'autres donateurs pour le financement et la suspension du service de la dette visant à les aider à gérer les conséquences dramatiques de la crise de la COVID-19 à court terme, mais notent que la nouvelle dette envers le FMI et la suspension des paiements du service de la dette ont augmenté le niveau du service de la dette pour les années suivantes. Elles signalent que des discussions sont en cours pour rééchelonner le service de la dette lié au dépôt de l'Arabie saoudite. Elles déplorent le retard pris dans la mise en œuvre du projet GTA, compte tenu de ses importants effets bénéfiques sur les perspectives de recettes et de croissance. Les autorités restent déterminées à éviter de nouveaux emprunts à des conditions non avantageuses, sauf pour le projet GTA géré sur une base commerciale, mais elles notent que les fonds considérables nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable et faire face à la crise de la COVID-19 ne seront peut-être pas toujours disponibles à des conditions pleinement avantageuses.

Tableau 1. Mauritanie : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2017-40
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections							Moyenne 8/		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030	2040	Scénario historique	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	77.7	75.7	70.9	64.7	64.0	61.1	57.4	54.1	52.2	46.0	39.3	70.1	54.0
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	66.7	66.7	63.0	57.5	57.7	55.8	52.8	49.8	48.0	42.8	37.5	60.1	49.4
Variation de la dette extérieure	-2.9	-2.0	-4.8	-6.2	-0.7	-2.9	-3.7	-3.3	-1.9	-0.9	-0.8		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-3.0	0.0	-6.5	11.8	2.4	-1.6	-4.2	-2.6	-3.1	-3.4	-4.0	0.1	-1.5
Déficit extérieur courant hors intérêts	8.5	12.3	9.2	16.1	17.1	13.0	5.1	3.6	3.1	2.5	2.4	11.7	6.4
Déficit de la balance des biens et services	12.6	16.2	14.0	18.9	20.1	16.6	8.6	5.1	5.2	4.4	4.2	14.3	9.0
Exportations	29.4	30.4	34.7	30.0	32.3	32.8	35.1	34.9	34.6	30.5	22.4		
Importations	42.0	46.6	48.7	48.9	52.4	49.4	43.7	40.0	39.8	34.9	26.6		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-4.0	-2.9	-4.6	-1.8	-1.8	-1.8	-1.8	-1.6	-1.6	-1.3	-0.9	-3.1	-1.6
<i>dont : officiels</i>	-2.6	-1.5	-3.2	-1.1	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-0.8	-0.6	-0.3		
<i>Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)</i>	-0.2	-1.0	-0.2	-1.0	-1.2	-1.8	-1.7	0.2	-0.5	-0.6	-0.8	0.5	-1.0
IDE nets (négatifs = entrées)	-8.7	-11.0	-11.6	-7.8	-14.8	-13.5	-7.3	-4.7	-5.2	-4.7	-5.4	-9.8	-7.2
Dynamique endogène de la dette 2/	-2.8	-1.3	-4.1	3.5	0.2	-1.0	-2.0	-1.5	-1.0	-1.2	-1.0		
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.6	1.6	1.4	1.2	1.5	1.5	1.5	1.3	1.2	0.9	0.8		
Contribution de la croissance du PIB réel	-2.7	-1.6	-4.1	2.3	-1.3	-2.5	-3.5	-2.8	-2.2	-2.1	-1.8		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-1.7	-1.3	-1.4		
Résiduel 3/	0.1	-1.9	1.7	-18.0	-3.1	-1.3	0.5	-0.7	1.2	2.4	3.2	0.2	-0.8
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-0.1	-0.1	-0.1	-1.3	0.0	0.4	0.4	0.4	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	48.4	41.1	41.7	40.4	37.8	35.3	33.7	29.8	28.0		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	139.6	137.2	129.0	123.1	107.9	101.1	97.2	97.6	125.2		
Ratio service de la dette CGE/exportations	10.2	12.8	10.5	8.3	14.5	14.7	12.9	12.3	11.2	9.5	12.9		
Ratio service de la dette CGE/recettes	15.3	17.6	19.1	14.8	25.9	26.2	24.4	23.0	20.8	14.8	13.5		
<i>Total de besoins de financement bruts (milliards de dollars)</i>	0.6	0.8	0.5	1.2	0.9	0.7	0.6	0.6	0.5	0.4	0.3		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.5	2.1	5.9	-3.2	2.0	4.2	6.1	5.2	4.3	4.6	4.9	3.8	3.9
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	2.2	1.7	1.9	1.0	-0.3	0.6	1.0	1.1	0.3	0.5	0.9	1.5	0.5
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	2.1	2.1	2.0	1.6	2.3	2.5	2.5	2.5	2.3	2.0	2.2	1.8	2.2
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	19.5	7.4	22.9	-15.5	9.5	6.4	14.6	5.8	4.0	1.6	2.6	8.2	3.3
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	13.7	15.2	12.7	-1.9	9.0	-1.2	-5.2	-2.7	4.3	-0.4	2.6	7.5	1.3
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	26.2	28.1	30.2	34.6	39.5	39.3	33.1	23.1	...	34.0
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	19.7	22.1	19.0	16.9	18.1	18.4	18.5	18.6	18.7	19.7	21.5	19.8	18.7
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	2.5	1.8	1.8	1.7	1.7	1.6	1.4	0.9	...	1.7
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	30.7	32.4	35.0	39.6	44.5	44.0	36.7	25.1	...	38.4
PIB nominal (milliards de dollars EU)	7	7	8	7	8	8	8	9	9	12	21		
Croissance du PIB nominal en dollars	5.8	3.9	7.8	-2.3	1.7	4.8	7.1	6.4	4.6	5.1	5.8	5.3	4.3
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	56.3	48.4	48.0	45.7	42.5	39.6	37.8	33.0	29.9		
En pourcentage des exportations	162.3	161.3	148.6	139.3	121.1	113.6	109.2	108.2	133.6		
Ratio service de la dette/exportations	30.1	33.3	25.3	26.3	30.4	29.2	25.2	22.8	21.0	18.3	20.0		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	3.7	3.1	3.1	3.2	3.2	3.2	3.2	3.6	5.8		
(VAT - VAT-1/PBT-1 (en pourcentage)	-8.2	1.2	0.6	0.2	-0.3	0.0	1.0	1.3		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	11.4	14.2	14.0	22.3	17.8	15.9	8.8	6.9	5.0	3.4	3.2		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1 + g) + E\alpha(1 + r)] / (1 + g + p + gp)$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU, E = appréciation nominale de la monnaie locale, et α = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

3 / Comprend les financements exceptionnels (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette) tels que le règlement prévu en 2020 de la dette due à l'Autorité d'investissement du Koweït; les variations des avoirs extérieurs bruts; et les ajustements de valorisation. Pour les projections, comprend également la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

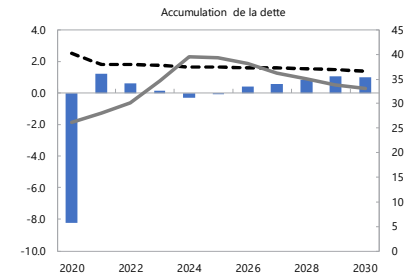
5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

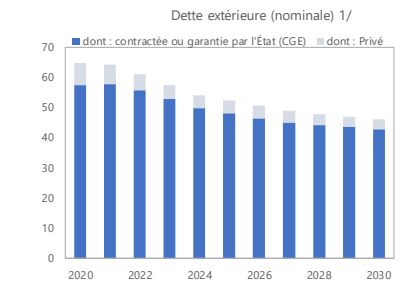
7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

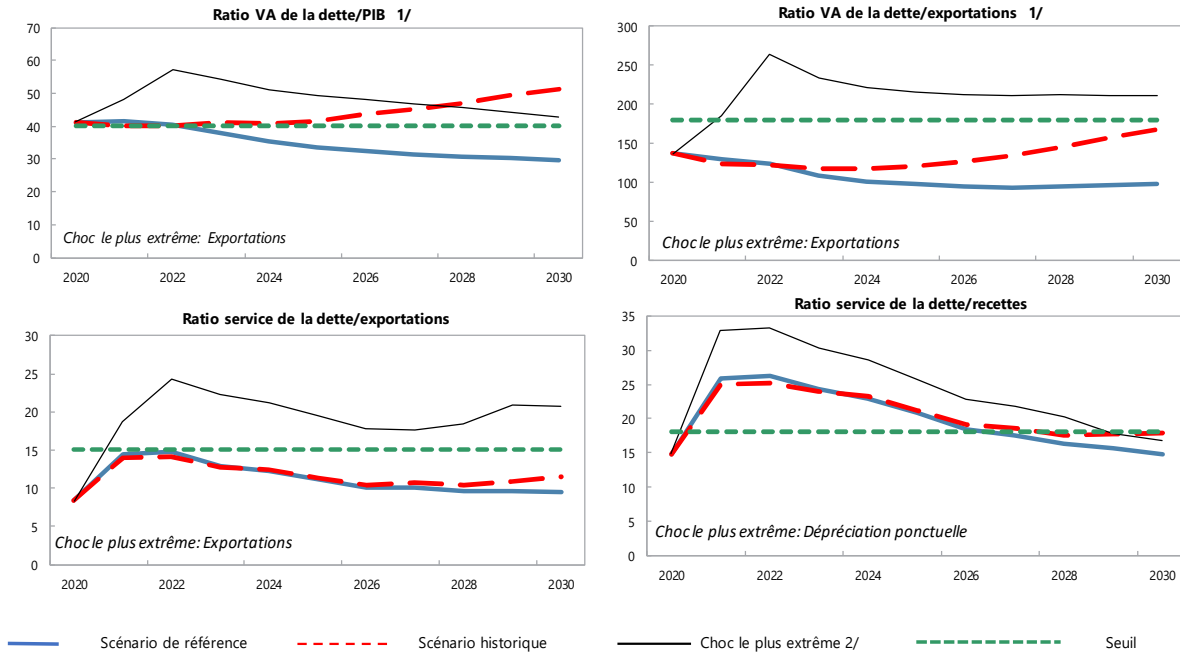
Définition de la dette extérieure/intérieure	Lieu de résidence
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Oui



■ Accumulation de la dette
 - - - Financement équivalent don (% du PIB)
 — Élément dont des nouveaux emprunts (% échelle droite)



Graphique 2. Mauritanie : indicateurs de la dette extérieure CGE selon divers scénarios, 2020-30



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Test de résistance sur mesure		
Passifs conditionnels combinés 3/	Oui	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	Non	Non
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note: "Oui" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance*		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE MLT	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.7%	1.7%
Taux de remise en dollars	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	23	23
Période de grâce moyenne	6	6

* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources: autorités nationales; estimations et projections des services

1/ N'inclut pas la dette passive envers l'Autorité d'investissement du Koweït.

2/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2030. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

3 / L'ampleur du choc utilisé pour le choc de passifs conditionnels combinés a été augmentée pour prendre en compte la valeur totale du PPP du port de Nouakchott.

Tableau 2. Mauritanie : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure CGE, 2020-30
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	41	42	40	38	35	34	33	31	31	30	30
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	41	40	40	41	41	42	44	45	47	50	51
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	41	43	42	40	37	35	34	33	32	32	31
B2. Solde primaire	41	43	43	41	39	39	38	37	37	36	36
B3. Exportations	41	48	57	54	51	49	48	47	46	44	43
B4. Autres flux 3/	41	49	55	52	49	47	46	45	44	42	41
B5. Dépréciation	41	53	46	43	40	38	37	35	35	34	34
B6. Combinaison de B1-B5	41	52	55	52	49	47	46	45	43	42	41
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	41	51	54	53	52	52	52	51	50	50	50
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	41	44	46	43	40	39	38	36	35	34	33
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	137	129	123	108	101	97	95	94	95	96	98
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	137	124	122	117	117	120	127	135	145	157	168
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	137	129	123	108	101	97	95	94	95	96	98
B2. Solde primaire	137	132	130	117	113	111	111	111	113	116	118
B3. Exportations	137	186	264	233	221	215	212	211	212	212	212
B4. Autres flux 3/	137	153	167	148	140	136	135	134	134	134	134
B5. Dépréciation	137	129	112	98	91	87	85	84	84	86	88
B6. Combinaison de B1-B5	137	175	159	175	166	162	159	158	158	158	158
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	137	157	164	152	150	150	151	152	155	159	163
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	137	153	152	131	122	116	112	110	110	111	112
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio du service de la dette rapporté aux exportations											
Scénario de référence	8	15	15	13	12	11	10	10	10	10	10
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	8	14	14	13	12	11	10	11	10	11	12
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	8	15	15	13	12	11	10	10	10	10	10
B2. Solde primaire	8	15	15	13	13	11	10	10	10	10	11
B3. Exportations	8	19	24	22	21	19	18	18	18	21	21
B4. Autres flux 3/	8	15	15	14	13	12	11	11	12	13	13
B5. Dépréciation	8	15	15	13	12	11	10	10	9	9	9
B6. Combinaison de B1-B5	8	16	19	17	16	15	14	13	15	16	16
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	8	15	15	14	13	12	11	11	11	11	11
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	8	16	16	14	14	12	11	11	11	11	11
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	15	26	26	24	23	21	18	18	16	16	15
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	15	25	25	24	23	21	19	19	18	18	18
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	15	26	27	25	24	22	19	18	17	16	15
B2. Solde primaire	15	26	26	25	23	21	19	18	17	17	16
B3. Exportations	15	27	29	28	26	24	21	20	21	23	21
B4. Autres flux 3/	15	26	27	26	25	22	20	19	20	22	20
B5. Dépréciation	15	33	33	30	29	26	23	22	20	18	17
B6. Combinaison de B1-B5	15	27	29	27	26	23	21	20	21	22	20
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	15	26	27	26	25	23	21	20	19	18	17
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	15	28	29	27	25	23	20	19	18	18	17
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 3. Mauritanie : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2017-40
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 7/	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030	2040	Scénario historique	Projections
Dette du secteur public 1/	69.6	75.8	71.4	65.8	66.1	64.9	62.0	59.2	57.2	49.9	38.7	65.0	58.0
dont : libellée en devises	66.7	66.7	63.0	57.5	57.7	55.8	52.8	49.8	48.0	42.8	37.5	60.1	49.4
Variation de la dette du secteur public	-2.6	6.1	-4.3	-5.6	0.3	-1.2	-2.9	-2.9	-2.0	-1.4	-1.2	-3.0	-2.9
Flux générateurs d'endettement identifiés	-5.5	-3.6	-8.0	2.9	-2.8	-3.7	-4.7	-4.0	-3.3	-3.3	-3.6	-0.8	-0.6
Déficit primaire	-0.9	-3.7	-3.1	2.5	-0.4	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.1	-1.8	20.5	19.0
Recettes et dons	20.4	22.6	20.6	17.4	18.4	18.8	18.9	19.0	18.9	19.9	21.6		
<i>dont : dons</i>	0.7	0.5	1.6	0.5	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1		
Dépenses primaires (hors intérêts)	19.5	18.9	17.6	19.9	18.1	17.8	17.9	18.0	18.0	18.8	19.8		
Dynamique automatique de la dette	-4.5	0.3	-4.6	1.7	-1.3	-2.7	-3.7	-3.0	-2.4	-2.2	-1.8	19.7	18.4
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-2.2	-1.7	-4.7	1.7	-1.3	-2.7	-3.7	-3.0	-2.4	-2.2	-1.8		
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	0.2	-0.2	-0.5	-0.7	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0		
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-2.4	-1.4	-4.2	2.4	-1.3	-2.6	-3.7	-3.1	-2.4	-2.3	-1.9		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-2.2	2.0	0.1		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-0.2	-0.3	-0.3	-1.3	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.2
Produits des privatisations (négligé)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs conditionnels (par ex. recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Debt relief (HIPC and other)	-0.2	-0.3	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres dette qui crée ou réduit le flux (à préciser)	0.0	0.0	0.0	-1.3	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résiduel 2/	2.9	9.8	3.6	-8.5	3.1	2.5	1.8	1.2	1.4	1.9	2.4	3.4	1.0
Indicateurs de viabilité													
Ratio VA de la dette publique/PIB 3/	57.7	50.5	50.8	50.0	47.6	45.2	43.4	37.2	29.6		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons	279.9	290.7	275.8	266.4	252.4	238.3	229.1	186.9	137.1		
Ratio service de la dette/recettes et dons 4/	31.7	30.1	32.2	32.5	42.4	44.3	47.3	49.0	49.7	34.7	15.5		
Besoin de financement brut 5/	5.4	2.9	3.3	6.8	5.3	6.1	6.8	7.2	7.3	5.5	1.6		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.5	2.1	5.9	-3.2	2.0	4.2	6.1	5.2	4.3	4.6	4.9	3.8	3.9
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.3	1.4	1.4	0.9	1.8	2.0	2.1	2.1	1.9	1.6	2.0	1.1	1.7
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	2.1	2.8	-0.2	-1.2	1.4	1.8	2.0	1.8	2.7	2.9	2.4	1.5	2.1
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-3.3	3.0	0.2	1.2	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	3.7	1.8	4.7	5.5	4.1	3.5	3.2	3.3	2.5	2.5	3.0	5.0	3.1
Croissance des dépenses primaires réelles (corrignée du déflateur du PIB, en %)	0.6	-1.0	-1.7	9.5	-7.3	2.5	6.5	5.8	4.3	4.5	5.5	4.3	4.5
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 6/	1.7	-9.8	1.3	8.1	-0.7	0.2	1.9	1.9	1.0	0.3	-0.6	-2.3	1.4
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Couverture de la dette: le gouvernement central, la banque centrale, la dette garantie par l'État, la dette publique non garantie. La définition de la dette extérieure est lieu de résidence.

2/ Comprend les financements exceptionnels (c'est-à-dire les modifications des arriérés et l'allègement de la dette) tels que le règlement prévu en 2020 de la dette due à l'autorité d'investissement du Koweït; les variations des avoirs extérieurs bruts; et les ajustements de valorisation. Pour les projections, comprend également la contribution des variations de prix et de taux de change.

3/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

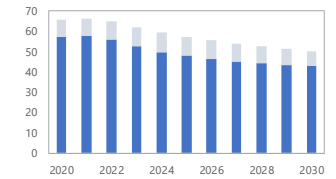
6/ Défini comme un déficit primaire moins une variation du ratio dette publique / PIB (-): un excédent primaire), ce qui ne stabiliserait le ratio d'endettement que l'année considérée.

7/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections concernent la première année de projection et les 10 années suivantes.

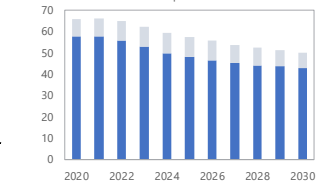
Définition de la dette extérieure/intérieure	Lieu de résidence
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Oui

Dette du secteur public 1/

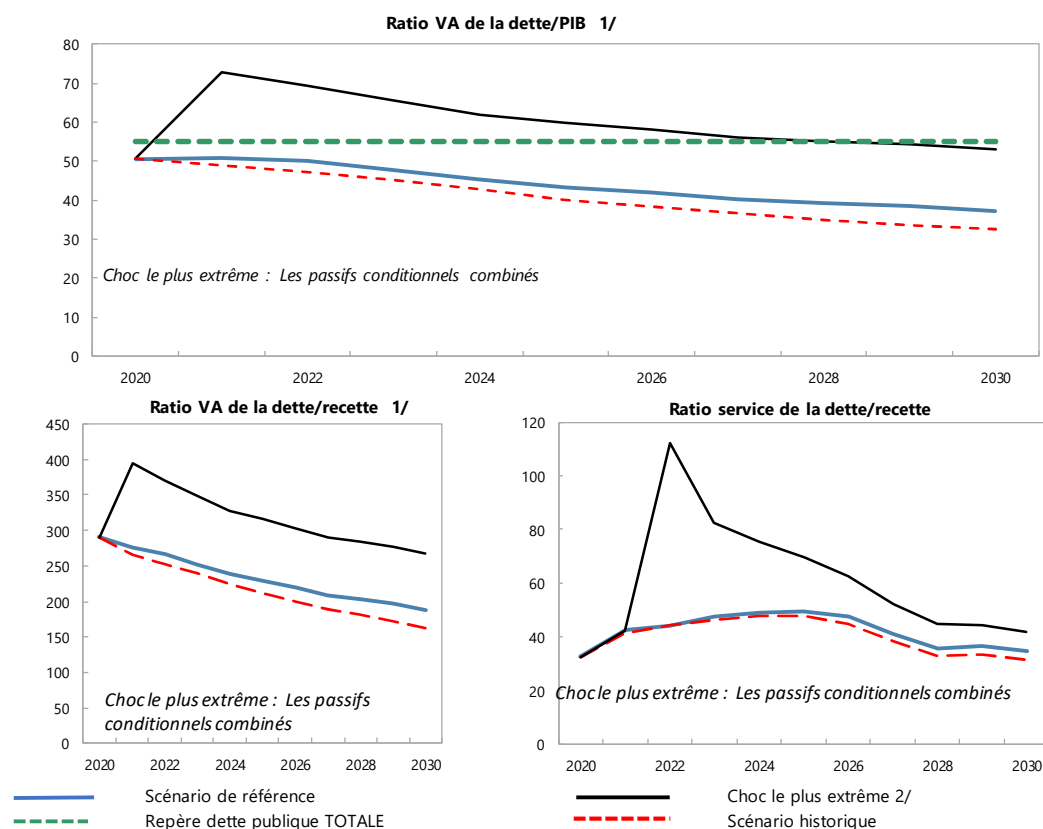
■ dont : en monnaie étrangère
■ dont : en monnaie nationale



■ dont : détenu par les résidents
■ dont : détenu par les non-résidents



Graphique 3. Mauritanie : indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2020-30



Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	50%	50%
Dette intérieure à moyen et long terme	5%	5%
Dette intérieure à court terme	46%	46%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.7%	1.7%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	23	23
Période de grâce moyenne	6	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4.2%	4.2%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	3	3
Période de grâce moyenne	2	2
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	2.8%	2.8%

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/N'inclut pas la dette passive envers l'Autorité d'investissement du Koweït

2/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2030. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Tableau 4. Mauritanie : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2020-30

	Projections 1/										
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	51	51	50	48	45	43	42	40	39	38	37
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	51	49	47	45	43	40	38	37	35	34	32
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	51	52	53	51	49	47	46	45	45	45	44
B2. Solde primaire	51	52	52	50	47	45	43	42	41	40	39
B3. Exportations	51	56	63	61	58	56	54	53	51	50	47
B4. Autres flux 3/	51	59	64	62	59	57	56	54	52	50	48
B5. Dépréciation	51	60	57	53	48	45	42	39	37	35	33
B6. Combinaison de B1-B5	51	50	48	44	41	38	36	34	34	33	32
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	51	73	69	66	62	60	58	56	55	54	53
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	51	52	52	52	51	50	49	48	48	47	47
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	291	276	266	252	238	229	220	208	202	196	187
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	291	266	252	239	225	212	200	189	181	173	163
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	291	283	282	269	257	250	243	234	231	229	222
B2. Solde primaire	291	283	280	263	248	238	228	217	211	206	197
B3. Exportations	291	303	337	321	305	296	286	272	264	253	239
B4. Autres flux 3/	291	318	344	327	311	302	291	278	269	258	242
B5. Dépréciation	291	326	305	280	256	238	222	204	192	181	167
B6. Combinaison de B1-B5	291	271	258	232	215	203	190	177	173	168	161
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	291	395	370	347	327	315	304	290	284	278	267
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	291	301	297	292	279	271	261	247	244	241	234
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	32	42	44	47	49	50	47	41	36	36	35
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	32	41	44	46	48	48	45	38	33	33	32
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	32	43	50	56	60	62	60	52	46	47	46
B2. Solde primaire	32	42	51	58	58	55	47	41	41	41	40
B3. Exportations	32	42	45	49	51	51	49	42	39	42	40
B4. Autres flux 3/	32	42	45	49	51	51	49	42	40	42	40
B5. Dépréciation	32	44	51	56	58	55	47	41	41	41	39
B6. Combinaison de B1-B5	32	41	43	46	49	50	48	41	38	39	40
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	32	42	112	82	75	69	63	52	45	44	42
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	32	46	48	52	61	64	62	53	47	48	47
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

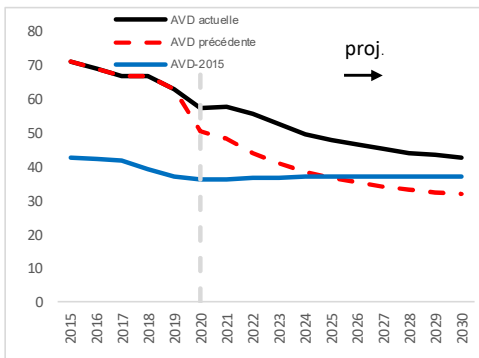
2 / Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

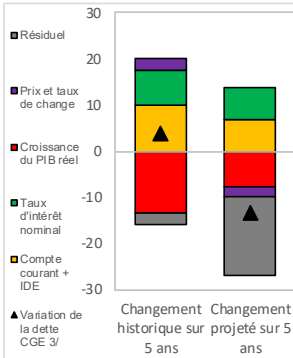
Graphique 4. Mauritanie : facteurs déterminants de la dynamique de la dette – scénario de référence

Dettes extérieures

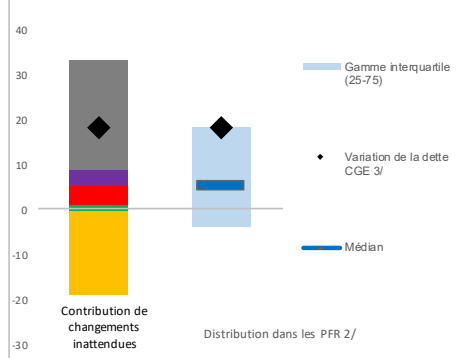
Dettes Extérieures CGE Brut, Nominale (en pourcentage du PIB; anciennes AVDs)



Flux créateurs d'endettement (en pourcentage du PIB)

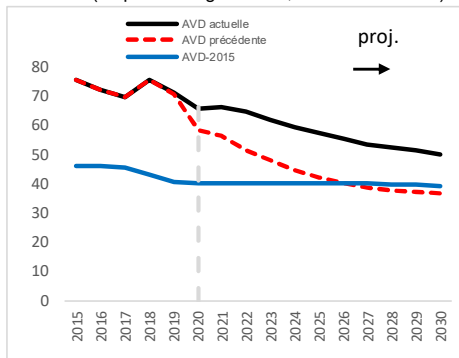


Changements Inattendus de la Dette 1/ (5 dernières années, en pourcentage du PIB)

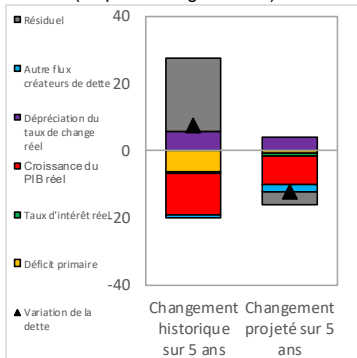


Dettes publiques

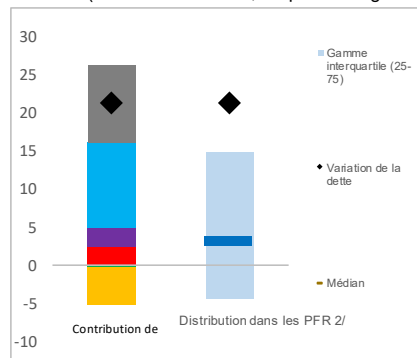
Dettes Publiques Brut, Nominale (en pourcentage du PIB; anciennes AVDs)



Flux Créateurs d'Endettement (en pourcentage du PIB)



Changements Inattendus de la Dette 1/ (5 dernières années, en pourcentage du PIB)



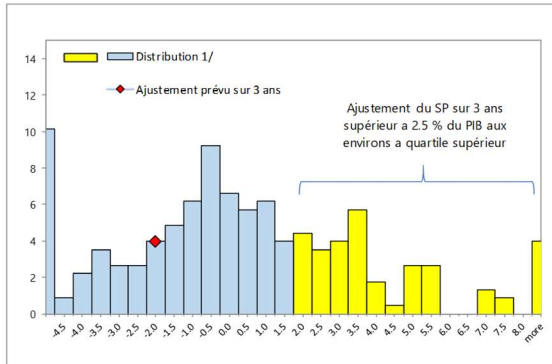
1/ Différence entre les contributions escomptées et effectives aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.

3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait s'expliquer en grande partie par les facteurs de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

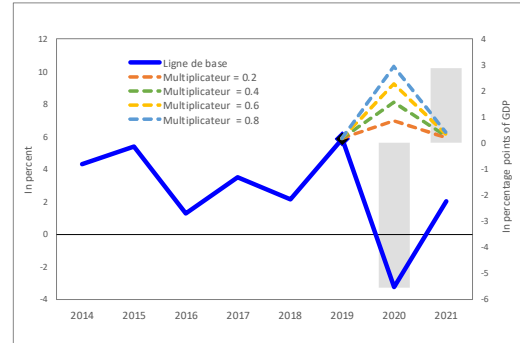
Graphique 5. Mauritanie : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (en points de pourcentage du PIB)



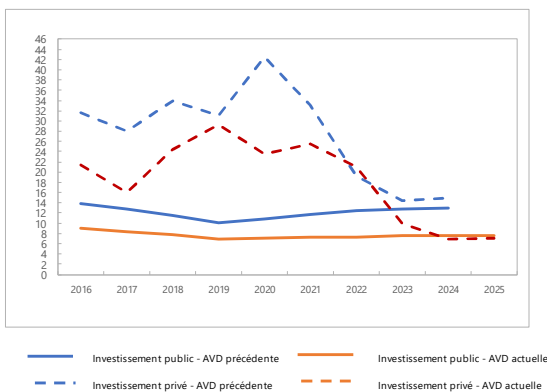
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Rééquilibrage budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



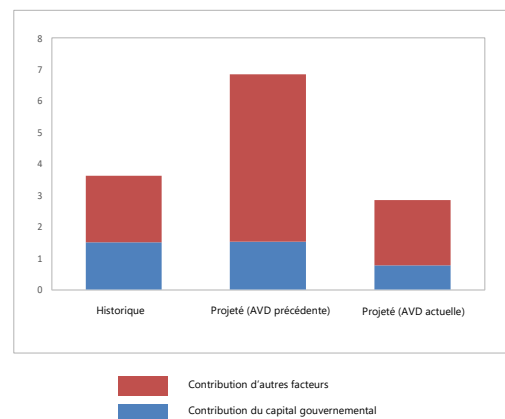
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux d'investissement public et privé (en pourcentage du PIB)



1/ L'écart pour l'une ou l'autre variable entre l'AVD précédente et l'AVD actuelle est dû au rebasement du PIB et à une réévaluation des projections à la lumière de nouvelles informations.

Contributions à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)



Sources : Autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

**Déclaration de M. Mohamed-Lemine Raghani, administrateur pour la République
Islamique de Mauritanie, et de M. Mohamed Sidi Bouna, conseiller principal auprès de
l'administrateur
Le 2 septembre 2020**

I. Introduction

- 1. La pandémie continue d'avoir de sérieuses répercussions socio-économiques sur la Mauritanie.** Le nombre de cas de COVID-19 a augmenté depuis mars. Dans le même temps, la contraction économique sera probablement plus forte qu'initialement prévue en avril, lorsque l'accord au titre de la facilité de crédit rapide a été approuvé, en dépit des premières mesures prises au mois de juillet pour rouvrir progressivement l'économie. Les autorités mauritaniennes souhaitent remercier le conseil d'administration, la direction et les services du FMI pour le soutien qui leur a été apporté durant cette épreuve sans précédent. Elles sont reconnaissantes au FMI pour le décaissement en temps opportun au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR), qui a fourni les ressources dont le pays avait tant besoin pour atténuer les effets de la pandémie.
- 2. En dépit de conditions économiques très difficiles, les autorités ont pris les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre continue du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC).** Peu de temps après la mission des services du FMI à Nouakchott qui avait pour objectif d'évaluer les résultats obtenus par la Mauritanie dans le cadre de la cinquième revue, les perspectives du pays se sont considérablement détériorées et le programme a dû être redéfini. Les autorités tiennent à remercier les services du FMI pour le dialogue constructif qui s'est déroulé dans le cadre de la cinquième revue, à Nouakchott et à distance en juillet et en août. Elles se félicitent de l'évaluation du FMI selon laquelle les résultats de la Mauritanie dans le cadre de l'accord FEC restent solides. Toutefois, les déficits budgétaire et extérieur courant de 2020 devraient se creuser au-delà de ce qui avait été prévu en avril en raison des strictes mesures d'endiguement et de l'affaiblissement de l'économie mondiale, ce qui créera de grands besoins de financement supplémentaires. Compte tenu de l'augmentation des besoins de financement de la balance des paiements, les autorités sollicitent une augmentation de l'accès dans le cadre de l'accord FEC d'un montant équivalent à 15,7 % de la quote-part. Elles ont l'intention d'utiliser le décaissement du FMI aux fins de l'appui budgétaire.
- 3. Un soutien continu et renforcé du FMI et d'autres partenaires est essentiel pour satisfaire les besoins de financement notables de la Mauritanie.** Pour soutenir l'économie mais aussi maîtriser la propagation de la COVID-19 et en atténuer les répercussions sociales, les autorités ont mis en place un plan de riposte et de redressement. Par ailleurs, elles ont demandé un allègement de la dette dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette du G20, ce qui permettra de dégager le peu de ressources disponibles pour lutter contre la pandémie. Les autorités mauritaniennes espèrent que les solides résultats obtenus dans le

cadre du programme appuyé par la FEC permettront de mobiliser des financements supplémentaires des donateurs pour combler le déficit de financement du pays et contribuer aux efforts de redressement. Elles ont l'intention de solliciter un nouvel accord au titre de la FEC une fois que le programme en cours arrivera à expiration fin 2020 pour s'attaquer aux problèmes macrostructurels qui subsistent.

II. Évolution récente et résultats obtenus dans le cadre du programme.

4. **En 2020, l'impact du confinement strict et de la forte détérioration de la conjoncture économique mondiale, sera plus marqué que prévu.** Avec leur riposte précoce à la propagation de la COVID-19, les autorités ont agi rapidement afin d'atténuer les effets socio-économiques du virus. Elles ont annulé les vols internationaux et fermé les frontières terrestres. Les écoles et les entreprises non essentielles ont également été fermées. Du fait de ces mesures rigoureuses et des graves conséquences de la pandémie sur l'économie mondiale, la croissance a encore été revue à la baisse, passant de -2 % en avril à -3,2 %. Toutefois, l'inflation est restée stable et se situait à 2 % en juillet. Le déficit du compte courant extérieur (hors importations de biens d'équipement du secteur extractif financées sur ressources extérieures) se creusera pour atteindre 12,2 % du PIB en raison de l'impact de l'affaiblissement de la demande extérieure sur les exportations et les investissements directs étrangers. Le déficit budgétaire primaire augmentera à 3,6 % du PIB hors secteur extractif, du fait de l'augmentation des dépenses nécessaires pour lutter contre la pandémie et du manque à gagner résultant du confinement, par rapport à un excédent de 0,8 % du PIB hors secteur extractif indiqué dans le budget 2020 adopté par le parlement en décembre 2019.
5. **Les résultats de la Mauritanie dans le cadre du programme restent solides malgré un environnement très difficile.** À la fin décembre 2019, les autorités avaient rempli tous les critères de réalisation et avaient également respecté dans les délais trois des quatre repères structurels. Le quatrième repère structurel relatif à la transmission au Parlement du projet de loi sur le recouvrement des crédits par les banques a été mis en œuvre en juillet 2020. En outre, les quatre repères structurels pour fin mars 2020 ont été mis en œuvre.

III. Perspectives et risques

6. **La situation économique devrait s'améliorer en 2021.** La croissance devrait remonter à 2 % l'an prochain, sous l'effet d'une augmentation de la production agricole, halieutique et manufacturière. L'inflation restera stable à 3,9 % en moyenne en 2021 grâce en grande partie à la poursuite d'une politique monétaire prudente. Par ailleurs, la reprise économique sera favorable aux finances publiques, avec une augmentation des recettes budgétaires et le retrait progressif des mesures d'urgence. Par conséquent, le déficit budgétaire primaire devrait se résorber, le solde étant projeté à 0 % du PIB hors pétrole en 2021. Le déficit du compte courant (hors importations de biens d'équipement du secteur extractif financées sur ressources extérieures) augmentera légèrement en 2021 à 12,6 % du PIB, avant de retomber

progressivement à environ 5 % du PIB en 2023, à mesure que les exportations reprendront et que la demande intérieure s'ajustera au nouveau contexte.

- 7. Les perspectives sont sujettes à une grande incertitude.** Outre le risque d'une pandémie plus prolongée, la Mauritanie pourrait souffrir de la dégradation de la situation sécuritaire dans le Sahel, ainsi que des effets du changement climatique, y compris des sécheresses plus fréquentes et plus intenses. De plus, le durcissement des conditions économiques mondiales et son incidence sur l'instabilité des prix du pétrole pourraient entraver le démarrage de la production de gaz offshore, qui a déjà été retardé d'un an et qui est maintenant prévu pour 2023.

IV. Politique budgétaire

- 8. Le principal objectif de la politique budgétaire à court terme est de veiller à ce que des ressources adéquates soient affectées à la lutte contre la pandémie de COVID-19.** C'est pourquoi les autorités ont adopté une loi de finances rectificative qui prévoit une hausse des dépenses de santé, un élargissement de la protection sociale en faveur des plus pauvres, des mesures pour aider les ménages et les petites entreprises ainsi que des ressources pour stimuler la production agricole. La loi de finances rectificative prévoit également un nouvel ordre de priorité pour les dépenses courantes et d'équipement non essentielles. Les autorités sont déterminées à assurer le suivi et la déclaration des dépenses d'urgence en toute transparence. Elles publieront tous les marchés publics sur le site Web du ministère des Finances, y compris les noms des entreprises bénéficiaires et de leurs propriétaires. Les autorités ont aussi mis en place une commission nationale chargée du suivi de l'ensemble des moyens utilisés dans la lutte contre la pandémie. Cette commission est présidée par le ministre des Finances et se compose d'une multitude de parties prenantes, dont des parlementaires, des représentants de l'opposition, des syndicats et des partenaires extérieurs. Elle rend des comptes à un comité interministériel chargé de la gestion et du suivi de la lutte contre la pandémie de COVID-19, dirigé par le Premier ministre. Les autorités veilleront à ce que toutes les dépenses liées à la COVID-19 fassent l'objet d'un audit par la Cour des Comptes et à ce que les résultats de cet audit soient rendus publics d'ici septembre 2021.
- 9. Les autorités reconnaissent qu'il importe d'inscrire les mesures budgétaires expansionnistes de cette année dans un cadre budgétaire à moyen terme afin de préserver la viabilité de la dette.** En coordination avec les services du FMI, elles mettront en place un plan visant à retirer progressivement les mesures budgétaires temporaires et à revenir à un excédent budgétaire primaire à moyen terme. Le nouvel accord au titre de la FEC qui est prévu permettrait d'appuyer l'ensemble de ces efforts.

V. Politiques monétaire, de change et du secteur financier

- 10. Dès le début de la crise, la Banque centrale de Mauritanie (BCM) a rapidement agi pour soutenir l'économie et apporter une liquidité adéquate au système financier.** Elle a notamment abaissé son taux d'intérêt directeur et réduit le coefficient des réserves obligatoires des banques.
- 11. La banque centrale continuera à renforcer le cadre opérationnel de sa politique monétaire avec l'assistance technique du FMI.** À l'appui du cadre, elle a adopté de nouveaux mécanismes de gestion de la liquidité et mis en place un corridor de taux d'intérêt pour ces dernières. La BCM a également renforcé sa coordination avec le ministère des Finances afin de réduire l'écart de taux d'intérêt entre les facilités de la BCM et les bons du Trésor. L'assistance technique du FMI a été cruciale pour l'accomplissement de progrès dans ces domaines et le renforcement des capacités de la banque centrale en matière de prévision et de suivi de la liquidité.
- 12. Les autorités monétaires sont déterminées à continuer de réformer progressivement le marché des changes.** Pour ce faire, elles continueront de prendre les mesures nécessaires pour moderniser le marché des changes en vue d'accroître la flexibilité du taux de change et le rôle de ce dernier en tant qu'amortisseur de choc. Toutefois, la pandémie a repoussé les délais de mise en place d'une plateforme technique intégrée pour les opérations de politique monétaire et d'un marché interbancaire de change moderne, initialement prévue pour fin septembre 2020. Les autorités comptent achever ce projet en 2021, sous réserve de la disponibilité de financements et d'experts techniques.
- 13. Les autorités continueront de surveiller de près le secteur financier.** Les autorités réaffirment leur volonté de continuer de renforcer la solidité du secteur financier et d'améliorer le cadre réglementaire à mesure que la crise se résorbera, sur la base des recommandations du programme d'évaluation du secteur financier (PESF). Bien que la banque centrale ait adopté une démarche flexible en ce qui concerne l'obligation pour le système financier de relever les ratios minimums de fonds propres et de liquidité dans le contexte actuel de la COVID-19, les autorités s'appuieront sur les progrès accomplis ces dernières années pour accélérer les efforts visant à renforcer la solvabilité des banques, améliorer leur gouvernance et consolider le dispositif de LBC/FT du pays. La pandémie a causé de graves difficultés financières pour les particuliers et les entreprises. Pour alléger le service de la dette durant la crise, la banque centrale examinera avec les banques commerciales des possibilités de report des échéances de prêt sans pénalités et de restructuration d'une partie de la dette des particuliers et des entreprises.
- 14. La banque centrale est déterminée à rendre sa comptabilité conforme aux normes internationales.** À cette fin, la BCM travaille avec des partenaires internationaux pour veiller à ce que l'infrastructure nécessaire soit en place, y compris un nouveau système

d'information, en vue d'adopter les normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici 2021. Pour se rapprocher de cet objectif, en juin 2019, la banque centrale a établi et publié ses états financiers pro forma de 2019 selon les normes IFRS.

VI. Réformes structurelles et lutte contre la pauvreté

- 15. La mise en œuvre du programme de réformes structurelles visant à promouvoir une croissance plus forte et plus inclusive reste une priorité absolue.** Les autorités continueront de centrer leurs efforts sur le renforcement de la gouvernance et l'amélioration du climat des affaires. Dans cette optique, et à la demande des autorités, le FMI accomplira en 2021 une évaluation de la gouvernance économique du pays dans les domaines de la gestion budgétaire, des recettes de l'industrie extractive et du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. L'amélioration du climat des affaires est une grande priorité pour les autorités et elles continuent avant tout à remédier aux déficiences recensées dans les rapports Doing Business de la Banque mondiale.
- 16. La pandémie a mis en évidence combien il est important de créer des dispositifs de protection sociale bien conçus afin de fournir une aide rapide et appropriée aux populations plus vulnérables.** Les progrès enregistrés ces dernières années sur le plan du renforcement des programmes de protection sociale de la Mauritanie avec l'assistance de la Banque mondiale, notamment avec la création d'un registre social des ménages les plus pauvres, a permis aux autorités d'accroître rapidement l'assistance en faveur des couches les plus défavorisées de la population touchée par la pandémie. À fin juillet 2020, 206 000 ménages inclus dans le registre social avaient bénéficié d'une aide alimentaire et de transferts financiers, ce qui équivaut à 1,5 million de personnes sur 4,5 millions d'habitants. Plus généralement, les autorités ont l'intention de continuer à accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté à l'avenir, en particulier celles liées à l'éducation et à la santé publiques, ainsi que qu'aux programmes ciblés de transferts monétaires comme le Tekavoul. Elles ont l'intention de porter le nombre de ménages vulnérables qui bénéficient des transferts monétaires de 34 000 en mars à 70 000 d'ici la fin de l'année.

VII. Conclusion

- 17. Les autorités réaffirment leur volonté de mener les politiques prudentes et les réformes avisées définies dans le cadre du programme et sollicitent l'achèvement de la cinquième revue ainsi qu'une augmentation de l'accès aux ressources du FMI.** La pandémie a durement frappé l'activité économique et donné lieu à d'importants besoins de financement. Aussi, les autorités invitent les partenaires internationaux à contribuer aux efforts de redressement économique et à combler l'écart notable de financement du pays, compte tenu des résultats satisfaisants obtenus dans le cadre de l'accord au titre de la FEC. Elles sont déterminées à relancer leurs politiques prudentes et leurs réformes avisées dans le cadre de l'accord FEC à mesure que la crise se résorbera afin de renforcer la stabilité

macroéconomique, d'accroître la résilience économique et de promouvoir une croissance inclusive. Compte tenu des résultats satisfaisants que la Mauritanie n'a cessé d'enregistrer dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, les autorités sollicitent l'appui des administrateurs à l'achèvement de la cinquième revue et à l'approbation de leur demande d'augmentation de l'accès aux ressources du FMI.